

COMMUNE DE
COLLONGE
BELLERIVE



RAPPORT ADMINISTRATIF
COMPTE RENDU FINANCIER

EXERCICE 2013

Introduction

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'Administration des communes, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2013, les comptes 2013 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, les comptes 2013 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau, ainsi que ceux du Groupement intercommunal de la crèche L'île aux Mômes.

L'année 2013 a été marquée par la poursuite et la réalisation de nombreux projets, reflétant le dynamisme constant de notre commune.

Vous les retrouverez plus largement tout au long de ce rapport, mais permettez-moi de revenir brièvement sur quelques événements et faits marquants de l'année 2013.

Je commencerai évidemment par la tranchée couverte de Vézenaz. Durant l'année 2013, les travaux ont progressé de manière spectaculaire et à la satisfaction de tous, ce qui a permis d'inaugurer l'ouvrage en janvier 2014, comme initialement prévu.

La réalisation de la tranchée couverte de Vézenaz, en dépit de son importance, ne doit pas occulter les autres projets et réalisations menées à chef au niveau de la commune.

Tel est le cas de la plage de la Savonnière, entièrement réaménagée et embellie. Après la renaturation du nant du Nantet, la réalisation de nouveaux enrochements et de plusieurs esplanades de détente, la plage a été réouverte le 29 juin 2013. Petits et grands ont ainsi pu découvrir - ou redécouvrir - ce merveilleux site au bord du lac et profiter pleinement des beaux jours.

La Savonnière n'étant pas disponible pour la célébration de la Fête nationale, les festivités du 1er août ont eu lieu, une fois n'est pas coutume, à la ferme de Saint-Maurice. Ce site enchanteur et une magnifique soirée d'été ont ainsi contribué à faire de cette fête une vraie et authentique manifestation communale, pour le plus grand bonheur de tous.



Soucieuse de pouvoir offrir des infrastructures tant aux entreprises, afin de favoriser la création d'emplois, qu'aux familles désireuses de s'installer à Collonge-Bellerive, la commune a complété et poursuivi plusieurs projets immobiliers dans ce sens.

Pour ce qui est du logement, le projet de 17 logements, situé au chemin du Pré d'Orsat, est poursuivi par le Conseil municipal.

La commune a également commencé les travaux de rénovation de la ferme Rivollet, qui comprend les bâtiments de la mairie et de l'auberge communale. Cette dernière sera entièrement rénovée et agrandie, par la création d'une nouvelle aile vitrée s'ouvrant sur le parc. Sa réouverture est prévue pour le printemps 2015.

Les derniers locataires se sont installés dans le bâtiment administratif situé au 61, route de Thonon. Il accueille désormais plusieurs sociétés de services, qui profitent de surfaces lumineuses et conçues selon des normes énergétiques de pointe.

Attachées à la qualité de vie et à la résolution des problèmes liés à la sécurité de leurs concitoyens, les autorités de la commune, lors du vote du budget 2014, ont soutenu l'engagement d'un agent de police municipale supplémentaire, ainsi que la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur des sites sensibles de la commune. Dans ce domaine, il faut en outre noter que les agents de la police municipale se sont vu accorder par le Grand Conseil de nouvelles compétences en matière d'infraction à la loi sur la circulation routière, de détention illicite d'armes à feu, de consommation et de détention de stupéfiants en vue de consommation ainsi que d'infractions à la loi sur les étrangers.

Sur le plan des finances, les comptes 2013 se sont clos sur des chiffres satisfaisants, avec des revenus totaux s'élevant à CHF 30'564'667.- et des charges à CHF 30'384'910.-. Ces résultats tiennent compte de l'intégration des revenus et des

charges des immeubles du patrimoine financier (logements, locaux administratifs, commerciaux et artisanaux) dans les comptes de fonctionnement (au bilan jusqu'en 2012).

2013 se termine donc de manière positive, avec un boni du compte de fonctionnement qui s'élève à CHF 179'757.-. Quant aux investissements totaux de la commune, près de 10 millions l'an dernier, ils reflètent le dynamisme soutenu que la commune tient à maintenir dans sa gestion.

Je ne pourrais terminer ce survol de l'année 2013 sans remercier du fond du cœur ma collègue, Madame Christine Maitre, pour les 14 années passées au service de notre commune, dont 10 en tant que conseillère administrative.

Christine Maitre a en effet décidé de quitter ses fonctions au 31 mai 2013 pour écrire une nouvelle page de sa vie. A titre personnel, je garderai un souvenir ému de ces deux années passées à l'exécutif de la commune en sa compagnie.

Madame Christine Maitre a été remplacée, le 1^{er} juin 2013, par Monsieur Philippe Thorens, conseiller administratif, à qui je souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans son nouveau mandat.

Avant de conclure, j'aimerais encore remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs de la commune, pour leurs précieuses compétences et surtout leur engagement de tous les jours.

Je tiens également à remercier les 21 Conseillères et Conseillers municipaux pour leur dévouement sans faille au service de notre commune, ainsi que mes deux collègues du Conseil administratif pour leur collaboration précieuse et très appréciée tout au long de cette année.

La gestion d'une commune est un effort collectif et tous, à un titre ou à un autre, oeuvrent avec enthousiasme à la bonne marche de la commune et contribuent ainsi à faire de Collonge-Bellerive un endroit où il fait bon vivre.

Marcel Goehring,
Maire



Hommage à Christine Maître

Elue au Conseil municipal en 1999, Christine Maître y fera ses armes durant une législature avant de rejoindre le Conseil administratif 4 ans plus tard, soit en 2003, où elle succèdera à Olivier Cerutti.

Christine connaît bien Collonge-Bellerive. Installée au chemin de Sous-Caran pendant de nombreuses années, ses trois enfants suivront leur scolarité dans les écoles de la commune. Son engagement pour la commune s'est très vite traduit par une participation active à la vie associative, notamment à la présidence du Club d'Aviron de Vézenaz. Sportive accomplie, elle affectionnait tout particulièrement de ramer à l'aube le long de nos magnifiques rives du lac, en longeant la Roselière !

S'en est suivi l'appel de la politique qui allait l'entraîner dans de belles aventures, parfois difficiles mais riches et pleines d'enseignements dans des domaines si variés.

En charge du social, de la culture, de l'administration et de l'environnement puis des bâtiments, Christine a traité tous les dossiers dont elle avait la charge avec conviction et intérêt. Durant son mandat, elle a pu mener à bien d'importants chantiers qui l'ont passionnée. Pour en citer quelques-uns : la réalisation de la crèche intercommunale, le regroupement à Vézenaz de plusieurs offices d'état civil, le développement du service culturel de l'épicentre, l'attribution d'une bourse culturelle. Elle apportera également un soutien inconditionnel au Festival de Bellerive, un incontournable de la vie culturelle de notre commune !

Christine a toujours accompli sa tâche avec persévérance dans un souci permanent d'écoute et de respect de l'autre. Chacun a pu bénéficier de son sourire, de sa disponibilité et de sa générosité.

Son rayonnement et son charisme lui ont valu auprès de la population et des personnes qui ont collaboré avec elle, respect et amitié.

De par son intérêt marqué pour l'art, elle s'est également investie dans la recherche et l'acquisition d'œuvres qui ornent notre bâtiment communal. Christine nous a ainsi fait découvrir de nombreux artistes genevois.



A la fin mai 2013, Christine nous annonçait son départ de la commune pour lui permettre d'écrire une nouvelle histoire de vie. C'est en pleine confiance qu'elle a passé le relais à M. Philippe Thorens, élu au Conseil administratif le 1^{er} juin.

Nous remercions chaleureusement Christine de tout le travail accompli et lui souhaitons pleine satisfaction dans la poursuite de ses engagements.

Le Conseil administratif

Imprimé à 3'700 exemplaires en août 2014

Conception graphique : **Anagramme** - Genève



www.anagramme.ch

Crédits photographiques : Patrice Moullet

Impression : **Atar Roto Presse SA** - Genève, sur papier Cocoon blanc recyclé

FSC

Contenu

Rapport administratif

Introduction	1	Wake Sport Center	32
Hommage à Christine Maitre	3	Prévoyance sociale	32
Le Conseil administratif	6	IMAD – Institution de maintien à domicile	32
Le Conseil municipal	6	Aux Cinq Colosses	34
Commissions du Conseil municipal	8	Sociétés ou associations du domaine social	34
Activités du Conseil municipal	9	Petite enfance	34
Activités du Conseil administratif	11	Jeunesse	36
Aménagement	11	Aînés	38
Bâtiments	15	Aide humanitaire en Suisse	39
Routes et canalisations	16	Aide en cas de catastrophe	39
Gestion des déchets	18	Aide humanitaire à l'étranger	39
Environnement et Développement durable	20	Instruction publique	41
Sécurité	22	Personnel des services communaux	44
Police municipale	22	Etat civil	45
Poste de gendarmerie de la Pallanterie	23	Autres manifestations	47
Compagnie des sapeurs-pompiers	24	Population – Vie active	49
Protection civile - ORPC Lac	25		
Sports, culture, loisirs	27		
Sports, Aménagements sportifs	27		
Sociétés sportives	28		
Mérite collongeois	28		
Culture et loisirs	29		
L'épicentre	30		
Sociétés culturelles et de loisirs	30		
Présentation de deux sociétés communales	31		
Le Centre artistique du Lac	31		

Fondation de la Pallanterie - Comptes 2013

Organisation	70
Rapport de l'organe de révision	71
Bilan au 31 décembre	72
Compte de pertes et profits	73
Commentaires	74

Compte rendu financier

Centime additionnel - Impôts	52
Revenus - Charges	53
Dépenses de fonctionnement	54
Compte de fonctionnement 2013	55
Investissements du patrimoine administratif	58
Crédits d'engagement	59
Tableau de la dette communale consolidée pour 2013	65
Bilans comparés aux 31 décembre 2013 et 2012	66
Tableau de clôture	67
Rapport de la commission des finances	68

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau - Comptes 2013

Rapport de l'organe de révision	80
Bilan au 31 décembre	81
Comptes de fonctionnement de l'exercice	82
Annexe	83

Groupement de la crèche intercommunale L'île aux Mômes - Comptes 2013

Rapport de l'organe de révision	86
Bilan au 31 décembre	87
Compte de résultat pour les exercices clos	88

Le Conseil administratif

Au 31 décembre 2013, le Conseil administratif est composé de



Monsieur Marcel Goehring, Maire

2007 entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2011 entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
Parti libéral radical - Les Radicaux (PLRR)



Madame Francine de Planta, Conseillère administrative

2003 entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale
2007 entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative
Parti libéral radical - Les Libéraux (PLRL)



Monsieur Philippe Thorens, Conseiller administratif

2011 entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2013 entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
Parti démocrate-chrétien (PDC)

Répartition des charges administratives

Monsieur Marcel Goehring *suppléant: Philippe Thorens*

Finances; Protection de l'environnement ; Environnement et développement durable : parcs et promenades, cimetières, gestion des déchets, mobilité; Sports : sociétés, manifestations communales ; Sécurité : police municipale, service du feu, protection civile, surveillance, sauvetage, affaires militaires; Informatique.

Madame Francine de Planta *suppléant: M. Marcel Goehring*

Aménagement du territoire : Grand Genève - agglomération franco-valdo-genevoise, études sectorielles; Routes et infrastructures : routes communales, voirie, tranchée couverte, canalisations; Scolaire : relations avec les écoles, parascolaire, restaurants scolaires ; Juridique et naturalisations; Fondation des Terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie.

Monsieur Philippe Thorens *suppléante: Mme Francine de Planta*

Bâtiments et logements ; Social : aînés, crèche, jardins d'enfants, IMAD (Institution de maintien à domicile), Le Point d'Interrogation (centre de loisirs), aide sociale; Culture; état civil; Ressources humaines et information.

Le Conseil municipal

Au 31 décembre 2013, le Conseil municipal est composé de :

Bureau du Conseil municipal



Béné Nadine
Présidente
(PLRR)
élue depuis 2007



Falquet Marc
Vice-Président
(UDC)
élu depuis 2011



Gautier Fabienne
1^{ère} Secrétaire
(PLRL)
élue depuis 2012



Kaelin André
2^{ème} Secrétaire
(PDC)
élu depuis 2011

Conseillères et Conseillers municipaux



Baumann Christoph
(PLRL)
élu depuis 1999



Birchler Norberto
(PLRR)
élu depuis 2012



Chrétien Danielle
(PLRL)
élu(e) depuis 2001



Curtet Emmanuel
(PDC)
élu depuis 2007



Garnier Françoise
(PDC)
élu(e) depuis 2011



Hostettler Eliane
(UDC)
élu(e) depuis 2011



Lapaire Carole
(PLRL)
élu(e) depuis 2005



Mottu-Bonna Françoise
(PLRL)
élu(e) depuis 2008



Nordmann Serge
(PLRL)
élu depuis 2011



Oberson Laurent
(PDC)
élu depuis 2011



Ponti Jérôme
(PLRL)
élu depuis 2011



Reymond Patricia
(PLRL)
élu(e) depuis 2010



Stawarz Michel
(UDC)
élu depuis 2011



Viquerat Claude
(PDC)
élu(e) depuis 2006



Zeder-Nagi Silvia
(PLRR)
élu(e) depuis 2011



Zehnder Thierry
(PDC)
élu depuis 2011



Zwysig-Vesti Ruth
(PDC)
élu(e) depuis 2013

Composition politique du Conseil municipal (21 sièges)

Parti Libéral Radical Les Libéraux (PLRL) : **8** Parti Démocrate-chrétien (PDC) : **7**
Parti Libéral Radical Les Radicaux (PLRR) : **3** Union démocratique du centre (UDC) : **3**

Représentativité : 11 femmes soit 52 %, 10 hommes soit 48 %

Changements au cours de la 3^{ème} année de législature 2011-2015 :

M. Philippe Thorens a démissionné de sa fonction au sein du Conseil municipal le 31 mai 2013 suite à son élection au Conseil administratif.

Il a été remplacé par Mme Ruth Zwysig-Vesti qui a prêté serment lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2013.

Nous les remercions pour leur engagement au service de la Commune.

Commissions du Conseil municipal

Au 31 décembre 2013, la composition des commissions est la suivante :

Aménagement

Président	M.	L. Oberson
Membres	Mmes	N. Béné C. Lapaire C. Viquerat
	MM.	C. Baumann E. Curtet M. Stawarz

Conseillère administrative déléguée :
Mme F. de Planta

Bâtiments et logement

Président	M.	J. Ponti
Membres	Mmes	D. Chrétien F. Mottu-Bonna S. Zeder-Nagy R. Zwyszig-Vesti
	MM.	E. Curtet M. Stawarz

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Culture et loisirs

Présidente	Mme	P. Reymond
Membres	Mmes	E. Hostettler F. Mottu-Bonna C. Viquerat S. Zeder-Nagy

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Environnement et développement durable

Président	M.	E. Curtet
Membres	Mmes	F. Garnier F. Gautier P. Reymond S. Zeder-Nagy
	MM.	M. Falquet A. Kaelin

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Finances

Président	M.	S. Nordmann
Membres	Mmes	N. Béné E. Hostettler C. Lapaire
	MM.	A. Kaelin L. Oberson J. Ponti

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Juridique et naturalisations

Présidente	Mme	S. Zeder-Nagy
Membres	Mme	C. Lapaire
	MM.	N. Birchler M. Stawarz T. Zehnder

Conseillère administrative déléguée :
Mme F. de Planta

Routes et infrastructures

Présidente	Mme	C. Viquerat
Membres	Mmes	D. Chrétien R. Zwyszig-Vesti
	MM.	N. Birchler E. Curtet J. Ponti M. Stawarz

Conseillère administrative déléguée :
Mme F. de Planta

Scolaire

Présidente	Mme	E. Hostettler
Membres	Mmes	F. Gautier N. Birchler M. Falquet T. Zehnder

Conseillère administrative déléguée :
Mme F. de Planta

Sécurité

Président	M.	E. Curtet
Membres	Mme	D. Chrétien
	MM.	N. Birchler
		M. Falquet
		T. Zehnder

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Sociale

Présidente	Mme	N. Béné
Membres	Mme	P. Reymond
	MM.	N. Birchler
		M. Falquet
		A. Kaelin
		S. Nordmann
		T. Zehnder

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Sports

Président	M.	C. Baumann
Membres	Mmes	N. Béné
		F. Garnier
		F. Gautier
		E. Hostettler
		F. Mottu-Bonna
		R. Zwysig-Vesti

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Commission des réclamations

Membres	Mme	C. Lapaire
	MM.	M. Falquet
		A. Kaelin
		T. Lacraz
		J.-M. Maspéro

Commission ad hoc de révision du règlement du Conseil municipal

(commission adhoc constituée lors du Conseil municipal du 14 novembre 2011)

Présidente	Mme	C. Lapaire
Membres	Mmes	N. Béné
		C. Viquerat
	MM.	C. Baumann
		M. Falquet

Conseillère administrative déléguée :
Mme F. de Planta

Le nouveau règlement a été adopté le 5 novembre 2013.

Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 9 séances ordinaires en 2013. Les commissions ont été convoquées à 52 reprises.

Délibérations et résolutions prises par le Conseil municipal en 2013

18 mars 2013

D13-01 A l'unanimité, par 20 oui, **approbation d'un crédit de 750'000 F destiné à la rénovation et à l'amélioration thermique du bâtiment n°79, sis à la route d'Hermance 150, sur la parcelle N°6615, plan N°61 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.**

D13-02 A l'unanimité, par 20 oui, **approbation de la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP), en fondation intercommunale de droit**

public, ainsi que l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 915'582 F destiné à financer l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 du projet de statuts de la CAP et parallèlement à la modification du Statut du personnel de l'administration communale concernant l'âge de la retraite.

D13-03 A l'unanimité, par 20 oui, **approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 100'000 F pour le remplacement de sources lumineuses par des lampes économiques de dernière génération et le remplacement ou la pose de candélabres.**

29 avril 2013

D13-04 Par 17 oui, 1 abstention, approbation d'un **crédit d'étude complémentaire de 720'000 F** destiné au projet de construction d'immeubles comprenant des logements, des surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain public et privé au centre de Collonge (projet dit du Quadrilatère), parcelles Nos 6615, 6616 et 6617, 7397, 8045 et 4195 de la Commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Commune de Collonge-Bellerive.

D13-05 A l'unanimité, par 18 oui, approbation d'un **crédit d'engagement de 100'000 F** pour la réalisation de divers aménagements dans et à l'extérieur du bâtiment de la **crèche intercommunale L'île aux Mômes**, parcelle N°5722, feuille 37, chemin de Trémessaz 8, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D13-06 A l'unanimité, par 18 oui, approbation d'un **crédit d'engagement complémentaire de 5'900'000 F** destiné à couvrir la part complémentaire de la commune de Collonge-Bellerive aux frais de réalisation de la **Tranchée couverte de Vézenaz**.

13 mai 2013

D13-07 A l'unanimité, par 19 oui, approbation **des comptes** et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2012 de la **Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie**.

D13-08 A l'unanimité, par 19 oui, approbation **des comptes** et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2012 du groupement intercommunal du **Centre Sportif de Rouelbeau**.

D13-09 A l'unanimité, par 19 oui, approbation **des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012 de 2'756'191.12 F** et les moyens de les couvrir.

D13-10 A l'unanimité, par 19 oui, approbation du **compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012**.

24 juin 2013

• **Prestation de serment de Mme Ruth Zwysig-Vesti**, Conseillère municipale, en remplacement de M. Philippe Thorens, démissionnaire suite à son élection au Conseil administratif.

D13-11 A l'unanimité (19 oui), approbation du **transfert du droit de superficie immatriculé au feuillet 8637** de la commune de Collonge-Bellerive inscrit à titre de servitude au Registre Foncier le 19 juin 1997 sous Pj 4532 sur les parcelles Nos 2769, 5025 et 8331 (**camping de la Pointe à la Bise**) du **Touring Club Suisse (TCS) à Heberga S.A.**

D13-12 A l'unanimité (19 oui), approbation de la **vente par la commune de Collonge-Bellerive à Artaxe SA**, pour

un montant de 1'100'000 F, de la parcelle bâtie N°3631 (547 m²), feuille 42, sise à la **route de La-Capite 192**, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive.

D13-13 A l'unanimité (19 oui), approbation de la **constitution de servitudes de canalisation d'eaux claires et d'eaux usées** sur les parcelles Nos 9553, 9554, 9555, 9556, 9557, 9558, 9559, 9560, 9561 et 9562, de la commune de Collonge-Bellerive, au profit de la Commune de Collonge-Bellerive.

D13-14 Par 15 oui, 1 non, 2 abstentions, approbation d'un **crédit de 5'156'000 F**, destiné au réaménagement et à l'extension de l'**auberge communale de la Ferme Rivollet**, sise au chemin du Château-de-Bellerive 1-3, sur la parcelle N°8117, plan N°61 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D13-15 Par 16 oui et 2 abstentions, approbation d'un **crédit de construction de 3'040'000 F** destiné à l'amélioration de l'enveloppe thermique de la **mairie de la Ferme Rivollet**, sise au chemin du Château-de-Bellerive 1-3, sur la parcelle N°8117, plan N°61 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

R13-01 Par 15 oui et 3 non, le Conseil municipal accepte la résolution R13-01 **Résolution relative à l'adoption du plan directeur communal (PDCOM)** et du plan directeur des chemins pour piétons.

23 septembre 2013

D13-16 A l'unanimité (19 oui), approbation de la proposition de la **Fondation des Terrains Industriels et Artisans de La Pallanterie relative au renouvellement de deux emprunts contractés** pour la construction du bâtiment 6.

R13-03 A l'unanimité (18 oui), approbation de la **nomination du commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers** de la commune de Collonge-Bellerive.

5 novembre 2013

D13-17 A l'unanimité (19 oui), adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal.

19 novembre 2013

D13-18 A l'unanimité (20 oui), approbation de la **fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale** pour l'année 2014 à 100%.

D13-19 A l'unanimité (21 oui), approbation du **budget de fonctionnement annuel 2014**, du taux des centimes additionnels, ainsi que l'autorisation d'emprunter.

D13-20 A l'unanimité (21 oui), approbation de l'octroi d'une **autorisation de renouveler, en 2014, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie**.

16 décembre 2013

D13-21 A l'unanimité (19 oui), approbation d'un crédit d'engagement de 150'000 F destiné à l'**aménagement d'un giratoire au carrefour du chemin du Port-de-Bellerive et du chemin de Bois-Caran**, sis sur les parcelles dp 8405 et dp 8399, de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D13-22 A l'unanimité (19 oui), approbation d'un crédit d'engagement de 650'000 F destiné à la **réfection totale des revêtements**, aménagements et équipements du **parking de la Pointe-à-la-Bise**, sis sur la parcelle n° 8279 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D13-23 A l'unanimité (19 oui), approbation de la **comptabilisation d'amortissements complémentaires pour l'année 2013**.

Activités du Conseil administratif

En 2013, le Conseil administratif s'est réuni à 44 reprises. Son activité s'est portée sur les domaines suivants :

Le plan de la page 12 permet de localiser les différents aménagements présentés dans ce rapport.

Aménagement

Grand-Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise

Lundi 28 janvier 2013, le Comité de pilotage du Grand Genève laisse place au **Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT)**.

Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée soit : la République et canton de Genève, la Ville de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional du district de Nyon, la Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'ARC Syndicat mixte du Genevois français. La Confédération suisse et la République française en sont membres associés.

Budget

Le GLCT est doté d'un budget de CHF 175 000.-.

Domaines d'intervention

Le GLCT intervient sur des thématiques transfrontalières, par le biais d'études ou démarches à l'échelle du Grand Genève, comme à l'échelle des PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération).

Thématiques et principaux projets :

Agriculture : maintien de la plateforme d'échanges transfrontalière ;

Economie : mise en place d'une cellule de développement économique, accompagnement au développement de l'économie sociale et solidaire, coordination des stratégies sectorielles transfrontalières ;

Environnement : gestion durable de l'eau, des déchets et des déblais, qualité de l'air et démarche air/énergie/climat ;

Logement et foncier : suivi de la production annuelle, partage des enjeux ;

Mobilité : réalisation et suivi des mesures du Projet d'agglomération n°1-2 ;

Nature et paysage : contrats corridors biologiques transfrontaliers, gestion des espèces invasives, cartographie des habitats naturels ;

Urbanisation : études stratégiques d'aménagement

Actions et communication :

L'ensemble des actions menées par le GLCT est documenté sur le site internet www.grand-geneve.org. De surcroît, les télévisions Léman Bleu et TV8 Mont-Blanc produisent et diffusent depuis mars 2011 **Ensemble**, l'émission transfrontalière. Ce magazine mensuel est consacré à la région du Grand Genève.

Plan directeur cantonal 2030 (PDCn)

Le plan directeur cantonal 2030 est le nouveau document de référence et de coordination pour l'aménagement du territoire cantonal. Adopté par le Conseil d'Etat le 20 février 2013 et par le Grand Conseil le 20 septembre 2013, le plan doit être soumis à la Confédération pour approbation. La décision devrait intervenir durant le deuxième semestre 2014.

Ce document de référence fixe et définit les grandes orientations et les conditions de mise en oeuvre de la politique d'aménagement cantonale pour ces vingt prochaines années. Il intègre les recommandations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Son objectif principal est la construction de 50'000 logements d'ici 2030.



LAC LÉMAN

LA GABIULE

CHERRE

BELLERIVE

ST-MAURICE

LA REPENTANCE

COLLONGE

LA PALLANTERIE

CARAN

LA CALIFORNIE

VÉSENAZ

LA CAPITE

COMMUNE DE MEINIER

COMMUNE DE CORSIER

COMMUNE DE COGNÉY

COMMUNE DE CHOULEX

Genève

Cognéy

Borvard

Jussy

Meinier

Thonon

Corsier

Hermance

Grand projet Pallanterie (anciennement PSD Pallanterie)

En octobre 2012, le Conseil d'Etat a informé la commune que le Grand Projet Pallanterie ne faisait pas partie des Grands projets prioritaires et serait poursuivi dans un second temps.

Le 20 février 2013, un collège d'experts constitué d'une quinzaine de personnes, composé de représentants de l'Etat et des communes concernées (Collonge-Bellerive, Meinier et Corsier), a rendu son rapport final avec le résultat du MEP (mandat d'études parallèles). Sur les six équipes participantes à l'appel d'offre du concours d'urbanisme, un lauréat a été désigné sur la base d'une analyse multicritère : urbanisation, transports individuels et collectifs, lieux d'activités économiques, paysages et agriculture (déclassement), préservation de la zone villa etc. Le rapport est téléchargeable sur le site de l'Etat (volet aménagement du territoire et urbanisme).

Plan directeur communal

Au début de la précédente législature, 2007-2011, les autorités communales ont émis le souhait de réviser le plan directeur communal 2000 (rPDcom) et le plan directeur des chemins piétonniers (rPDcp). A cet effet, un crédit de CHF 250'000.- a été voté le 28 avril 2008.

Ce dossier a fait l'objet de nombreuses séances de la commission aménagement depuis la fin de l'année 2008. Les réflexions menées, dès 2008, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, en particulier les lignes directrices du Chablais dans notre région comportent les hypothèses de développement et d'aménagement du territoire qui ont été analysées par les commissaires. L'intégration des modifications a nécessité de la part de nos mandataires un important travail complémentaire, qui a généré un crédit supplémentaire de CHF 100'000.-, voté le 27 juin 2011.

Le projet de plan directeur communal, après avoir été étudié par l'ensemble des membres du Conseil municipal, a été validé par la commission aménagement du 31 janvier 2011. Le document, désormais achevé, traite des différents domaines que sont notamment l'habitat, les espaces publics, l'aménagement, la circulation, les chemins piétons. Il a été présenté à la population lors d'une séance d'information publique, le mardi 15 mai 2012 à la salle communale. Cette séance a été un riche moment d'échanges entre la population, les autorités et les représentants de l'Etat. A l'issue de cette présentation, une phase de consultation publique d'une durée d'un mois a permis de recueillir les observations de la population.

Le 14 février 2013, le Conseiller d'Etat en charge du département de l'urbanisme nous autorisait à faire voter par le Conseil municipal la résolution relative à l'adoption du plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur des chemins pour piétons, ce qui a été réalisé le 24 juin 2013.

L'approbation du Conseil d'Etat devrait intervenir en 2014. La commune disposera alors d'un nouvel instrument de référence pour les années à venir.

Le Conseil municipal a décidé d'initier les démarches visant à mettre le secteur de St-Maurice en zone de hameau. Cette procédure de modification de zone qui nécessite la réalisation d'un plan de site, débutera par une phase de diagnostic et de recensement architectural. Un architecte urbaniste, représentant le service cantonal du patrimoine et des sites, participera au groupe de travail. Une consultation publique sera organisée ultérieurement.

Ensemble résidentiel et commercial

31-33, chemin du Vieux-Vésénaz - 5, chemin Neuf-de-Vésénaz - 42-44, route de Thonon à Vésénaz (n°1)

Cet important projet privé s'inscrit entre la route de Thonon, le chemin Neuf-de-Vésénaz et le chemin du Vieux-Vésénaz. Il comprend la réalisation d'un centre commercial sur près de 3'800 m² (environ la moitié pour la COOP), d'un bâtiment administratif de 1'300 m² ainsi que d'un immeuble de 22 appartements.

L'ouverture du centre commercial est prévue début juin 2014 et la livraison des bâtiments administratifs et locatifs durant le troisième trimestre 2014.



Achèvement du PLQ 28399 Pointe de Vésénaz

55-57-59, route de Thonon - 4-4A-6-8-10-12, route d'Hermance (n°2)

La réalisation de l'ensemble du plan localisé de quartier de la pointe de Vésénaz, initié il y a une dizaine d'années, a nécessité de nombreux transferts, cessions ou échanges de terrains.

L'administration communale travaille avec un mandataire à la finalisation d'un acte de constitution de servitudes, basé sur la délibération D12-02, qui devrait être signé début 2014.

En parallèle, la commune a signé, en juillet 2013, un acte notarié de mutations parcellaires pour permettre la construction du dernier bâtiment de cet ensemble résidentiel.



La construction, sise au 2 et 4 de la route d'Hermance, a débuté à la mi-juillet 2013 par la démolition d'un garage. Une fois l'immeuble achevé, la maison sise au 53, route de Thonon sera démolie, conformément au PLQ, et un espace public donnera accès à la place qui sera aménagée en contrebas, à l'angle de la route d'Hermance et de la route de Thonon

Achèvement du PLQ 29103A-515

16, route d'Hermance - 61-63, route de Thonon à Vézenaz (n°3)

Dans le courant de l'année 2013, la parcelle N°9479, a été aménagée en une zone de verdure (espace public appelé « parc de la Guite »).

Extension de la zone industrielle et artisanale de La Pallanterie (ZIAP) (n°6)

Suite à une forte demande de locaux pour des activités artisanales et industrielles, le développement de cette zone est envisagé au sud-ouest, en direction de La Capite. Le pilotage de ce dossier a été confié, par les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, à la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie. Une demande de renseignements (DR 18297), initiée en 2010, a été acceptée en juin 2011. L'analyse du périmètre d'urbanisation a mis en évidence d'importantes contraintes liées à la présence du gazoduc. Plusieurs scénarii ont été étudiés. Il en ressort qu'un déplacement du gazoduc semble être l'unique solution pour un bon développement de la zone.

Immeubles d'habitation

141-147, route d'Hermance, à Collonge (n°9)

Ce projet privé prévoit la construction de 55 logements répartis dans 4 immeubles, la prolongation du trottoir et de la piste cyclable déjà existants à l'amont de la route d'Hermance ainsi que la création d'une servitude de passage à pied en direction de l'hôpital de Bellerive. L'autorisation de construire a été délivrée en novembre 2011, le chantier a commencé fin août 2012 et devrait être terminé durant le quatrième trimestre 2014.



Aménagement de la plage de la Savonnière,

Chemin Armand-Dufaux (n°10)

Les importants travaux de réaménagement terminés, la plage de la Savonnière a été réouverte au public le 29 juin 2013.

Pour mémoire, ce projet avait pour but notamment de revaloriser le caractère naturel du site et de préserver ses qualités environnementales. A cet effet, le Conseil municipal a voté, en septembre 2010, un crédit d'investissement de CHF 2'450'000.- afin de procéder aux études et à la réalisation des divers aménagements.

La seconde étape des travaux réalisés en 2013 a consisté au remodelage du parc, à la prolongation de l'arrosage automatique, à la création de cheminements piétonniers, à la mise en place d'une clôture avec portails, à la



construction d'un solarium en bois, à l'installation de cercles de feu permettant les barbecues ainsi qu'au solde des plantations des arbres et des afforestations.

La plage a connu une forte affluence estivale malgré le fait que certaines zones étaient encore inaccessibles.

Un gardien est dorénavant sur place, durant tout l'été, afin de veiller à la propreté du lieu, au respect du règlement par les usagers et permettre une meilleure gestion des déchets.

Corsier-Port (n°11)

Le projet privé de réaménagement du port et des installations du chantier naval de la baie de Corsier fait l'objet d'une autorisation de démolir (M6923) et de construire (DD 104745) délivrée en décembre 2013. Des recours ont été déposés et sont pendants devant le tribunal.

Parallèlement, les communes de Corsier et Collonge-Bellerive finalisent un projet permettant d'améliorer la mise à l'eau des dériveurs et des bateaux à moteur.

Bâtiments

Bâtiment administratif

61, route de Thonon (n°3)

Les aménagements extérieurs des parties communes (parking et locaux techniques) ont été achevés début 2013. Le dernier locataire, un centre d'imagerie médicale, a pris possession de l'ensemble des surfaces du rez-de-chaussée en mai 2013.

Il complète ainsi cet immeuble de type « Minergie » qui offre trois plateaux de surfaces administratives. Les locataires bénéficient d'un parking souterrain pour leur propre utilisation et celle de leurs visiteurs.

Crèche intercommunale

8, chemin de Trémessaz (n°4)

Lors de sa séance du 29 avril 2013, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 100'000.- pour la réalisation de travaux complémentaires comportant la pose de stores extérieurs.

En outre, la commune n'est pas satisfaite du fonctionnement de la chaudière qui assure le chauffage des bâtiments de la crèche et de l'école de la Passerelle. De ce fait, une expertise de l'installation a été demandée par la commune. Le Tribunal de première instance a nommé, le 30 octobre 2013, deux experts en vue d'analyser les installations existantes.

Panneaux d'affichage officiels

La commune est tenue de procéder à l'affichage des actes officiels et des avis sur des panneaux officiels en vertu du règlement d'exécution de la loi sur la forme, la publication et la promulgation des actes officiels (B 2 05.01). Les frais d'établissement et d'entretien de ceux-ci étant à la charge de la commune, le panneau d'affichage situé devant la Mairie a été remplacé au début du mois de mars. En effet, l'ancienne vitrine avait souffert de l'usure du temps et présentait d'importants soucis d'étanchéité.



Route de La-Capite 192 (n°5)

La maisonnette située au 192, route de La-Capite fait l'objet d'une promesse de vente de CHF 1'100'000.-, signée le 25 septembre 2013 entre un promoteur acquéreur et la commune. Les futurs acquéreurs ont déposé une demande préalable auprès du Département de l'Agriculture, du logement et de l'énergie (DALE) pour déterminer le potentiel constructible de cette parcelle.

Centre du village de Collonge (projet de logements/Le Quadrilatère)

8, chemin du Pré-d'Orsat (n°7)

Le vote d'un crédit d'étude complémentaire en mars 2013 a permis la poursuite des études et l'établissement d'un plan financier. Le bâtiment a été optimisé. Il propose dorénavant 17 logements, situés sur deux étages de parking.

L'accès au nouveau parking se fera par la rampe d'accès de l'abri PC existant. Cela a nécessité d'obtenir l'accord de l'Office fédéral de la protection de la population et la protection civile cantonale. Cette solution permet de libérer l'espace public et laisse plus de liberté aux aménagements extérieurs de cette partie du village. D'un point de vue administratif et pour répondre aux lois sur les Marchés publics, un appel d'offre en procédure ouverte internationale pour le mandat d'ingénieur civil a été lancé.

Centre communal Rivollet

(Auberge communale et mairie)

1, chemin du Château-de-Bellerive (n°8)

Le Conseil municipal s'est prononcé, lors de sa séance du 23 juin 2013 (D13-15), en faveur de la réalisation des travaux de la Ferme Rivollet, par le vote de deux crédits : celui du réaménagement et de l'extension de l'auberge communale, ainsi que celui destiné à l'amélioration de l'enveloppe thermique de la mairie.

La commune a déposé deux demandes en autorisation relatives à ces crédits : une autorisation complémentaire pour l'auberge dans le but d'actualiser les locaux techniques, puis une autorisation de construire pour les travaux propres à la mairie.

La Ferme Rivollet représentant un patrimoine culturel important, la commission des monuments et sites suit attentivement ce dossier, notamment dans les choix architecturaux et de matériaux.

Le chantier a démarré début novembre 2013 par la démolition intérieure des installations de la cuisine du restaurant. La fin du chantier et l'ouverture du restaurant sont prévues au printemps 2015.

Statistiques sur les procédures en matière de constructions déposées au DALE pour le territoire de Collonge-Bellerive en 2013

Ces requêtes ont été préavisées par les autorités communales à l'exception des APAT.

APA	(autorisation en procédure accélérée) :	33
APAT	(autorisation par annonce de travaux) :	9
DD	(demande définitive en autorisation de construire) :	64
DP	(demande préalable en autorisation de construire) :	1
DR	(demande de renseignements) :	0
M	(demande d'autorisation de démolir) :	9
Total :		116

Pour mémoire :

120 dossiers ont été traités en 2010, 117 en 2011 et 131 en 2012.

Routes et canalisations

Tranchée couverte de Vézenaz

Le programme initial des travaux est bien respecté. Les travaux d'équipements électromécaniques se sont intensifiés lors du deuxième semestre 2013. La fin de l'année a été marquée par la plantation, en surface, de plus d'une trentaine d'érables champêtres recréant l'esprit « villageois ».

Le 29 avril 2013, le Conseil municipal a voté un crédit d'engagement complémentaire de CHF 5'900'000.-, destiné à couvrir la part complémentaire des travaux financés par la commune de Collonge-Bellerive.

Le 7 novembre 2013, le Grand conseil a voté la loi 11028, ouvrant un crédit complémentaire d'investissement de CHF 7'692'108.- (part cantonale) aux lois 8662 et 10441 pour les travaux de construction d'une traversée en tranchée couverte du village de Vézenaz sous la T 105 - RC 1 Route de Thonon.

La télévision Léman bleu a multiplié les reportages tout au long de l'année, diffusés sur ses ondes illustrant ainsi l'avancement du chantier. A noter que ces films sont également disponibles par internet sur le site de Léman bleu et/ou celui de la commune.

Le pavillon d'informations installé, sur la route d'Hermance au niveau du collège de Bois-Caran, pour répondre aux questions du public, n'a été que très peu utilisé en



2013. Les fiches cantonales d'information officielle de la Tranchée couverte ainsi que les informations publiées dans le journal communal, régulièrement envoyé à nos communiens, ont répondu aux attentes de la population.

L'inauguration est prévue le 17 janvier 2014. Dès février 2014, la plateforme, pont provisoire au carrefour de Vézenaz, d'une longueur de 170 mètres, sera démontée par étape. L'ensemble des travaux de surface devrait être achevé à la fin de l'été 2014.



Giratoire route de Thonon / chemin du Petray

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des travaux de la tranchée couverte de Vézenaz, afin de permettre aux riverains domiciliés le long des trémies d'accéder rapidement à la route, un giratoire a été réalisé. Les travaux ont débuté le 8 juillet 2013. Les Services Industriels de Genève ont profité de remplacer ou d'améliorer les réseaux eau, électricité, éclairage public, gaz et télécommunication.



Afin de maintenir l'axe principal de la route de Thonon, le chantier a été effectué en trois phases. Le giratoire était opérationnel à la fin de l'année. Ce projet est piloté par le Service des routes cantonales, en coordination avec la commune. Il est financé par le canton. La commission culture et loisirs du Conseil municipal analyse différentes possibilités d'aménagement du giratoire dont le financement et l'entretien incomberont à la commune. En raison de ce nouvel aménagement, les arrêts de bus ont dû être déplacés. La commune a profité de remplacer l'ancien abribus de l'arrêt Petray.



Zone 30 de la Californie – Bas du chemin de Mancy

Afin de faire face au problème récurrent des véhicules ventouses stationnés sans limite de temps dans le quartier de la Californie ainsi qu'au bas du chemin de Mancy, il a été décidé de réglementer la durée de stationnement à 15 heures dans cette zone. Cette mesure, active depuis le 1^{er} janvier 2014, s'étend sur les chemins de Trémessaz, de la Californie, des Tattes, des Gotettes ainsi qu'un segment du chemin de Mancy. En outre, afin de favoriser l'accès aux commerces, la durée de stationnement des onze places en épi situées au bas du chemin de Mancy est limitée à 4 heures.

Chemin de Bois-Caran

En 2012, le canton a réglementé l'utilisation des parkings du Collège de Bois-Caran et des EPI. Ceci a provoqué un report du stationnement le long du chemin de Bois-Caran. Afin de résoudre ce problème, la commune a mis en place deux mesures. D'une part, la création d'un cheminement piétonnier délimité par un marquage jaune en bordure du champ entre le chemin du Port-de-Bellerive, l'Institut la Combe jusqu'à l'entrée du cycle d'orientation. D'autre part, une réglementation de la durée de stationnement limitée à 4 heures sur toutes les places de parking se trouvant le long de l'Institut la Combe a été promulguée. D'autres mesures sont susceptibles d'être mises en place dans le courant de l'année 2014.

Entretien des chemins communaux

Le 25 juin 2012, le Conseil municipal votait un crédit de CHF 400'000.- destiné à des interventions de resurfacement partiel sur le chemin des Sansonnets, la parcelle de la Guite (joutant le 61, route de Thonon), les chemins de la Plantée-du-Chêne, des Princes, des Rayes, de Bois-Caran, de la Dame, le trottoir du chemin de Trémessaz ainsi que celui de la Californie.

Durant l'été, une intervention ponctuelle a été réalisée sur le chemin de la Plantée-du-Chêne et un resurfacement partiel a été exécuté sur le chemin de Bois-Caran. Le solde de ces travaux est prévu en 2014, à l'exception du chemin des Sansonnets qui fera l'objet d'une étude et d'une demande de crédit spécifiques.

Réseau de canalisations communales

En fin d'année 2013, la commune a prolongé pour cinq ans son partenariat avec les Services Industriels de Genève (SIG) pour l'exploitation et l'entretien des quelque 45 kilomètres du réseau d'assainissement secondaire. Les curages et inspections réalisés jusqu'à ce jour ont démontré et confirmé que les canalisations contenaient beaucoup de dépôts provenant des nombreux chantiers privés. Afin de les limiter au maximum, la commune exige, depuis un an, lors de chaque demande d'autorisation de construire, un nettoyage des collecteurs à l'amont et à l'aval du branchement privé à l'issue des travaux.

Eclairage public

Lors de sa séance du 18 mars 2013, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 100'000.- destiné notamment à l'installation de deux nouveaux points lumineux de part et d'autre de la route d'Hermance, à la hauteur des passages pour piétons du chemin du Port-de-Bellerive et du chemin de Mancy.

Chemin de Plumaget

Pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse afin de sécuriser le carrefour du giratoire du chemin des Rayes, le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre un modé-

rateur de trafic de type coussin berlinois au bas du chemin de Plumaget. Ces travaux ont été réalisés à la fin du mois d'octobre.

Giratoire au chemin du Port-de-Bellerive

La géométrie du carrefour du chemin du Port-de-Bellerive et du chemin de Bois-Caran n'est pas jugée idéale et induit le non-respect de la réglementation routière. Ces éléments ont d'ailleurs été confirmés à plusieurs reprises par des courriers de riverains. Des études ont démontré que la situation pouvait être améliorée par la construction d'un giratoire. Dès lors, afin de réaliser cet aménagement, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 16 décembre 2013, un crédit d'investissement d'un montant de CHF 150'000.-. L'autorisation de construire devant être en force au début 2014, les travaux seront réalisés au printemps.

Parking de la Pointe-à-la-Bise

En 1996, le parking de la Pointe-à-la-Bise (96 places) était inauguré. Les grilles gazon en plastique, utilisées comme revêtement à l'époque, sont devenues inadaptées au vu de l'importante fréquentation de ce parking en période

estivale. Malgré la mise en place de plusieurs couches de sable dans le but de limiter les risques, plusieurs doléances ont été émises suite à des chutes.

Lors de sa séance du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement d'un montant de CHF 650'000.- afin de réaliser des travaux de réfection.

Il s'agit de procéder au remplacement de ce revêtement par des grilles gazon en béton sur les places de stationnement et par la pose d'enrobé bitumineux sur les voies de roulement. En parallèle, un réseau de drainage sera réalisé pour récupérer les eaux de ruissellement du parking et deux nouveaux points lumineux seront installés afin d'éclairer le cheminement piétonnier longeant le parking. La végétation des bermes centrales ainsi que le cordon boisé le long des bâtiments du club d'aviron seront remplacés par des espèces indigènes. De plus, afin de répondre partiellement à la forte demande de places de stationnement pour remorques à bateau, la réglementation du parking sera adaptée.

A ce jour, des négociations sont en cours avec les différents services de l'Etat pour l'obtention de l'autorisation de construire mais le préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites est défavorable.

Gestion des déchets

Service de la Voirie

Remplacement de la balayeuse Ravo 540

Différents défauts ayant été constatés sur la balayeuse Ravo 540 acquise en 2011, l'entreprise qui a fourni cet engin a procédé à son remplacement gratuitement en fin d'année.

Points de récupération

Deux points de récupération sont à disposition sur le territoire communal. Le premier se situe au 8, chemin des Rayes, à Vézenaz et le second au 14, chemin du Pré-d'Orsat, à Collonge (centre de Voirie).

Ces emplacements sont régulièrement envahis de toutes sortes de déchets et, ce, malgré l'intervention du service de la Voirie communale (2 - 3 fois par jour) et d'une entreprise mandatée chaque samedi en fin de journée pour les nettoyer avant la fermeture dominicale.

Pour rappel, les déchets doivent être déposés dans les containers qui leur sont spécifiquement destinés. Si ces derniers sont pleins, les déchets doivent être déposés dans un autre point de récupération ou apportés dans les espaces de récupération cantonaux (ESREC). Il est également essentiel de plier convenablement ou de déchirer les cartons afin qu'ils passent dans la goulotte évitant ainsi d'obstruer les orifices.

En outre, les ordures ménagères ainsi que les déchets encombrants ne sont pas acceptés dans les points de récupération communaux.

Récupération des déchets : constats, développements

Les tonnages pour l'année 2013 sont légèrement en hausse par rapport à l'année précédente. Cela peut s'expliquer du fait que la population a augmenté de 43 habitants entre fin 2012 et fin 2013.

Cependant, la quantité d'ordures ménagères continue de diminuer d'année en année. Ce résultat est encourageant et la population est incitée à continuer ses efforts en matière de tri.

Par contre, il a été observé une très forte augmentation du tonnage des déchets de jardin ces deux dernières années. Des études, réalisées entre 2012 et 2013, ont démontré que cette augmentation était surtout due aux déchets verts mis en décharge par les paysagistes et entreprises spécialisées. Il est difficile de contrôler la provenance de ces déchets. C'est pourquoi, la commune a décidé de ne plus les prendre en charge à partir du 1^{er} janvier 2014.

En 2013, la commune, en partenariat avec l'Etat de Genève, a mis sur pied une action auprès d'une soixantaine d'entreprises et commerces, dans le but de permettre d'améliorer leur pratique en matière de tri et d'élimination des déchets en sollicitant un diagnostic personnalisé.

Cette action n'a pas reçu l'accueil souhaité car aucune entreprise ou commerce ne s'est annoncé. Dès lors et afin d'atteindre cet objectif, la commune a intégré cet élé-

ment dans le règlement communal relatif à la gestion des déchets qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Le montant total des rétrocessions des matières premières valorisées (papier, verre, alu) s'élève à CHF 35'000.- pour l'année 2013. Ce montant en baisse (CHF -10'000.- entre 2012 et 2013), malgré la hausse des tonnages s'explique par le fait qu'en raison de la crise de la dette qui perdure

en Europe, l'évolution économique incertaine et la peur d'une récession, une certaine insécurité du marché se fait sentir. Dès lors, la demande en produits recyclés verre et papier est en baisse alors que le taux de récupération est en hausse. Ainsi, les revenus de la vente de ces matières baissant, les taux de rétrocession diminuent.

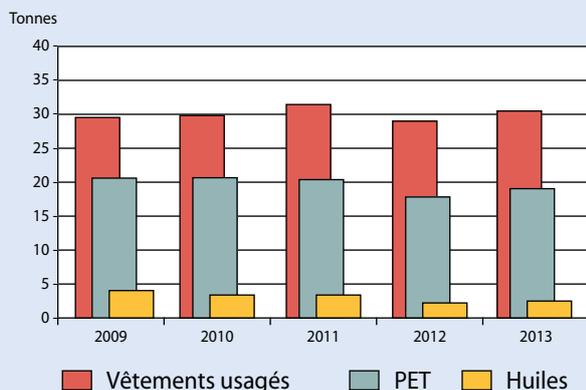
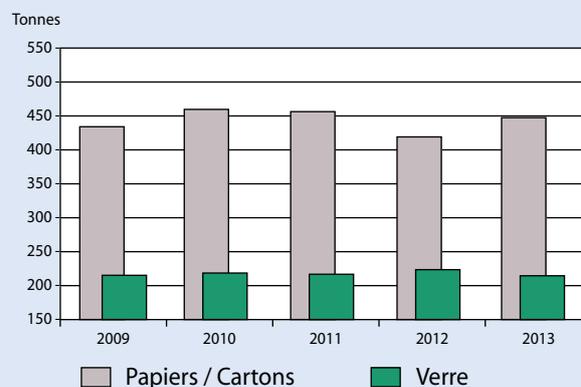
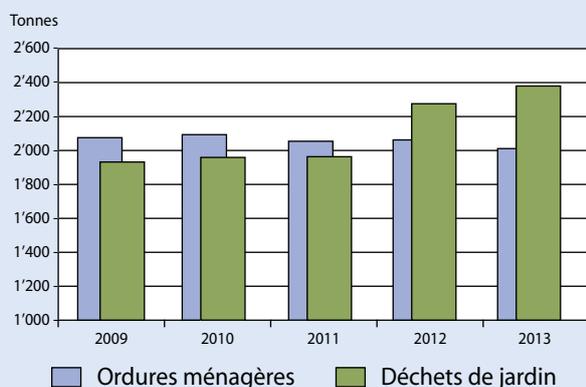


Résultats des levées de récupération

Serbeco SA (points de récupération) T 022 341 15 20 / fax 022 341 11 22 / info@serbeco.ch
 Transvoirie SA (porte-à-porte) T 022 306 15 15 / fax 022 306 15 16 / info@transvoirie.ch

	2010		2011		2012		2013	
	tonnes	Kg/hab	tonnes	Kg/hab	tonnes	Kg/hab	tonnes	Kg/hab
Ordures ménagères	2'096.0	274.0	2'055.0	274.0	2'067.0	275.0	2'019.0	267.0
Déchets de jardin	1'959.0	257.0	1'962.0	261.0	2'291.0	305.0	2'372.0	314.0
Papier	462.0	60.5	457.0	61.0	429.0	57.0	449.0	60.0
Verre	219.0	28.7	215.0	28.5	225.0	30.0	216.0	29.0
Encombrants	176.0	23.0	191.0	25.0	203.0	27.0	215.0	28.0
Vêtements	30.0	3.9	31.6	4.2	29.5	3.9	30.5	4.0
Pet	20.6	2.7	20.4	2.7	17.9	2.4	19.4	2.6
Alu/Fer blanc	6.1	0.8	6.5	0.9	6.6	0.9	6.6	0.9
Huiles	3.5	0.5	3.5	0.5	2.4	0.3	2.6	0.3

Récupération des déchets : constats, développements *Statistiques 2009 - 2013*



Nombre d'habitants au 31.12

2009	2010	2011	2012	2013
7'480	7'611	7'507	7'517	7'560

Total des déchets

tonnes	2009	2010	2011	2012	2013
	4'745	4'790	4'744	5'052	5'110
kg/hab	634	629	632	672	676

% déchets valorisés (y.c. déchets de jardin)

%	2009	2010	2011	2012	2013
	56.3	56.2	56.7	59.1	60.5

% déchets valorisés (sans déchets de jardin)

%	2009	2010	2011	2012	2013
	26.2	26.0	26.1	25.4	26.3

Environnement et Développement durable



Subvention communale pour l'acquisition d'un abonnement annuel Unireso des TPG

En lien avec le chantier routier de Vézenaz, les Autorités communales ont décidé de poursuivre l'attribution de la subvention lors de l'achat d'un abonnement annuel Unireso.

En 2013, cette dépense a été inscrite au budget de fonctionnement de la commune et votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 novembre 2013, pour un montant de CHF 300'000.-. Il est destiné à l'attribution d'une subvention de CHF 200.- par abonnement annuel personnel Unireso « Tout Genève » des Transports Publics Genevois ou abonnement général annuel CFF, acquis par tout habitant de la commune de Collonge-Bellerive entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 inclus.

Encouragés par l'attribution de cette subvention, un nombre croissant d'habitants optent pour ce mode de transport. En 2013, ce sont 1246 personnes qui ont sollicité la participation communale. Pour mémoire, en 2012 : 1129 personnes ; en 2011 : 1009 et en 2010 : 971, année qui marqua le début de cette action.

Cartes journalières CFF

Les autorités communales poursuivent la mise à disposition de quatre cartes journalières. En 2014, le prix de la carte passera de CHF 35.- à CHF 40.- en raison de l'augmentation des abonnements vendus par les CFF. Ce prix est désormais identique dans toutes les communes d'Arve et Lac.

Vélos électriques

Depuis 2012, les autorités communales ont cessé de subventionner l'acquisition de vélos électriques. La subvention cantonale de CHF 250.- a, quant à elle, été maintenue. 42 personnes se sont présentées à la Mairie afin d'en bénéficier. La commune a participé à cette action de 2008 à 2011, en proposant une subvention de CHF 350.-/vélo. En 2011, ce sont 172 vélos qui avaient ainsi été subventionnés et 47 en 2012.

Amélioration de l'enveloppe thermique de bâtiments et création d'un chauffage à distance

Les études visant à l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments du complexe de logements sis aux 95-105, route d'Hermance, 3, chemin du Grand-Clos et de l'école

de Collonge, par l'installation d'un chauffage à distance ont été menées et les conclusions sont encourageantes. Sur la base des solutions proposées, une demande de crédit de réalisation devrait être déposée en 2014.

La chaudière qui approvisionne l'ensemble des bâtiments locatifs situés au 95-105 rte d'Hermance a été remplacée pour cause de vétusté, selon les directives des études menées pour le chauffage à distance.

Amélioration thermique d'une deuxième partie du bâtiment locatif sis à la route d'Hermance 150

Un crédit de CHF 750'000.- a été voté par le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 mars 2013, pour la rénovation et l'amélioration thermique du bâtiment. Un bureau d'architectes a été mandaté pour ce travail. Il a déposé une demande en autorisation de construire comprenant la pose d'une isolation thermique sur les façades et la toiture, le remplacement des fenêtres, la pose de panneaux solaires en toiture, le renforcement et réfection d'une partie du plancher ainsi que différents travaux de rafraîchissement des deux appartements.

Le projet d'isolation de façade est contesté par la Commission des Monuments et sites, laquelle souhaiterait que la commune isole ses bâtiments par l'intérieur. Cette solution est désavantageuse dans la mesure où elle contraint le propriétaire à refaire toutes ses pièces, y compris les cuisines et sanitaires encore en bon état. Les négociations avec le canton sont en cours afin de trouver une issue convenant à toutes les parties.



Eclairage public

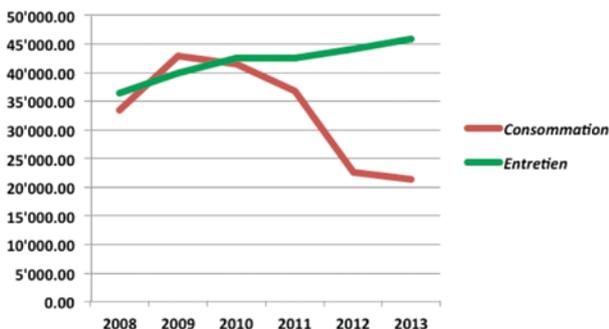
La commune, propriétaire du réseau d'éclairage public, a mandaté dans le cadre du développement durable les SIG, gestionnaires du réseau, afin de réaliser un audit énergétique offrant des solutions d'économie d'énergie. L'amélioration a consisté à remplacer les lampes à vapeur de mercure, d'un rendement lumineux moyen, par des sources lumineuses de dernière génération garantissant non seulement un rendement lumineux deux à trois fois supérieur mais également une meilleure fiabilité de fonctionnement.

Les travaux entrepris entre 2010 et 2012 ont permis d'assainir 91 % du parc d'éclairage public. La consommation d'énergie a diminué de 41 % et le coût de 47 % malgré une augmentation de 11 % du nombre de luminaires.

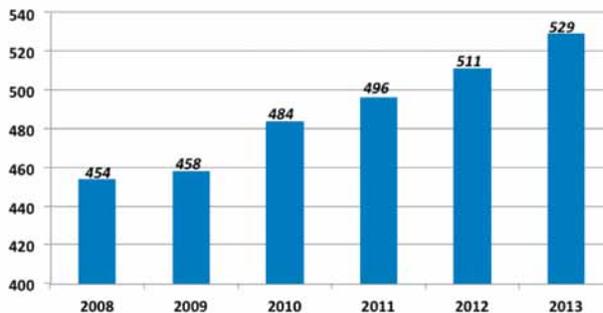
Au vu de ces résultats encourageants, d'autres sites, comme notamment le parc de la ferme de Saint-Maurice, le parc de l'épicentre et ses abords ou encore le chemin du Grand-Clos, non prévus initialement, ont été assainis durant l'année 2013.

Situation au 31 décembre 2013

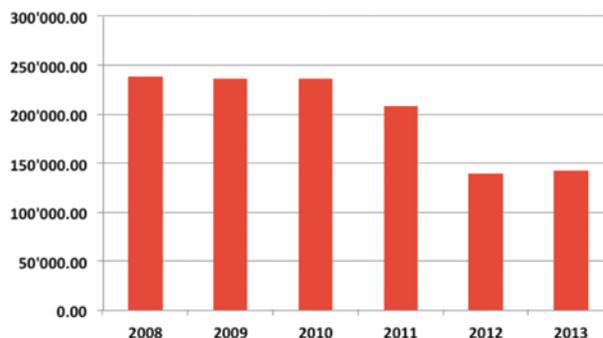
Evolution des coûts d'entretien et de consommation



Evolution du nombre de luminaires



Evolution de la consommation d'énergie [kWh]



Véhicule Mobility

mobility
car sharing

La commune a été approchée en fin d'année par la société coopérative « Mobility car sharing Suisse » proposant aux autorités de mettre à disposition de la population un véhicule qui serait stationné au parking des Rayes (8, chemin des Rayes). Cette action devrait être mise en place d'ici fin janvier 2014.

Charte des Jardins

La promotion de la «Charte des jardins», initiée par la commune en 2010, se poursuit. Les nouveaux adhérents peuvent retirer à la commune le petit panneau en bois à apposer dans leur jardin.



Sécurité

Dans le domaine de la sécurité, les autorités, soucieuses de lutter contre les problèmes d'insécurité, ont poursuivi leurs efforts avec les mesures suivantes:

- au budget 2014, il est prévu une augmentation de l'effectif de la police municipale (2 personnes) ;
- poursuite du partenariat avec une entreprise de sécurité privée ;
- séances régulières avec les différents partenaires de la sécurité ;
- information à la population, lutte contre les cambriolages, poursuite de l'étude de faisabilité pour la mise en place de systèmes de vidéosurveillance.

Un service de «call center» ou centrale d'appels permettant de contacter la Police municipale 24h/24 a été mis en place depuis le mois de décembre 2010. Il s'agit du numéro :

022 752 52 52 accessible 24h/24 et 7j/7

En dehors des heures de présence de la Police municipale, ce numéro est dévié vers une société de sécurité privée qui prend le relais dans la gestion de l'événement.

Régulièrement un tous ménage est adressé à la population afin de rappeler les règles élémentaires de prudence à respecter à son domicile.

Police municipale



Bilan 2013

Au 1^{er} janvier 2013, M. Laurent Burnier a rejoint l'équipe de la Police municipale afin de remplacer le départ de M. Thomas Cotting.

Durant le dernier trimestre, il a été décidé de mener une campagne de recrutement pour augmenter l'effectif et ainsi assurer une présence accrue sur le terrain dans le courant de l'année 2014.

Au mois d'août 2013, la modification de la Loi sur les agents de la Police municipale (LAPM) est entrée en vigueur, augmentant ainsi les compétences des éléments suivants :

- loi sur les stupéfiants (consommation et détention de petites quantités)
- loi sur les armes (saisie préventive d'objets dangereux) ;
- loi sur la circulation routière (conduite en état d'ébriété et contrôle de vitesse)
- loi sur les étrangers (séjour illégal, interdiction d'entrée sur le territoire, etc.)
- accident avec dégâts matériels sans blessé.

Avant la mise en application de ces nouvelles compétences, l'ensemble des agents de la police municipale du canton (environ 250) devront suivre une formation au Centre de formation de la police. Ces formations ont débuté au mois de novembre 2013 et se termineront au mois de mai 2016.

Durant le premier trimestre 2013, la commune, en collaboration avec la gendarmerie, a participé aux différentes séances publiques du nouveau concept cantonal gene-



vois de prévention des cambriolages GE_Veille. Il est prévu de reconduire ces séances en 2014.

Pendant l'année 2013, 566 événements (doléances, problèmes de voisinage, diverses déprédations, séances avec différents partenaires, etc.) ont été retranscrits dans la main courante et plus de 1'300 infractions (Loi sur la circulation routière et législation genevoise) ont été dénoncées.

Il faut également relever le travail de proximité effectué quotidiennement, la participation aux actions PréDiRe menées lors des rentrées scolaires et la présence durant les différentes manifestations communales. Il en est de même de l'excellente collaboration avec les effectifs du poste de gendarmerie de la Pallanterie et des différents partenaires.

De plus, des discussions ont été initiées avec les communes d'Anières et Hermance pour un éventuel partenariat intercommunal.

Rappel des bases légales

La Police municipale est régie par la loi sur les agents de la police municipale (LAPM) et son règlement d'application (RAPM) qui lui confèrent des missions précises :

- la sécurité de proximité;
- la prévention des incivilités et de la délinquance par une présence régulière et visible sur le terrain;
- le contrôle de l'usage accru du domaine public;
- la lutte contre le bruit;
- les contrôles en matière de circulation routière;
- la prévention et la répression en matière de propreté, notamment en ce qui concerne les débris, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage.

La Police municipale coopère avec la police cantonale ainsi qu'avec les autorités compétentes dans leurs domaines d'activités et échange avec elles les informations utiles à l'accomplissement de leurs missions.

De plus, les agents de la Police municipale sanctionnent les infractions qu'ils constatent lorsqu'elles relèvent de leurs compétences et établissent tous rapports ou constats dans le cadre de leurs missions.

Compétences territoriales

Les agents de la Police municipale exercent leurs attributions sur l'ensemble du territoire de la commune et, en vertu d'accords intercommunaux, leurs compétences s'étendent aux communes de Corsier, Gy, Meinier et Choulex au prorata d'un pourcentage de présence fixé avec ces dernières. La Police municipale, c'est :

- 1 chef de poste, 3 agents, 1 adjointe administrative, 2 patrouilleurs scolaires ;
- 1 poste quartier situé au chemin du Vieux-Vésénaz 35 ;
- 5 communes: Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Meinier et Choulex ;
- un numéro d'appel unique, 022 752 52 52, qui répond à vos appels 24h/24 en partenariat avec la société Protectas.

La Police municipale, une police de proximité, à l'écoute et à la disposition de la population.

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste

Police municipale

Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz
T 022 752 52 52 apm@collonge-bellerive.ch

L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30.

Poste de gendarmerie de la Pallanterie



Les activités sur la commune de Collonge-Bellerive (interventions, réquisitions, patrouilles) sont à la hausse (1'161 interventions en 2012 et 1'348 pour 2013). Ceci est principalement dû à une augmentation des contrôles d'initiative effectués par les patrouilles.

En ce qui concerne le nombre des cambriolages, il est intéressant de relever que la courbe est à la baisse par rapport à l'année précédente. Les efforts consentis en matière de prévention, par le biais de notre action **GE-Veille** et l'arrestation d'auteurs souvent issus de bandes organisées, ont sans doute permis d'éviter l'explosion de ce genre de délit. **La prévention et l'attention de chacun restent les meilleurs moyens pour lutter contre ce phénomène.**

Au sujet de l'action de prévention GE-Veille, l'opération va être reconduite en 2014. Les thèmes abordés seront :

«Retour sur la campagne de prévention 2013 et état de la criminalité sur le canton et sur la commune concernée».

Les bonnes nouvelles de l'année 2013 sont encore une fois une baisse extrêmement conséquente des dommages à la propriété et une légère baisse des vols. Il n'en demeure pas moins que, ponctuellement, des déprédations sont commises à proximité des lieux de rencontre pour les jeunes ou à des endroits isolés qui, malgré l'excellente colla-

boration entre les services de la police et les agents de la police municipale, échappent à la surveillance directe. Malgré tout, un très grand nombre d'affaires ont été résolues par les services de la police.

Dans le domaine de la circulation, malgré une augmentation du trafic, le nombre des accidents est en diminution. Les campagnes PréDiRe (prévention - dissuasion - répression) organisées lors de chaque rentrée des classes, conjuguées aux patrouilles quotidiennes portent leurs fruits. L'ouverture de la tranchée couverte de Vésénaz va indéniablement apporter un sentiment de quiétude et de sécurité dans ce quartier.

Dans un esprit de partenariat durable avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité contribue à la cohésion sociale et travaille en résolution de problème. C'est pour cela que la sécurité étant l'affaire de tous, la gendarmerie vous rappelle quelques règles simples afin de se prémunir contre la majorité des délits énumérés ci-dessus:

- à domicile, toujours bien fermer portes et fenêtres, y compris si l'on est présent dans la maison, sur la terrasse, à l'étage ou au sous-sol. Il faut vider régulièrement la boîte aux lettres. Mettre les valeurs (bijoux, argent) en sécurité, à la banque ou dans un coffre. Ne pas laisser entrer d'in-

connu dans le logement. Même pour une demande d'assistance, il est possible de laisser le requérant devant la porte, mais en aucun cas seul et sans surveillance dans la maison. **EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 117.**

- **à l'extérieur : ne pas laisser de valeurs dans la voiture** (sac à main, appareils électroniques de loisir, téléphones portables, etc.). De même, il faut faire attention aux pickpockets, notamment aux caisses des magasins. Dans les parkings, il est impératif de verrouiller le véhicule lors de la conduite ou lorsqu'elle est sans surveillance, même pour un court instant (paiement du ticket de sortie, rangement du caddy par exemple). Lors d'arrêt dans la circulation, attention aux individus indiquant un éventuel pneu dégonflé ou crevé.

- **sécurité durant une absence : prévenir son entourage et ses voisins**, lesquels seront en mesure de réagir à bon escient en cas de problème ou de présence suspecte. Une maison sans lumière intérieure, ni extérieure peut signaler l'inoccupation des lieux. Finalement, il est faut éviter de déposer des objets (planches ou échelles), qui pourraient servir aux cambrioleurs.

Et quel que soit le délit dont on est victime, il est important de déposer plainte. La police sera avisée et pourra orienter, de manière adéquate et proportionnée, ses moyens d'intervention.

Votre îlotier, Appointé **Alexandre VAUTHEY**, Gendarmerie de La Pallanterie

Gendarmerie de La Pallanterie

Route de La Capite 249, 1222 Vérenaz
T 022 427 98 60

Le poste est ouvert au public du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30.

La nuit, le dimanche et les jours fériés, le poste de Rive est en charge du territoire communal.

Gendarmerie de Rive

Rue Adrien-Lachenal 17, 1207 Genève
T 022 427 87 85

En cas de non-réponse, les gendarmes sont à l'extérieur, en patrouille ou en réquisition dans votre quartier ou dans les communes avoisinantes.

En cas d'urgence, composez le 117

Compagnie des sapeurs-pompiers

Service du Feu de Collonge-Bellerive



2013, des nouveautés

Le service du Feu de la commune de Collonge-Bellerive, est une entité de la commune.

Ce ne sont pas moins de 42 hommes qui, tout au long de l'année, oeuvrent volontairement tous les jours de 19h00 à 06h00 et tous les week-ends et jours fériés afin d'assurer la sécurité des habitants de la commune.

Au cours de l'année écoulée, ces hommes ont effectués un total de 3512 heures au service de la population, soit :

- 114 heures de formation données à Bernex ;
- 224 heures de formation (cours cantonaux) ;
- 1'218 heures de cours à la caserne (cours de cadre, sortie de véhicules, etc.) ;
- 987 heures d'exercices (exercice des compagnies) ;
- 411 heures d'exercice avec appareil de protection respiratoire ;
- 283.5 heures d'intervention (25 % feu, 39 % inondation, 6 % fermeture d'hydrante, 5 % arbres, 14 % animaux, 8 % fumées, 3 % insectes) ;
- 274.5 heures pour des gardes de préservation.

Afin de répondre aux demandes et aux besoins futurs de renouvellement, une section **Jeunes Sapeurs-Pompiers** a été créée en mai 2013.



Cette section est actuellement forte de 17 jeunes provenant principalement de la commune. Elle est encadrée par le Capitaine Denis Wyss, secondé par Sloan Stutz et Sébastien Fillon, membres de la compagnie, ainsi que par le Capitaine François Jaccard.

Les jeunes apprennent les rudiments de base des sapeurs-pompiers et pourront être intégrés dès leur 18^{ème} année dans notre compagnie.

Une page se tourne...

Après 24 années d'activité au sein de la compagnie, dont 10 comme Capitaine, Denis Wyss a souhaité faire valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2013.

Une magnifique cérémonie de passation s'est déroulée en la présence des autorités ainsi que de très nombreux invités de marque, en date du 3 décembre 2013.

Les remerciements et les éloges furent très nombreux afin de lui témoigner de la gratitude et remerciements pour avoir œuvré pendant toutes ces années au sein de cette compagnie. A cette occasion la salle de réunion de la caserne a été baptisée « Salle Denis Wyss » en son honneur.

Le premier Lieutenant, Michel Mooijman a été nommé commandant ad intérim de la compagnie avec la charge d'assurer sa succession, dès 2017. Cette nomination a été approuvée par le Conseil municipal, lors de sa séance du 23 septembre 2013, (R13-03)

La compagnie, est toujours à la recherche de personnes souhaitant devenir sapeurs-pompiers, et ainsi, après une période de formation, rejoindre la compagnie afin de remplir la mission.

Site internet www.pompiers-collonge.ch

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le soussigné au 079 625 07 37 si elles souhaitent avoir des informations supplémentaires sur les formations et missions.

Michel Mooijman Cdt a.i.



Organisme Régional de Protection Civile Lac (ORPC Lac)

Anières – Collonge-Bellerive – Cologny – Corsier – Hermance



L'activité en 2013 s'est déployée sur deux axes:
la protection et l'aide à la population.

La PC protège

- **Le test des sirènes**, réalisé le 6 février, a permis de contrôler l'ensemble du dispositif d'alarme, composé de 10 sirènes fixes. La sirène mobile a été également mise en action à travers un parcours prédéfini à la campagne. Cet exercice confirme que la région dispose d'une bonne couverture de transmission d'alarme.

L'avancement du projet national « Polyalert » a débuté dans la région en 2013. Il vise à renouveler le dispositif d'alarme d'ici à 2015, avec l'utilisation de réseaux hautement sécurisés et le déclenchement ciblé des sirènes à distance.

- **Constructions de protection** : chaque année, pour l'ensemble de notre territoire, les contrôles de nos construc-

tions de protection, tels qu'abris publics, postes d'attente sont effectués et on veille à l'état de préparation des installations techniques, en conformité avec les instructions de l'Office fédéral de la protection civile.

- **Protection et assistance** : près de 290 contrôles d'abris privés ont été réalisés. La mise à jour du plan d'attribution des places protégées pour notre population a été effectuée.

- **Biens culturels** : l'inventaire a été informatisé et la préparation des fiches de sauvetage pour chaque bien culturel identifié poursuivie.

- **Protection ABC** : le service d'intervention Atomique, Biologique et Chimique a poursuivi sa formation ainsi que ses travaux de radiophysique et de radioprotection.

La PC aide

- **Evacuation au Foyer St Paul** : en mars, les troupes d'appui sont intervenues au Foyer St-Paul à Cologny, sur un scénario de tremblement de terre, suivi d'une explosion dans le sous-sol du bâtiment de l'EMS. Exercice réalisé en collaboration avec les sapeurs-pompiers de Cologny, les Samaritains de Collonge-Bellerive et le service de sécurité du foyer, il a regroupé une bonne quarantaine d'intervenants. L'évacuation et la prise en charge de blessés ainsi que la mise en sécurité d'objets et biens culturels ont été assurées.



- **Aide à la collectivité publique** : participation à l'encadrement et à la sécurité des événements sportifs ci-après, au côté des principaux partenaires de la sécurité : l'étape du contre la montre du Tour de Romandie en avril, le Genève Marathon for UNICEF en mai et le Slow-up en août.

50 ans de Protection Civile en Suisse

Pour célébrer ce jubilé, un engagement à travers diverses activités dans le canton a eu lieu :

- **Démonstration à la caserne militaire des Vernets** : en septembre, une démonstration des moyens de la Protection Civile, destinée au grand public, a mobilisé une délégation importante de notre organisme chargé, en particulier, du stand représentant le domaine de la Télématique.

- **Arrachage de plantes néophytes** : en collaboration avec la Direction générale de la Nature et du Paysage, un détachement de pionniers du service d'appui a participé à l'arrachage de plantes nuisibles sur la réserve de Verbois, au bord du Rhône.

- **Déménagement des résidents de l'EMS Maison de Vessy** : en collaboration avec la direction de l'EMS, quelque 90 résidents ont été déplacés de leur ancienne à leur nouvelle résidence. Chaque membre de la Protection Civile était engagé auprès d'un résident pour la journée, depuis la prise en charge du résident le matin, jusqu'à l'installation du résident dans son nouvel habitat.





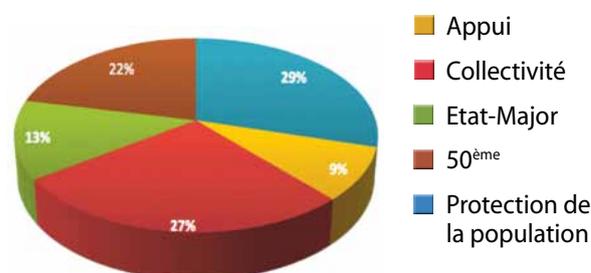
- **Alarme dans la tranchée couverte de Vézenaz** : en octobre, l'alarme et l'intervention de notre groupe FORE (Forces Opérationnelles Rapidement Engageables) ont été testées sur un scénario de collision entre un camion chargé de fuel et des véhicules privés, survenue à l'intérieur de la tranchée couverte. Sur place, entraînement au sauvetage des victimes et à la sécurisation de la tranchée.

- **Présentation aux Automnales de Palexpo** : en sa qualité d'invité d'honneur, la Protection Civile a exposé à la population ses capacités d'intervention par le biais d'un stand informatif et ludique. Un bon nombre de personnes l'a visité et en particulier 1500 enfants. La journée officielle a été animée par l'Office, regroupant les autorités civiles, communales et cantonales ainsi que divers partenaires de la sécurité.

- **Présentation aux conscrits** : en collaboration avec l'armée, nous avons présenté aux jeunes appelés à servir l'activité de la Protection Civile durant trois journées d'information à la caserne militaire des Vernets.

Pour terminer ce rapport d'activité 2013, l'office a déménagé dans les locaux de l'état civil, sis 3 chemin des Rayes, à Vézenaz.

Affectation des astreints par mission



Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le Commandant Erwin Leitner à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac, Chemin des Rayes 3, Case postale 231, 1222 Vézenaz. T 022 840 44 98 E-mail : orpclac@collonge-bellerive.ch

Sports, culture, loisirs

Sports, Aménagements sportifs

Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau(CSR)

Le centre sportif de Rouelbeau achève sa cinquième année de fonctionnement de manière positive. Doté principalement de terrains de football et de courts de tennis, ce centre offre aux clubs de football de Meinier et du FC Saint-Paul des espaces d'entraînement performants. On y trouve également un terrain de beach-volley, de basket ainsi que des terrains de pétanque. La demande de renseignement déposée en 2010 auprès du Département de l'urbanisme, en vue de l'étude d'un agrandissement du CSR afin de pouvoir

loger de nouvelles installations sportives, a reçu des préavis favorables de la part des différents services de l'Etat.

Il faut relever qu'une conduite principale d'alimentation de gaz traverse les parcelles concernées. La modification de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012), intervenue en 2012, diminue les surfaces utilisables de façon importante. C'est pourquoi une étude est en cours afin d'optimiser le tracé et, cas échéant, déplacer le gazoduc.

Patinoire provisoire

Pour la quatrième année, la patinoire de Vézenaz a été installée sur la place multiusages du parking des Rayes. Le 29 novembre 2013, l'aigle Sherkan, du Genève Servette Hockey Club, survolait la glace officialisant ainsi l'ouverture de la patinoire.

Sur place, une buvette permet de se restaurer et de se désaltérer. Il est également possible de louer des patins. Ouverte jusqu'au 23 février 2014, la patinoire avait déjà accueilli, à fin décembre, plus de 1100 personnes. Des initiations à la pratique du hockey ont également été organisées par le Genève Futur Hockey.



Sociétés sportives

Les sociétés ou événements sportifs locaux suivants ont reçu en 2013 un soutien financier de la commune :

Aviron, FC. St-Paul, Judo Club, Wake Sport Society, Tennis-Club, Karaté-Club, Club de pétanque La Californienne, Ack cervolistes kinkikite, Basket-Ball Club, Gymnastique, Club Nautique de la baie de Corsier, Club de l'Etrier, Association Antecimes, Hermance Région Rugby Club, Ski-Club Meinier, cours pour les communi-ers de planche à voile et d'initiation équestre.

Mérites Collongeois

Lors de cette cérémonie, le 21 janvier 2013, les Autorités communales ont félicité et récompensé les lauréats au Mérite collongeois. Cette réception, organisée traditionnellement à l'épicentre, était aussi l'occasion pour les Autorités de présenter leurs vœux à l'assemblée, notamment aux communi-ers venus entourer les lauréats et partager le verre de l'amitié. La fanfare a ouvert la cérémonie et après la remise des récompenses, chacun s'est réjoui de déguster, dans une atmosphère conviviale, un excellent buffet animé par une formation de jazz.

Les mérites suivants ont été remis :

Mérites collectifs

Club d'Aviron Vézenaz

Equipe double scull (femmes) Fanny Belais et Pauline Delacroix

Le **Club d'Aviron Vézenaz** pour l'ensemble des résultats obtenus durant la saison.

Tennis Club de Collonge-Bellerive

Equipe Juniors (moins de 12 ans) – Championne suisse
Matt Bradley, Frédéric Curtet, Maximilian Rudloff

Equipe Dames promue en 1^{ère} ligue Karine Jeandet (capitaine), Alicia Hauser, Louise Lüthy, Emilie Séchaud, Constance Tournier, Mathilde Tournier

FSG Collonge-Bellerive (Gymnastique)

Groupe Junior de badminton pour ses nombreux titres obtenus aux Championnats genevois



Mérites individuels

Lucas Tramèr (Club d'Aviron Vézenaz) 5^{ème} et diplôme aux Jeux Olympiques de Londres en 4 sans barreur

Damien Tollardo (Club d'Aviron Vézenaz) vice-champion d'Europe Junior en 2 sans barreur et médaille de bronze aux Championnats du monde junior

Victor Sellier (Karaté Club Collonge-Bellerive) 3^{ème} championnats genevois en Kumite cat. U14

Belian Kiss-Borlase (Karaté Club Collonge-Bellerive) 3^{ème} championnats genevois en Kumite cat. U16

Olav de Preter (Karaté Club Collonge-Bellerive) 3^{ème} championnats genevois en Kumite cat. U18

Cédric Thevoz (Karaté Club Collonge-Bellerive) champion genevois en Kumite cat. Hommes open

Sandy Vallat (Tennis Club de Collonge-Bellerive) championne genevoise d'Hiver cat. 5

Augustin Fontugne (Tennis Club de Collonge-Bellerive) champion genevois cat. R9/R5

Narciso de Oliveira (FSG Collonge-Bellerive) champion suisse et genevois de cross (vétérans 2) – champion suisse 10km route et semi-marathon

Serge Walter (FSG Collonge-Bellerive) vice-champion genevois de cross cat. Poussins

Thomas Walter (FSG Collonge-Bellerive) champion genevois de cross cat. Ecoliers A

Aurélien Christinaz (FSG Collonge-Bellerive) 3^{ème} championnats genevois de cross cat. Poussins

Maxime Luthy (FSG Collonge-Bellerive) champion genevois de cross cat. Juniors Hommes

Anne Cornevin (FSG Collonge-Bellerive) vice-championne genevoise et championne romande en P6 (concours complet) – championne romande barres asymétriques – 3^{ème} championnats romands à la poutre

Liliane Yazigi (Association des Samaritains – section de Collonge-Bellerive) responsable de 2007 à 2012

Yvan Nejar (Association des parents d'élèves) – président de 2010 à 2012

Comédie des Trèfles à Trois pour son jubilé 25 ans

Culture et loisirs

Cinémarginand

Cette association communale s'est trouvée confrontée à un problème d'approvisionnement de films sur support classique. En effet, désormais tous les films sont produits pour être diffusés exclusivement avec des projecteurs numériques. N'ayant plus la possibilité de proposer à son public une offre adéquate, Cinémarginand a sollicité une aide financière des autorités communales pour lui permettre d'acquérir un projecteur de dernière génération indispensable à la poursuite de son activité. Une subvention extraordinaire de CHF 40'000.- lui a été attribuée en septembre 2013.



Bourse culturelle

Le règlement mis sur pied et approuvé par le Conseil municipal en 2010 prévoit chaque année l'attribution d'une bourse culturelle. Elle a été attribuée, en 2013, respectivement à Mme Maria Irene Fantini et à M. Grégoire May pour la deuxième année consécutive. En effet, la Commission culture et loisirs, après avoir assisté au magnifique concert donné par le Chœur d'Hommes Intercantonal, dont M. May est le président, en l'église de Vézenaz en mars 2013, a décidé de soutenir une nouvelle fois cet ensemble qui compte désormais également un chœur de femmes, afin d'améliorer l'organisation de leurs répétitions ainsi que la communication.

Mme Maria Irene Fantini est une chanteuse lyrique, mezzo-soprano, étudiante à la Haute Ecole de Musique de Lausanne. Elle a obtenu un bachelor of Arts et poursuit un master en chant lyrique. Afin de la soutenir dans sa formation auprès d'éminents professeurs, la commission a décidé de lui attribuer une partie du montant de la bourse.

Un règlement fixe les modalités d'attribution de cette bourse. Il est à disposition à la réception de la mairie ou sur le site internet de la commune.

L'épicentre

61, chemin de Mancy à Collonge



2013 : Une saison culturelle complète

La saison culturelle 2013 a été tout simplement exceptionnelle avec un taux de remplissage de 100%, ce qui signifie des salles pleines toute l'année emplissant de satisfaction les organisateurs.

Un succès dû notamment à la notoriété des artistes qui se sont produits sur notre scène, souvent aidés par des apparitions médiatiques remarquées et proches des dates collongeaises. On pense ici à la déferlante du « Gen'vois staïle » de Laurent Nicolet, la sortie de l'album de Piers Faccini, les charismatiques Benjamin Siksou et Hugh Coltman, qui passait dans l'émission Taratata peu de temps avant sa venue à l'épicentre.

Il y a aussi l'envie des artistes locaux de collaborer avec la salle lors de résidences et qui mettent tout leur cœur dans des projets spécialement conçus pour l'épicentre. Comme, par exemple, la rencontre du classique et du jazz grâce à Trionyx et Terpsycordes ou la carte blanche offerte à Lyn M, la chanteuse d'Aloa alors enceinte, pour son dernier concert avant son congé maternité. Que d'émotions !

Sans cesse renouvelés, les partenariats avec les festivals importants de la région que sont Antigél, Voix de Fête, Les Créatives, Filmar ou Jazzcontreband nous assurent une visibilité croissante. Ces collaborations permettent cependant de garder une indépendance dans la programmation. Le choix d'artistes généreux et touchants contribue à faire venir et revenir le public. Notamment lors des soirées latines où tour à tour se dévoilent l'énergie d'une Flavia



Coelho, la douceur d'une Niuver ou des jumelles de Ibeyi, la force d'une Susana Baca, la délicatesse d'un Javier Ruibal.

La satisfaction est grande pour le service culturel de voir se rencontrer artistes et spectateurs et de laisser opérer la magie du spectacle. Entendre siffloter ou fredonner des chansons à la sortie des concerts est un cadeau unique. Et s'il fallait décerner un prix, la palme reviendrait à Faada Freddy et son titre « Lost », repris en chœur par une audience totalement tombée sous son charme, alors qu'elle ne le connaissait pas deux heures avant.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet sans évoquer les associations communales ou alliées et leur force de caractère qui fait que chaque année, les spectateurs les redécouvrent au gré de leurs spectacles ou de leur programmation. Avec pour 2013, une mention spéciale à Eric Strahm de Cinémargand, dont la ténacité a permis d'équiper la salle d'un projecteur numérique. Une richesse culturelle supplémentaire pour la commune.

Le Service culturel,
Stéphane Radice, responsable

Sociétés culturelles et de loisirs

Les sociétés, associations ou manifestations culturelles locales suivantes ont été soutenues par la commune : Association Communes-Ecole, Centre Artistique du Lac, Chorale les Califrenzies, Ciné-Club CinéMargand, Comédie des Trèfles à Trois, Fanfare Municipale, Festival Amadeus, Festival de Bellerive, Société Frédéric Chopin, Scouts.

D'autres concerts ou manifestations ont été subventionnés de manière ponctuelle.



En trio avec danseuse de flamenco
Javier Ruibal

Samedi 11 mai 20h30



Présentation de deux sociétés communales

centr
artistique
du lac

MUSIQUE CLASSIQUE
MUSIQUE ACTUELLE
DANSE
THÉÂTRE
DESSIN-PEINTURE
SPECTACLES

Le Centre Artistique du Lac

Fondé en 1976 par Nouchette Vuataz, le Centre Artistique du Lac (CAL) est un centre de formation et de création artistiques où la musique, la danse, le théâtre, la peinture et la poterie se conjuguent autour de multiples projets. 38 professeurs oeuvrent à l'apprentissage des techniques de base de ces disciplines par plus de 450 élèves, en respectant le rythme de chacun.

Le Centre n'opère aucune sélection, cependant une solide motivation et une assiduité certaine sont recommandées. Votre enfant ou vous-même pourrez ainsi vous exprimer, vous épanouir et goûter au plaisir de l'interprétation et de la scène dans un contexte où les différentes disciplines artistiques sont fortement liées.

Cette année, le CAL a organisé plus de 25 manifestations publiques avec la participation active des élèves, dont les prestations finales qui nécessitent une mise en place logistique importante et permettent aux « futurs » artistes de découvrir les joies de la scène grâce à un encadrement et un environnement professionnel.

Le public était nombreux au spectacle « Voyage au bout du monde, départ immédiat ! » qui rassemblait les élèves de musique, peinture et danse autour du même thème, puis il est venu encourager et applaudir les élèves de



théâtre dans « Les innocentes », « Le petit chaperon UF », « Méli-mélo impro-clown, clown- impro » et enfin « Le secret des jouets », « Une ville dans la nuit ».

Le Centre a également invité des artistes tels que : le Duo Miriliz, le Cabaret Frimousse, la Boîte à joujoux, la Camerata d'Archi, sans oublier le traditionnel concert des professeurs et son mémorable « Carnaval des Animaux » pour conclure l'année.

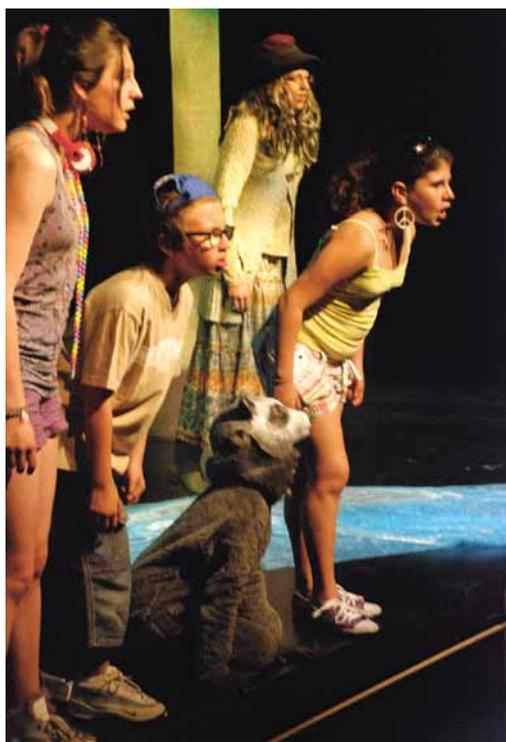
Un autre objectif était de repasser la Certification « Artistica », pari réussi brillamment puisque le CAL a été certifié par l'Institut « Proformations » jusqu'en 2017.

Il a également modernisé son image avec une nouvelle identité visuelle et un nouveau site internet.

cal centre
artistique
du lac

www.centre-artistique-du-lac.ch

Le CAL prépare activement le spectacle biennal 2014 « Cendrillon », d'après une pièce de Joël Pommerat, représentation pluridisciplinaire qui permettra une fois de plus de renforcer les liens entre les différents enseignements, ce qui demeure un des buts essentiels du centre.



Le Centre désire développer et maintenir une certaine exigence, poursuivre ses efforts pour voir la réalisation de tous ses futurs projets.

C'est l'occasion de remercier le service culturel de l'épicentre pour son aimable collaboration et la commune de Collonge-Bellerive pour son indéfectible soutien. A garder en mémoire : « l'art est une puissance dont le but doit être de développer et d'améliorer l'âme humaine ».

W. Kandinsky.

Longue vie au Centre.....

Tamara Recasens, directrice du Centre artistique du Lac

Présentation de deux sociétés communales (suite)

Wake Sport Center

Le Wake Sport Center est situé au centre nautique de Genève-Plage. C'est aujourd'hui l'un des plus grands clubs d'Europe, avec plus de 1200 riders. Parmi eux, 650 jeunes -160 sont issus de la commune de Collonge-Bellerive dont 350 participent à des stages d'été du club. Or, tout a commencé il y a bientôt 20 ans avec l'installation d'un radeau que les fondateurs avaient construit dans le port de Collonge-Bellerive.

Grâce au soutien de la commune, le club a pu développer son infrastructure et ses prestations ; il dispose aujourd'hui de 4 bateaux, un ponton, un wakecable et une équipe de compétition devenue championne suisse en 2013. En 2014, le Wake Sport Center devient un Centre de Performance Régional de la fédération de wakeboard selon les critères Swiss Olympic. De ce fait, il entraîne aussi les meilleurs compétiteurs des autres clubs du canton, les faisant profiter du savoir-faire et de l'infrastructure performante du club.

Un projet de wakecable a été lancé en septembre 2011. Celui-ci tient à cœur du président Philip Lutolf. Mais de quoi s'agit-il ? Le wakecable permet de tracter les wake-



boarder par un câble motorisé, sans bateau. Il est alimenté par l'énergie électrique « vitale vert » des SIG. Quant à la vapeur, elle est recyclée. La vague est remplacée par des sliders kickers (tremplins).

Le wakecable a été installé pendant 4 jours en août 2012. L'événement a remporté un vif succès. Aujourd'hui, le club attend les autorisations nécessaires pour pouvoir l'installer définitivement et l'exploiter. Une première compétition est fixée au dimanche 27 juillet 2014. Espérons que tout sera en place pour l'accueillir et partager de beaux moments sportifs sur notre magnifique lac.

Prêts pour un bel été ? Les parents peuvent inscrire leurs enfants aux stages sur le site www.wake.ch, faire un tour de wake, venir boire un verre ou manger les délicieux burgers et mixed grill à la buvette du club.

Prévoyance sociale

IMAD – Institution genevoise de maintien à domicile

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la FSASD est devenue un établissement public autonome sous le nom d'IMAD (Institution genevoise de maintien à domicile).

La mission de l'Imad consiste à fournir des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement favorisant le maintien à domicile des personnes et préservant leur autonomie. Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches.

Les objectifs sont les suivants :

- réduire la durée du séjour à l'hôpital ou l'éviter ;
- favoriser la convalescence ;

- retarder, voire éviter, un placement ou celui d'enfants dans une institution ;
- être à l'écoute.

Les prestations :

- soins infirmiers (les soins infirmiers se font uniquement sur la base d'une prescription médicale et/ou d'un mandat médical) :
 - à visée préventive (contrôle de santé), éducative, curative (injections, pansements), palliative (traitement de la douleur)
 - les soins de base (aide à la toilette, au lever et au coucher)
 - l'hospitalisation à domicile 24 h sur 24 et 7 jours sur 7
- liaison hôpital/domicile et l'évaluation des besoins ;

- aide pratique pour les activités de la vie quotidienne ;
- recherche de contacts avec la famille, l'entourage et l'environnement social ;
- soutien aux parents, encadrement, garde d'enfants malades et consultations parents-enfants hebdomadaires ;
- ergothérapie (les prestations d'ergothérapie se font uniquement sur la base d'une prescription médicale et/ou d'un mandat médical) : rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement ;
- actions de promotion de la santé, de prévention des maladies et des accidents ;
- livraison de repas à domicile et organisation de repas en compagnie dans un restaurant de proximité ;
- sécurité à domicile : système d'appel à l'aide et signalisation lumineuse ;
- encadrement de proximité et présence nocturne dans les immeubles avec encadrement ;
- accueil pour un séjour temporaire de personnes en âge AVS dont l'aidant naturel est momentanément empêché, avec un personnel bénéficiant d'une solide expérience en soins gériatriques ;
- réponse globale à l'urgence sociale ;
- 7j/7, de 17 h à 8 h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés.

Les prestations sont assurées en équipes pluridisciplinaires placées sous la conduite d'un responsable.

Chaque équipe est composée d'aides à domicile, aides familiales, aides soignantes, assistantes en soins et santé communautaire (ASSC), collaborateurs sociaux sécurité, ergothérapeutes, infirmières, infirmières cliniciennes.

Contacts : une permanence téléphonique générale est assurée au 022 420 20 00.

Pour la région Arve Lac :

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève
T 022 420 20 13 – Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13xxxxxxxh30 à 17h

Antenne de Vézenaz

Communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres

Une antenne de l'Imad est située à Vézenaz, au chemin du Vieux-Vézenaz 24 (entrée par le chemin Ami-Grand). Des consultations gratuites parents-enfants sont planifiées le mardi de 15h00 à 17h00. Des consultations ambulatoires, sur prescription médicale, sont dispensées sur rendez-vous.

Consultez le site internet : www.imad-ge.ch

La commune contribue aussi financièrement à l'antenne de Meinier, ouverte en 2012.

Statistiques 2013 de l'Imad - Prestations d'aide à domicile

Commune	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	Femmes	Hommes	Tous clients
Collonge-Bellerive	42	57	117	149	67	216

Ce tableau indique la répartition de la population aidée, par tranche d'âge.

Commune	Aide pratique	Ergothérapie	Soins de base	Soins infirmiers	Nombre de repas	Abonnements sécurité
Collonge-Bellerive	2'080	108	6'593	2'492	3'014	71

Ce tableau indique le nombre de prestations réalisées, par type de prestations, pour les habitants de la commune de Collonge-Bellerive.

Commune	Aide pratique	Ergothérapie	Soins de base	Soins infirmiers	Nombre de repas	Abonnements sécurité
Collonge-Bellerive	57	21	86	145	38	71

Ce tableau indique le nombre de clients de Collonge-Bellerive ayant bénéficié de prestations, répartis par type de prestations.

CAS – Centre d'action sociale

Le CAS est géré par l'Hospice général. Pour les communes de la région Arve & Lac, il se situe dans le quartier des Eaux-vives : rue des Vollandes 38, 1207 Genève, T 022 420 64 00

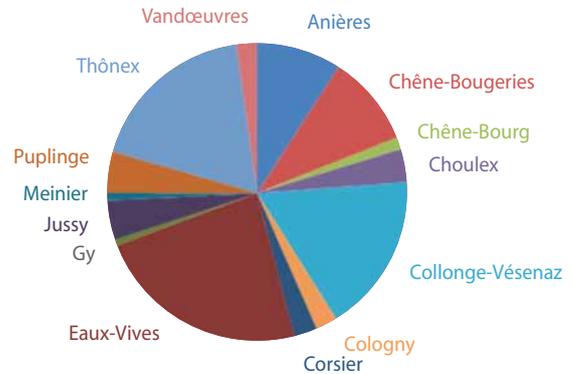
Aux cinq colosses – Foyer de jour pour personnes âgées

La fondation qui gère le foyer de jour « Aux cinq Colosses » a finalisé la rénovation-construction de son bâtiment à Anières durant l'été 2013. Ce foyer a réouvert, le 9 septembre 2013, ses locaux qui ont subi d'importants travaux avec l'aide financière des communes Arve-Lac. Il s'adresse aux habitants de ces communes.

Ouvert du lundi au vendredi toute l'année, sauf les jours fériés, le foyer offre les prestations suivantes :

- encadrement par une équipe de professionnels de la santé et de l'animation ;
- des activités adaptées aux envies et aux besoins ;
- une écoute et un soutien individualisés ;
- petit-déjeuner, dîner et thé ;
- transport entre le domicile et le foyer.

La fondation dispose également de 7 appartements de 3 pièces et 1 appartement de 4 pièces qui sont destinés à des personnes en âge AVS ayant un lien avec les communes Arve et Lac et dont la résidence dans le bâtiment devient le domicile principal. En 2013: 2666 journées totales ont été comptabilisées dont 460 pour des habitants de la commune de Collonge-Bellerive. Ces 460 journées concernent 14 personnes, 9 femmes et 5 hommes. Neuf d'entre elles vivent seules à domicile. L'âge moyen est de 79,6 ans.



Pour tout renseignement :

Route d'Hermance 347
1247 Anières
T 022 348 54 222
foyer@aux5colosses.ch
www.aux5colosses.ch



Sociétés ou associations du domaine social

Sociétés, associations ou institutions locales à but social soutenues par la commune :

Association des jardins d'enfants Les Bacounis et Les Boucaniers - Aux Cinq Colosses (foyer de jour pour personnes âgées) - Club des Aînés - Crèche intercommunale : « L'île aux Mômes » - Koala (placement d'enfants en famille d'accueil de jour, région Arve et Lac) - Le Point d'Interrogation, centre de loisirs - Rescove (restaurants scolaires)

Petite enfance – Jeunes – Ecole

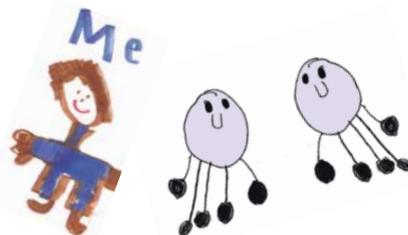
Petite enfance

KOALA

Association de placements d'enfants en famille d'accueil de jour pour la région Arve et Lac, 47 route de Mon Idée, 1226 Thônex

L'association Koala organise les placements d'enfants de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes familiales qui ont le statut d'indépendantes depuis septembre 2011 et qui sont autorisées à pratiquer par l'Office de la Jeunesse, sur le secteur de la région Arve et Lac.

En 2013, 5 placements ont été effectués de manière fixe ou occasionnelle par les coordinatrices auprès des 3 accueillantes familiales en fonction de Collonge et Vésénaz. Les communes de la région Arve et Lac subventionnent l'asso-



ciation Koala par enfant placé par jour. Le travail d'utilité publique des accueillantes familiales a été également reconnu et récompensé par les communes de la région Arve et Lac, dont Collonge-Bellerive, lors d'une soirée de remise de primes officielles, qui a eu lieu en octobre 2013 à Puplinge.

L'association organise également un service de baby-sitting, dont les missions sont proposées à des jeunes de la région ayant obtenu l'attestation de la Croix-Rouge.

Il est certain que sans l'appui des communes de la région Arve et Lac, l'association Koala ne pourrait pas fonctionner et elle les en remercie chaleureusement.

Les Bacounis- Les Boucaniers

Association des jardins d'enfants
et garderies



En 2013, l'association des jardins d'enfants et garderies les Bacounis et les Boucaniers a proposé aux familles de la commune 128 places à temps partiel, pour des enfants âgés entre 1 et 5 ans. Le taux d'occupation annuel moyen a été de 90%.

Plusieurs étudiants ont été accueillis, soit pour des stages de longue durée (5 mois), soit pour des stages de découverte de la profession d'éducateur/trice du jeune enfant (de 3 à 5 jours).

Les membres de l'équipe éducative ont été investis d'une nouvelle mission : celle d'intervenir ponctuellement (1x par semaine) dans les groupes d'âges, avec des projets différents de ceux vécus au quotidien. Objectifs visés : dynamiser et surprendre. Les thèmes proposés ont été enrichissants pour tous : « A la découverte des matières », « Sortir et bouger par tous les temps ».

Lors de l'Assemblée générale annuelle, les parents ont été invités à suivre une conférence sur le thème de « l'enfant roi », qui a remporté un vif succès.

La fête de fin d'année, rythmée par un spectacle et des activités autour du thème «les ballons», s'est agréablement déroulée avec les familles, l'équipe éducative et le comité à la ferme de Saint-Maurice.

site internet: www.babouc.org



pour la commune de Collonge-Bellerive, par rapport au quota de places attribuées à la commune, soit 48. Par ailleurs, ce sont 110 enfants qui sont accueillis au sein de la crèche chaque semaine.

Durant cette année, le projet institutionnel, travaillé en équipe, a été présenté au groupement. Deux points forts en ressortent : l'accueil des enfants sous l'organisation «multi-âge» et le concept sociologique d'entreprise apprenante.

En multi-âge, les enfants sont accueillis en petits groupes, de 0 à 2 ans et de 2 à 4 ans.

Chaque groupe de 0 à 2 ans travaille avec un groupe de 2 à 4 ans. Depuis l'introduction de ces groupes, une dynamique de groupe positive a été constatée. Elle est bénéfique pour les enfants. Ils développent des aptitudes sociales plus riches, une meilleure qualité de jeux et une plus grande concentration.

Le multiâge est très positif pour les « plus grands » qui développent des aptitudes de protection et d'attention vis-à-vis des plus jeunes. Ils consolident leur propre capacité et leur confiance en eux ainsi que leur capacité à exprimer et comprendre les choses qui les entourent.

Le multiâge est également favorable pour les « plus jeunes », qui développent diverses formes d'apprentissage comme l'observation et l'imitation. Au quotidien, ces enfants apprennent mieux de leurs pairs qui les encouragent à de nouvelles acquisitions.

L'entreprise apprenante est une organisation basée sur «l'apprendre». Elle apprend de son expérience, tant de ses réussites que de ses erreurs et tire les bénéfices des compétences qu'elle acquiert pour pérenniser l'organisation, sans la figer dans des structures rigides.

«L'apprendre dans une organisation apprenante implique différents niveaux». «L'apprendre individuel» implique la responsabilité de chacun face à ses connaissances professionnelles ; «l'apprendre en équipe», en travaillant ensemble pour apprendre. Et «l'apprendre organisationnel» comme,

La crèche L'île aux Mômes

Groupement intercommunal Anières,
Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance

Les résultats financiers de la crèche l'île aux Mômes sont à nouveau positifs. Cet état de fait est, pour mémoire, récurrent depuis l'ouverture de la crèche. Ce résultat est dû à deux éléments : premièrement, grâce à une gestion attentive au quotidien des dépenses et, deuxièmement, grâce à l'excellent taux d'occupation qui s'élève à 90,71%



par exemple, la vision partagée des objectifs de l'organisation, c'est-à-dire l'appropriation et la compréhension de cette vision.

Cette culture de «l'apprendre» permet de créer, d'acquérir des compétences, de transférer de la connaissance et de modifier son comportement pour susciter de nouvelles connaissances. En cela, l'entreprise apprenante permet un apprentissage en triple boucles: être capable de repérer et corriger une erreur mais aussi modifier une façon de penser. Selon A. Giordan, seules les organisations capables de modifier les valeurs qui guident les stratégies d'actions peuvent être qualifiées d'entreprises apprenantes.

Les couleurs sont au cœur de l'année 2013-2014 pour la crèche. Les enfants expérimentent et découvrent cette thématique et développent ainsi leurs compétences.

Anne Etienne Nagy, directrice

Jeunesse

Emplois d'été

Avec l'introduction du règlement relatif aux emplois d'été, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2012, la commune a reçu en 2013 une cinquantaine de candidatures. C'est avec plaisir que l'administration communale a pu répondre favorablement à la quasi-totalité des postulants, soit 43 jeunes communiers qui ont été engagés durant l'été.

Ces jeunes gens ont été affectés à des tâches spécifiques dans les différents services communaux (voirie, écoles, administration). Certains d'entre eux ont également participé activement aux diverses manifestations communales, notamment la fête des Promotions et la Fête Nationale.

Pour information, le règlement complet se trouve sur le site internet de la commune : www.collonge-bellerive.ch/renseignements/administratifs/règlements

Centre de loisirs - Le Point d'Interrogation

Le Point d'Interro : un lieu essentiel pour les jeunes.

Ce sont environ 800 jeunes qui profitent chaque année des activités du Centre. Ils sont encadrés par une équipe de moniteurs et d'animateurs diplômés.

Le Point d'Interro, situé à côté de l'épicentre, est avant tout un lieu convivial ouvert tous les jours ainsi que le vendredi soir, qui permet aux enfants (8 à 12 ans) et aux adolescents (âge du cycle) de se retrouver.

Le Centre propose toute une série d'activités socio-culturelles et éducatives gratuites : l'accueil libre, les mercredis et tous les jours après l'école pour les enfants ainsi que durant les vacances d'automne et de Pâques. Les adolescents, eux, s'y retrouvent nombreux pour une

petite restauration les mardis et vendredis de 11h30 et 13h30 ainsi que les vendredis soirs de 18h à 22h.

Outre ces accueils, divers ateliers payants sont organisés : théâtre, hip-hop, musique, BD, skate-board. Pour les adolescents, les cinq samedis de ski organisés pendant l'hiver ainsi que le camp de ski et de surf pendant les vacances de février remportent toujours un grand succès. Enfin, pendant les vacances d'été, le Centre propose cinq semaines de journées aérées.

L'alternance entre des activités structurées et des accueils libres répond bien aux besoins des jeunes et aux attentes des parents.

Le Centre propose aussi des événements ponctuels ouverts à toute la population :

en novembre, le **Mancy Festival**, soirée de concerts qui permet à des jeunes artistes et groupes locaux de se produire sur une vraie scène. Electro, hip-hop et rock, tous les styles de musique sont présents durant cette soirée ; en mai, le **Spring Contest**, concours de skate, de rollers et de BMX qui a lieu sur le skate parc mis à disposition par la commune.



Le Centre de Loisirs et de Rencontres de Collonge-Bellerive est au cœur de votre commune. Si vous souhaitez vous investir et participer à la vie associative communale, alors venez rejoindre le comité du Point d'Interro qui a toujours besoin de nouveaux membres et d'idées nouvelles !

Retrouvez-nous sur Facebook !

TSHM : travailleur social « hors murs » - Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe)

La toile de fond de l'intervention des TSHM reste le contact avec les jeunes, âgés de 12 à 25 ans. L'objectif est de maintenir et d'approfondir les liens avec les jeunes présents sur le secteur. Les principaux outils sont l'animation, la prévention et l'accompagnement individuel.

L'année 2013 a été riche en termes d'élaboration de projets. Ont été organisées des soirées intergénérationnelles à Meinier, des sorties montagne et grimpe, tout en poursuivant l'accompagnement aux associations de jeunes du secteur et la participation à plusieurs fêtes de village afin d'aborder la prévention liée aux consommations (alcool, cannabis) auprès des jeunes et de les soutenir individuellement face à leurs difficultés ponctuelles (relations familiales, formation, emploi, etc). Les tournées avec le bus BASE sont un atout essentiel pour aller à la rencontre de la jeunesse.

Les temps forts à Collonge-Bellerive furent la présence avec le BASE durant l'été : des petits jobs ont été offerts aux jeunes pour nettoyer la plage, organiser des animations (ciné plage, grands jeux, accueil) et faire de la prévention en distribuant des cendriers de plage.

Une présentation dans les classes de 8P avec la police municipale et la gendarmerie de la Pallanterie a été réalisée afin de se faire connaître des écoliers. Ces actions seront renouvelées en 2014.

D'autres projets sont en cours, notamment avec le collège de Bois-Caran pour fixer de nouvelles permanences du BASE aux alentours de cet établissement.

La ligne de conduite pour élaborer les projets prend tout son sens dans la construction d'une transversalité avec les 12 communes d'Arve-Lac. Ceci permet de s'adapter aussi à la mobilité des jeunes du secteur.

De ce fait, la coordination qu'opère la FASe entre TSHM et Centres de Loisirs de la région (Point d'interro et Rampe à Meinier) est d'autant plus importante dans le but de mutualiser les moyens et d'optimiser la présence des TSHM sur le secteur.

Grâce au soutien des communes d'Arve-Lac, l'équipe bénéficiera d'un temps de travail de 30% supplémentaire dès le 1^{er} janvier 2014 (soit deux TSHM à 80%).

Consultez le site internet : www.tshm-arve-lac.com



Relation tripartite : FASe – centre de loisirs - commune

A la suite de la signature d'une convention entre ces trois entités, le 26 mars 2012, une rencontre est organisée deux fois par an afin de procéder au bilan et d'échanger sur les nouvelles propositions en vue de la mise en œuvre des objectifs d'animation socioculturelle.

Les TSHM c'est quoi et où ?

C'est sur les **12 communes** avec leur **camping car**. Si tu regardes bien sur les routes de ta région, tu verras ça :



C'est quoi des TSHM ?

Des Travailleurs Sociaux Hors Murs, des interlocuteurs de proximité, disponibles, aimables, courageux, joyeux, beaux, sympathiques, forts et surtout à l'écoute de vos projets individuels et ou collectifs !!



Aînés

Croisière

Ce sont près de 350 personnes qui ont embarqué, le 2 octobre 2013, à bord du Simplon, bâtiment rénové de la flotte des anciens bateaux du Léman avec roue à aube, dont le charme est fort apprécié par les passagers. La chance est souvent avec nous car, cette fois encore, nous avons bénéficié d'un temps radieux, d'un délicieux repas agrémenté par la prestation d'un accordéoniste talentueux. La halte à Rolle a permis à ceux qui le souhaitent de se balader sur les quais ou d'acheter les « fameux petits pains de Rolle » !

Nonagénaires

Ce sont dix résidents qui ont fêté leur nonantième anniversaire en 2013. Afin de marquer cet événement, les autorités ont adressé à chacun une attention accompagnée de leurs vœux et félicitations.

Paquets de Noël

Un groupe de bénévoles, très bien organisé, a apporté au domicile de 330 aînés, qui ont atteint ou dépassé l'âge honorable de 80 ans, la traditionnelle attention des autorités communales. Un arrangement confectionné avec des produits provenant de commerces locaux a suscité de nombreux remerciements enthousiastes. Nous tenons, une nouvelle fois, à souligner la fidélité des bénévoles et à les remercier chaleureusement de leur engagement.



Aide sociale aux institutions en Suisse

Dans le cadre de l'aide sociale en Suisse, l'action visant à soutenir des associations et fondations venant en aide aux personnes handicapées, aux enfants ainsi qu'aux personnes en situation de détresse a été poursuivie.

En 2013 une attention toute particulière a été portée aux droits de l'homme et à la lutte contre les discriminations.

96 structures ont reçu une allocation allant de CHF 240.- à CHF 8'000.-, la moyenne s'élevant à CHF 1'345.- francs par projet. La priorité a été donnée aux organisations dont le siège social se trouve dans le canton de Genève.

Les principales organisations soutenues sont Le Caré, Téléthon, Aumônerie protestante de l'Hôpital de Bellerive, Caritas Genève, Centre social protestant, La Maison de Tara, La Feuille de Trèfle, Première ligne, Resiliam, Armée du Salut, Le Bateau, La Coulou, Aigues Vertes, Urgens, CODAP, La Main Tendue, Pour l'Avenir et Cérébral Genève.



Sise à Chêne-Bougeries, La Maison de Tara offre une alternative à l'hospitalisation des personnes en fin de vie qui souhaitent vivre ce moment clé dans une ambiance non médicalisée, chaleureuse et entourées d'attention et de tendresse, comme à la maison.

Aide en cas de catastrophe

En 2013, le Conseil administratif a été particulièrement sensible aux crises sanitaires et alimentaires qui touchent plus spécifiquement les enfants, ainsi qu'aux victimes des conflits armés et des aléas climatiques.

Cinq actions humanitaires urgentes ont reçu un soutien :

Organisation	Pays	Type d'action
Caritas suisse	Inde	Aide aux victimes du cyclone Phailin
Médecins sans frontières	Syrie	Aide médicale aux victimes civiles
Les Amis de Sœur Emmanuelle	Soudan	Crise alimentaire et sanitaire au Sud Soudan
Médecins sans frontières	Niger	Action contre le paludisme
Croix Rouge Suisse	Philippines	Aide d'urgence aux victimes du typhon Haiyan

Aide humanitaire à l'étranger

La Commission sociale s'est réunie spécifiquement, à deux reprises, durant l'année : les 6 mai et 2 décembre 2013, pour étudier les dossiers de demande de subvention reçus.

Les associations œuvrant en faveur des enfants, des femmes et du développement durable (éducation, santé, gestion des ressources naturelles) ont reçu un soutien plus important. Des projets à taille humaine, dont les responsables peuvent rendre compte de l'utilisation des sommes reçues, ont été privilégiés. Une aide a été versée aux 28 organisations suivantes :

Organisation et site internet	Région	Type de projet
Nordesta – Reforestation et Education www.nordesta.org	Brésil Correntes	Construction d'un atelier de formation pour jeunes filles
Fond. aide aux enfants Foyers Bambi www.fondation-aide-enfants.org	Colombie diverses villes	Projet « L'art comme outil thérapeutique contre la violence »
Association Medibus www.medibus.ch	Pérou Junin	Fonctionnement du centre de santé pour les enfants de la ville de Tarma
Association Uyarina Genève / Bolivie	Bolivie Cochabamba	Projet de soutien thérapeutique pour enfants des rues
Association Soutien aux plus démunis www.aspd.ch	Nigeria Markurdi	Projet d'accès à l'eau potable et soutien aux écoles de la région

Aide humanitaire à l'étranger - suite

Organisation et site internet	Région	Type de projet
Aid for Aids-Sid Ecole www.sidecole.ch	Ouganda Kenya	Scolarisation, alimentation et santé des enfants des rues
Association Roger Riou www.association-riou.ch	Haïti Source-Matelas	Reconstruction de 4 classes détruites par le séisme
Association Bilifou-Bilifou www.bilifou.ch	Burkina Faso Yatenga	Construction d'un restaurant scolaire dans un collège à Ouahigouya
Association Keiser Initiative for Uganda www.kgiu.ch	Ouganda District de Kasese	Programme de lutte contre la malaria dans un village de 1'500 habitants
Ferme Réo Collonge-Bellerive	Burkina Faso Sanguié	Achat de bétail et de semences, installation de gouttes à gouttes
Fondation Surgir www.surgir.ch	Cisjordanie Ramallah	Centre d'accueil pour réduire la violence subie par les femmes
Association Métissages www.metissages.org	Maroc Tadla	Construction d'un centre de formation pour jeunes filles
Association Solférino www.solferino.ch	Kenya Nyanza	Voyage éducatif et solidaire, construction d'un centre de formation
Association suisse Enfance-Erythrée www.asee.ch	Soudan Kassala	Scolarisation des enfants réfugiés dans le camp de Wad-Sherifay
Association Kuu Tinaa www.kuutinaa.com	Guinée Conakry	Financement de l'installation de 3 couturières diplômées en 2013
Association Coup de Cœur Boulad Cologny	Egypte Alexandrie	Soutien aux patients du dispensaire Cleopatra
Association Esofe Suisse www.esofe-swiss.org	Cameroun Bakwak	Scolarisation de 70 enfants de familles démunies et/ou orphelins
Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicales	Bénin Nord	Prise en charge globale des fistules vésico-vaginales
Association Le Chemin de l'Ecole Anières	Maroc Dades	Création d'une structure d'accueil pour 70 enfants de 2 à 7 ans
Tiako-i-Madagasikara Suisse www.tim-sfv.ch	Madagascar Amborompotsy	Poursuite de la construction d'un dispensaire dans un village enclavé
SOS enfants des rues du Vietnam www.soskidsvietnam.org	Vietnam Dak Lak	Construction d'une école primaire comprenant 3 classes
Association Peu-la Carouge	Chine Tibet	Préservation de la culture par le biais de l'école de médecine traditionnelle
Minorités et Développement Troinex	Thaïlande Frontière birmane	Prise en charge de 450 migrants vivant sur une montagne d'ordures
Les amis du Sakthi Children's Home Vandoeuvres	Inde Tamil Nadu	Installation de panneaux solaires à l'orphelinat Sakthi Children's Home
Association Surya Geneva Carouge	Inde Pondichéry	Construction d'un nouveau centre d'accueil pour les enfants des rues
Le sourire de Chiang Khong www.lesourire.ch	Thaïlande Chiang Rai	Fabrication de palettes pour l'entreposage des réserves de riz
Association Ushagram www.ushagram-suisse.org	Inde Orissa	Aménagement de salles de sciences dans une école
Surya Drukpa Association www.suryaproject.ch	Népal Katmandou	Poursuite de la construction d'un centre d'accueil pour handicapés

Instruction publique

Au 31 décembre 2013, ce sont 544 enfants qui fréquentent nos écoles.

Pour mémoire, la fréquentation était la suivante :

2009	2010	2011	2012
579	568	544	534

Etablissement scolaire de Collonge, divisions élémentaire et moyenne

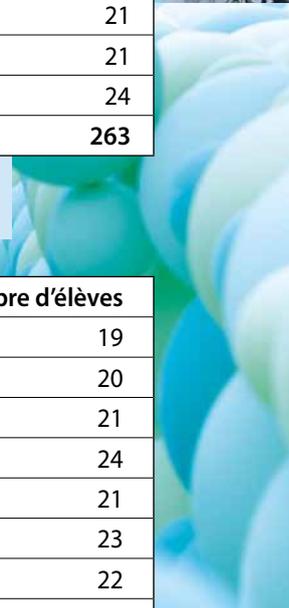
Directeur d'établissement : M. Nicolas Bindschedler

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Guerra Angela et Nasel Danièle	1P	20
Ricco Emmanuelle	2P	22
Morand Véronique	2P-3P	22
Buclin Valia	3P-4P	23
Nguyen Phuc Ha-Uyen Cheryl	4P	23
Duret Marion et Morel Annick	5P	24
Scalambrin Alida et Morel Annick	5P - 6P	21
Jordan Nathalie	6P - 7P	21
Vancoff Véronique	6P - 7P	21
Gaud Montanier Cathy	7P - 8P	21
Buechi-Dubouloz Anne	7P - 8P	21
Loosli Marine	8P	24
Total		263

Etablissement scolaire de La Californie, divisions élémentaire et moyenne

Directeur d'établissement : M. Nicolas Bindschedler

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Heiniger Bizon Françoise	1P	19
Grobet Emmanuelle	1P - 2P	20
Bardonnat Sandrine et Martin-dit-Bugnard Anouk	2P	21
Tirabosco Sophie et Phippaz Gaëlle	3P	24
Alber Christine	3P	21
De La Salette Pinto Correia Bastin Maria	4P	23
Mutzenberg Karine et Augsburgers Isabelle	4P - 5P	22
Michela Giachem	5P - 6P	22
Penello Julien	6P	23
Imhof Laureline	6P - 7P	21
Irschlinger Camille	7P	25
Mégevand Françoise	8P	20
Favrod-Coune Patricia	8P	20
Total		281



Nationalité des élèves

Ecoles	Genevois et confédérés	Etrangers	Total
Collonge, cycle élémentaire	78	32	110
Collonge, cycle moyen	112	41	153
Vésenaz, cycle élémentaire	89	45	134
Vésenaz, cycle moyen	107	40	147
Total	386	158	544

Activités du parascolaire

Restaurants scolaires

A Collonge, 211 enfants sont inscrits au Rescove pour bénéficier des repas de midi. En moyenne, 110 repas sont servis quotidiennement.

A Vésenaz, 198 enfants sont inscrits et en moyenne 100 repas sont servis chaque jour.

Activités surveillées par le GIAP

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise et assure l'accueil des enfants à midi et le soir.

A Collonge, 98 enfants sont inscrits à ces activités et en moyenne 32 sont accueillis chaque jour.

A Vésenaz, 127 enfants sont inscrits et 42 en moyenne en bénéficient quotidiennement.



Bibliobus

En 2013, au total, 3418 livres ont été empruntés auprès du Service des bibliobus dont 1301 ouvrages pour adultes et 2117 pour jeunes. 831 personnes (adultes et jeunes) ont fréquenté le bibliobus.

Horaire 2014

Collonge

Les mardis : de 14h00 à 17h00

Les vendredis : de 10h00 à 12h00

Lieu : place du marché, devant l'école primaire

Fréquence : mensuelle. Pour le calendrier des jours de passage, se référer à la brochure « Infos pratiques »

Vésenaz

Les jeudis : de 14h30 à 17h00

Lieu : école de La Californie

Cérémonie des 8P

Les autorités ont accueilli le 20 juin, dans la salle de spectacles de l'épicentre, 57 élèves de 8ème primaire afin de marquer la fin de leur scolarité. Un exposé relatif à un voyage effectué au Burkina Faso par une classe solidaire du Collège de Bois-Caran leur a été présenté. Il a retenu leur attention et suscité de nombreuses questions aux jeunes participants à cette action. Une courte partie officielle, ponctuée par la remise d'un dictionnaire à chaque élève et une collation, a clôturé cette réception.





Promotions scolaires

Le vendredi 28 juin, c'est tous ensemble et en cortège que les élèves de la commune se sont rendus à la Ferme de St-Maurice pour y fêter la fin de l'année scolaire. Une météo favorable, de nombreuses animations et des mets attractifs ont fait de cette soirée une réussite.



Personnel des services communaux

Secrétariat général	Mme Nathalie Girard Besson (90%), secrétaire générale
Administration	Mme Loraine Leclercq (90%), secrétaire générale adjointe
Secrétariat administratif	Mme Francine Jungo (70%), secrétaire
Secrétariat / réception	Mme Nicole Frei (40%), secrétaire-réceptionniste Mme Tania Lazzarelli, secrétaire-réceptionniste Mme Alessandra Ricci, (50%) secrétaire-réceptionniste engagée dès le 12 août 2013
Apprenti	M. Omar Mikati, apprentissage d'employé de commerce depuis la rentrée scolaire 2011
Etat civil	Mme Laurence Grosclaude, officière responsable de l'arrondissement intercommunal « Campagne et rive gauche du Lac » Mme Carmela Rossetti (50%), officière de l'état civil Mme Franca Roggo (50%), assistante administrative
Comptabilité	M. Francisco Chaparro, chef de service Mme Elida Minguès Berthier (80%), aide-comptable
Conseil municipal, social	Mme Maryse Moussa Porchet, secrétaire administrative Mme Anne-Marie Delacrétaz (60%), secrétaire Mme Sabine Deriaz Sirovich (auxiliaire), procès-verbaliste
Conseil administratif Scolaire, Sport, culture et manifestations	Mme Monique Ferrari, chef de service M. Stéphane Radice (80%), responsable de l'épicentre M. Gaspard Rothacher (70%), adjoint administratif de l'épicentre
Informatique et communication	Mme Alexandra Simon-Chautemps, (90%), collaboratrice administrative
Département technique	
Secrétariat technique	Mme Manuela Sauthier (60 %), secrétaire
Aménagement, Infrastructures	
Sécurité	
Génie civil	M. Pascal Vermot, ingénieur, responsable du département technique
Bâtiments, foncier	M. Pascal Vermot, ingénieur, responsable du département technique
	M. Nicolas Pauli, technicien en génie civil
	Mme Laurence Cochard, architecte, responsable du service des bâtiments (80%), engagée dès le 1 ^{er} mai 2013
	Mme Catherine Maurer, responsable du service de la gérance des bâtiments (90%), engagée dès le 1 ^{er} avril 2013
Logistique	M. Alain Lucchi, technicien en bâtiment
Concierges	M. Hugo Simoès, Mairie M. Gani Hasani et Mme Suzana Hasani (75%), Ecole de La Californie M. Fernando Cortez et Mme Maria Gracia Cortez (50%), Ecole de Collonge, cycle moyen M. Nexhat Xhymshiti et Mme Imma Xhymshiti (60%), Ecole de Collonge, cycle élémentaire M. Christian Margelisch, Stade de La Californie Mme Maria Colaço (40%), Jardin d'enfants Les Boucaniers M. Gabriel Vuvu, concierge polyvalent Mme Lettengus Woldemariam (55%), CASS (40%) et état civil intercommunal(15%)
Police municipale	M. Denis Mégevand, Sergent-major, chef de poste M. Laurent Burnier, agent de la police municipale, engagé dès le 1 ^{er} janvier 2013 M. Filipe Loureiro, agent de la police municipale

	M. Rui Jeronimo Pereira, agent de la police municipale
	Mme Wydja Cibeira (50%), adjointe administrative
	M. Bernard Dannhauer (50%), patrouilleur scolaire
	Mme Imma Xhymshiti, patrouilleuse scolaire
Voirie	M. Joseph-Marie Thorens, chef de service
	M. Pierre-Alain Morel
	M. Antonio Da Costa Ferreira
	M. Sébastien Fillon
	M. Benjamin Pasquier, engagé dès le 1 ^{er} juillet 2013
	M. Christophe Reber
	M. Anthony Vuagniaux
	M. Michael Woldemariam
Office Régional de Protection civile (ORPC-Lac)	M. Vincent Bonfils, responsable de l'office intercommunal (50%)

Au 31 décembre 2013, le nombre de postes de l'ensemble du personnel communal s'élève à 41,3 (équivalent plein-temps) soit une augmentation de 0,9 poste entre 2012 et 2013, suite à la création d'un nouveau poste de responsable du service de la gérance des bâtiments (poste à 90%).

A noter que sur ces 41,3 postes, 3,15 sont liés à des services fournis à d'autres communes dans le cadre d'accords intercommunaux : 0,6 poste APM; 2,15 pour l'état civil et 0,4 pour l'entretien des locaux de l'Imad, antenne de Vézenaz.

Le collaborateur de l'ORPC-Lac dépend directement de cette entité.

Mutations au sein du personnel

Au cours de l'année 2013, l'administration communale a procédé à l'engagement :

- d'un agent de la police municipale, à la suite du départ du titulaire,
- d'une responsable du service de la gérance des bâtiments,
- d'une architecte, à la suite du départ de la titulaire,
- d'un cantonnier, à la suite du départ du titulaire,
- d'une secrétaire réceptionniste pour la mairie, à la suite du départ de la titulaire.

Etat civil



Arrondissement Campagne et rive gauche du Lac

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement.

En 2013

108 dossiers de demande de mariage ont été déposés, soit :

- 33 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 60 demandes de fiancés de nationalité suisse et étrangère
- 15 demandes de fiancés de nationalité étrangère.

1928 actes ont été délivrés.

359 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse, informatisé, de l'état civil (Infostar).

La ressaisie des originaires des neuf communes nés dès le 1^{er} janvier 1968 étant terminée, la saisie se fait au cas par cas selon les événements annoncés les concernant. Toutes les personnes vivantes devront être saisies dans Infostar d'ici au 31 décembre 2015.

Célébrations de mariage dans l'une ou l'autre mairie de l'arrondissement

97 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil ;

36 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil ;

50 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Naturalisations

Selon la naturalisation (ordinaire/facilitée) la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.

38 personnes ont sollicité une procédure de naturalisation. Elles ont acquis la nationalité suisse et l'origine d'une des communes de l'arrondissement, dont 9 pour Collonge-Bellerive.

31 personnes ont acquis la nationalité suisse par naturalisation facilitée et l'origine d'une des communes de l'arrondissement, dont 6 pour la commune de Collonge-Bellerive. 10 personnes suisses ont acquis le droit de cité de l'une des communes de l'arrondissement, dont 4 pour la commune de Collonge-Bellerive.

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Collonge-Bellerive.

Statistiques - Année 2013

	Naissances		* Reconnaissances		Mariages (célébrations)		Partenariats		** Reprise de nom		Décès		*** Mandat pour cause d'invalidité
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2013
Anières	0	0	3	1	7	1	0	1	0	4	0	3	1
Choulex	0	0	1	0	6	4	0	0	0	4	5	3	0
Collonge-Bellerive	0	0	9	5	35	32	1	1	5	10	372	403	1
Cologny	0	1	0	5	21	50	0	0	1	2	32	43	0
Corsier	0	0	1	2	7	10	0	0	0	3	3	4	0
Gy	0	0	0	1	3	4	0	0	2	2	1	1	0
Hermance	0	0	0	0	19	22	0	0	0	1	14	15	0
Meinier	1	0	6	5	10	3	0	0	0	3	2	1	0
Vandoeuvres	0	1	0	1	90	55	0	1	1	2	10	21	0
Autres****	-	-	3	7	-	-	-	-	3	5	-	-	0
Total	1	2	23	27	198	181	1	3	12	36	439	494	2

*Les reconnaissances en paternité, avant ou après la naissance, peuvent être reçues dans n'importe quel office si le père et la mère ont la nationalité suisse et sont domiciliés en Suisse.

**Selon le nouveau droit du nom en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013, chaque office est compétent pour enregistrer les déclarations de noms dans les cas suivants :

- reprise du nom de célibataire, suite au décès de l'époux/se
- reprise du nom de célibataire, suite au divorce ou suite à la dissolution du partenariat enregistré
- acquisition, pour l'enfant de parents non mariés, du nom de célibataire du père, dans le délai d'une année, dès l'entrée en force de la décision d'attribution de l'autorité parentale conjointe ou d'attribution de l'autorité parentale au père seul.

***Toute personne peut charger une ou plusieurs personnes physiques ou morales de lui fournir une assistance personnelle, de gérer ses biens ou de la représenter dans les rapports juridiques avec les tiers pour le cas où elle deviendrait incapable de discernement. Le mandat doit être constitué en la forme olographe ou authentique. Le mandant peut demander de faire inscrire au registre de l'état civil (Infostar) la constitution et le lieu du dépôt dudit mandat. Chaque office de l'état civil est sur demande compétent.

****Seules les reconnaissances et reprises de nom peuvent être effectuées dans n'importe quel office de l'état civil.

Promotions citoyennes

Le 25 février 2013, les autorités ont accueilli à la mairie 44 jeunes atteignant leur majorité civique durant l'année. Après le message délivré par Madame le Maire, Francine de Planta, ils ont été félicités et ont reçu un souvenir lors d'une courte partie officielle suivie d'un buffet. Une délégation, formée de représentants des autorités communales, les a ensuite accompagnés, en car, à la cérémonie organisée par la Ville de Genève ce même soir. Ils ont assisté à une soirée riche en prestations diverses, dont une partie récréative animée par des humoristes.



Autres manifestations

Festival de Bellerive

La 18^{ème} édition du Festival de Bellerive s'est déroulée du 9 au 17 juillet 2013. La fréquentation ne se dément pas, un public fidèle est au rendez-vous année après année et fait découvrir à d'autres mélomanes ce lieu magique qu'est la Ferme de St-Maurice.

Les organisatrices, Mme Lesley de Senger et Mme Caroline Sabeti, nous ont transmis les retours extrêmement positifs ainsi que les nombreux remerciements qu'elles ont reçus. Soutenues par la commune, elles ont fait de cet événement un moment incontournable de la vie culturelle et sociale

de Collonge-Bellerive et bien au-delà. Passionnées, elles préparent chaque édition du festival avec beaucoup de compétence et d'enthousiasme assurant ainsi une grande qualité de prestations.



Fête Nationale

Cette année, exceptionnellement, la fête nationale s'est déroulée à la Ferme de St-Maurice. Afin de préserver les nouvelles plantations effectuées dans le cadre du réaménagement de la plage de la Savonnière, les autorités ont décidé de déplacer cette manifestation sur le magnifique site de St-Maurice. C'est un privilège de pouvoir utiliser deux emplacements aussi attractifs l'un que l'autre pour y organiser de belles fêtes communales.

De plus, une vraie soirée estivale a permis à chacun d'apprécier les repas préparés par notre Compagnie de sapeurs-pompiers ainsi que les pâtisseries proposées par le Basket Ball Club de Collonge.

Accompagné par la fanfare municipale, un cortège avec torches et lampions a emprunté le chemin du Petray puis le chemin de St-Maurice et de la Dame avant d'arriver sur le site. Monsieur le maire,

Marcel Goehring, a fait une allocution qui a capté l'intérêt de l'assistance.

La lecture du Pacte de 1291 et l'hymne national ont donné la touche solennelle à cette soirée et, bien sûr, le feu de joie ainsi que le feu d'artifice, ont fait l'unanimité.



Semaine du Goût

Dans le cadre de cette semaine gourmande, la présidente du Conseil municipal, Mme Nadine Béné, s'est rendue dans les différents bâtiments scolaires de la commune afin d'amener aux élèves des produits frais, principalement des fruits, qui ont été très bien accueillis et appréciés à l'heure de la récréation.

Fête de l'Escalade

Le 12 décembre, la fête a été organisée pour l'ensemble des élèves de la commune à la Ferme de St-Maurice où les familles étaient également conviées. Un cortège s'est rendu, après avoir traversé le village, sur le site de la ferme où l'attendait sous le couvert la traditionnelle soupe. Cette première édition a été un succès et, peut-être, le début d'une longue série.

Marché de Noël des EPI à la Ferme de St Maurice

Samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre, les EPI (Etablissements publics pour l'intégration) ont organisé leur marché de Noël pour la troisième année consécutive à la Ferme de St-Maurice. Sous le couvert, très bien aménagé et décoré, une quinzaine d'exposants ont installé leurs stands. Une tente a été ajoutée, ce qui a permis de créer un coin restauration très apprécié. Tout au long de ces deux journées, diverses animations telles que l'arrivée du Père Noël en calèche, productions d'artistes de rue et prestations musicales ont assuré une ambiance festive.



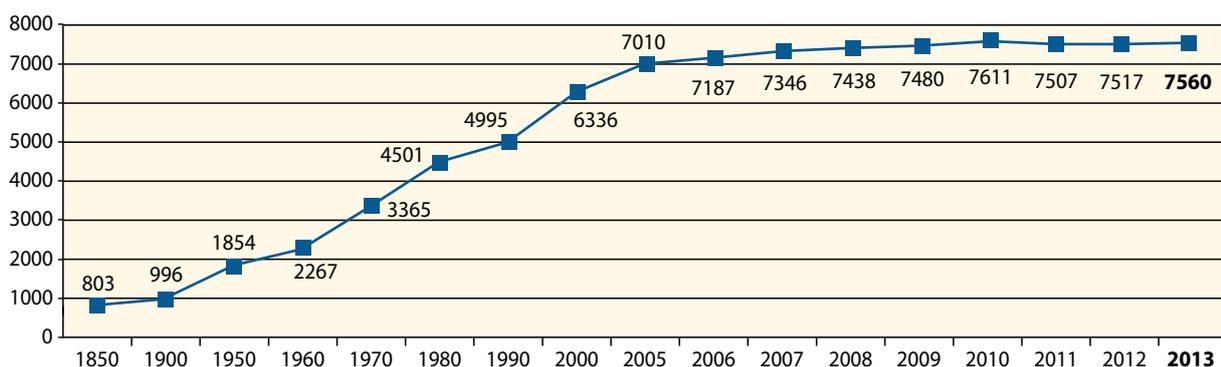
Fraternoël

Le 24 décembre à midi, sur la place de Vézenaz Centre, la traditionnelle soupe préparée et servie par des membres du Conseil municipal ainsi que des paroisses, a attiré de nombreuses personnes. La météo, ce jour-là particulièrement clémente, a permis d'installer quelques tables à l'extérieur de la tente montée chaque année à cet effet. Ce fut un moment chaleureux d'amitié partagée dans une ambiance empreinte de convivialité.



Population - Vie active

Population résidante au 31 décembre 2013 (nombre d'habitants)



Population résidante selon l'origine et le genre au 31 décembre 2013

	Suisses			Etrangers			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Collonge-Bellerive	2'493	2'841	5'334	1'077	1'149	2'226	3'570	3'990	7'560

Source : Office cantonal de la statistique

Structure de la population

Selon le genre, l'origine et l'âge, au 31 décembre 2013

Collonge-Bellerive	Effectif	en %
Population totale (au 31.12.2013)	7'560	100.0
Densité de population (habitants par hectare)	12.4	-
Population selon le genre		
Hommes	3'570	47.2
Femmes	3'990	52.8
Population selon l'origine		
Genevois	3'554	47.0
Confédérés	1'780	23.5
Etrangers	2'226	29.4
dont Union européenne	1'656	21.9
Population selon le groupe d'âges		
0 - 19 ans	1'944	25.7
20 - 64 ans	4'198	55.5
65 ans ou plus	1'418	18.8
dont 80 ans ou plus	413	5.5
Variation annuelle totale de la population		
Naissances	63	-
Décès	37	-

Source : Office cantonal de la statistique

Elections et votations

Nombre d'électeurs inscrits au 24.11.2013

Electeurs suisses		
Hommes	Femmes	Total
1'104	1'146	2'250

Source : Service des votations et élections / OCSTAT / OCP

Lors de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2012, celui-ci a approuvé à l'unanimité la proposition du Conseil administratif de regrouper les deux locaux de vote, (situés à l'école de la Californie, à Vézenaz et dans le bâtiment de la Mairie à Collonge) de la commune en un seul, au 110, route d'Hermance, dans l'ancienne école de Collonge.

Nombre de chômeurs au 31 décembre 2013

	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013
	116	98	115	122
Variation annuelle		-15.50%	+17.30%	+14.75%

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO / Office cantonal de l'emploi (OCE)

N.B. Le pourcentage de chômage par rapport à la population active n'est pas donné, les informations sur la population active en 2013 n'étant pas disponibles.

Places de travail localisées dans la commune par secteur d'activité au 31.12.2008 *

Emploi et vie active	Année	Collonge-Bellerive		Canton de Genève	
		Effectif	En %	Effectif	En %
Emplois - Total	2008	3396	100	301775	100
Emplois dans le secteur primaire		93	2.7	2764	0.9
Emplois dans le secteur secondaire		634	18.7	43956	14.6
Emplois dans le secteur tertiaire		2669	78.6	255055	84.5
Etablissements - Total	2008	346	100	25162	100
Etablissements dans le secteur primaire		21	6.1	597	2.4
Etablissements dans le secteur secondaire		58	16.8	3436	13.7
Etablissements dans le secteur tertiaire		267	77.2	21129	84.0

* Source : Office cantonal de la statistique – Données non actualisées depuis 2008

COMPTE RENDU FINANCIER

EXERCICE 2013



Commentaire général sur l'exercice 2013

L'exercice 2013 est positif, le boni du compte de fonctionnement s'élève à CHF 179'756.90 et les investissements totaux de la commune, qui ont approché les 10 millions l'an dernier, reflètent une commune au dynamisme soutenu. Au-delà de ces deux chiffres, quels sont les éléments marquants de cette année ?

Au niveau des recettes, les revenus de la fiscalité (personnes physiques et morales) s'élèvent à CHF 22'442'368, légèrement supérieurs (+5.3%) à l'estimation retenue pour le budget, mais en diminution sensible (-7.2%) par rapport aux revenus de la fiscalité 2012.

Les revenus totaux sont néanmoins en hausse par rapport à l'an dernier, soit CHF 30'564'667 pour 2013 contre CHF 27'824'214 en 2012, principalement grâce à l'intégration des recettes des immeubles du patrimoine financier (logements, locaux administratifs, commerciaux et artisanaux) dans les comptes de fonctionnement (au bilan jusqu'en 2012). Cette démarche a permis à la commune de faire face à la baisse des recettes fiscales et à l'intégration de nouvelles charges.

Au niveau des charges, les autorités ont décidé de voter, fin 2013, des amortissements complémentaires pour CHF 1'331'694, ainsi que CHF 915'582 pour la recapitalisation de la caisse de pension des employés communaux. Les pertes sur débiteurs ont dépassé de CHF 477'900 le budget prévu. Les charges totales s'élèvent à CHF 30'384'910 en 2013, contre CHF 26'024'832 en 2012.

Hormis les charges exceptionnelles commentées au paragraphe précédent, l'augmentation des charges entre 2012 et 2013 est principalement expliquée par l'intégration des charges des immeubles du patrimoine financier, par l'augmentation de la compensation en faveur des communes frontalières et de la contribution communale à la péréquation intercommunale.

Enfin, les investissements de la commune s'élèvent à CHF 9'809'472, dont CHF 8'694'492 pour le patrimoine administratif et CHF 1'114'980 pour le patrimoine financier. Les investissements liés à la réalisation de la tranchée couverte de Vézenaz, inscrite dans le patrimoine administratif, s'élèvent à CHF 6'894'358.

Production du centime additionnel

La production du centime additionnel des personnes physiques représente le 94.57 % de nos rentrées fiscales. En 2012, elle représentait 95.45%

Evolution du nombre de centimes et de leur production :

Année	Indice de capacité financière	Part Privilégiée **	Nombre de centimes perçus	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	152.08	20%	30	436'634.25	+31.32	71.89	+23.06
2005	164.07	20%	30	516'624.00	+18.32	73.70	+2.52
2007	164.90	20%	30	763'932.85	+47.87	103.99	+41.10
2008	161.92	20%	30	874'078.88	+14.42	117.52	+13.01
2009	167.26	20%	30	652'229.18	-25.38	87.20	-25.80
2010	179.91	20%	30	660'437.31	+1.26	86.77	-0.49
2011	169.92	20%	30	665'644.06	+0.79	88.67	+2.19
2012	159.19	20%	30	769'653.00	+15.63	102.39	+15.47
2013	147.36	20%	30	707'493.00	-8.08	93.58	-8.60

** Taux part privilégiée sur les personnes physiques

Impôts

Pour l'année 2013 nous avons une diminution de CHF 1'864'788.03 par rapport à 2012

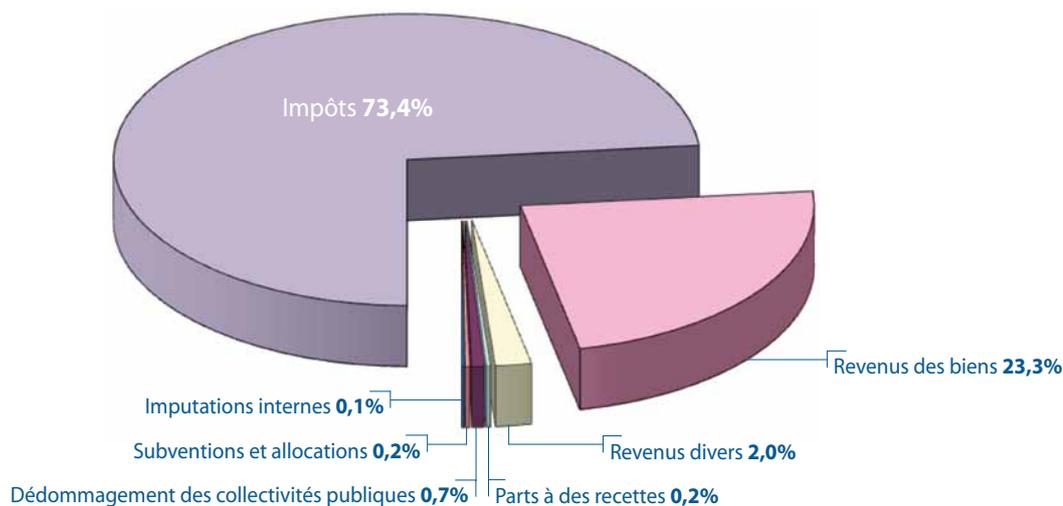
Revenus

Les revenus de l'exercice atteignent CHF 30'564'666.58, soit une augmentation de CHF 2'740'452.78 par rapport à 2012.

L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :

Année	Impôts	Variation en %	Autres revenus	Variation en %	Total	Variation en %
1997	10'280'341.45	+7.00	1'643'831.18	-12.00	11'924'172.63	+4.00
2002	14'365'806.13	+39.74	2'001'022.74	+21.73	16'366'828.87	+37.26
2007	23'707'115.35	+65.02	2'129'882.35	+6.44	25'836'997.70	+57.86
2008	27'804'962.71	+17.29	3'067'856.99	+44.04	30'872'819.70	+19.49
2009	21'091'361.55	-24.15	2'924'295.55	-4.68	24'015'657.10	-22.21
2010	20'299'620.35	-3.75	3'341'928.38	+14.28	23'641'548.73	-1.56
2011	20'594'482.88	+1.45	3'987'644.21	+19.32	24'582'127.09	+3.98
2012	24'220'542.49	+17.61	3'603'671.31	-9.63	27'824'213.80	+13.19
2013	22'465'864.23	-7.24	8'098'802.35	+124.74	30'564'666.58	+9.85

Structure des revenus par nature

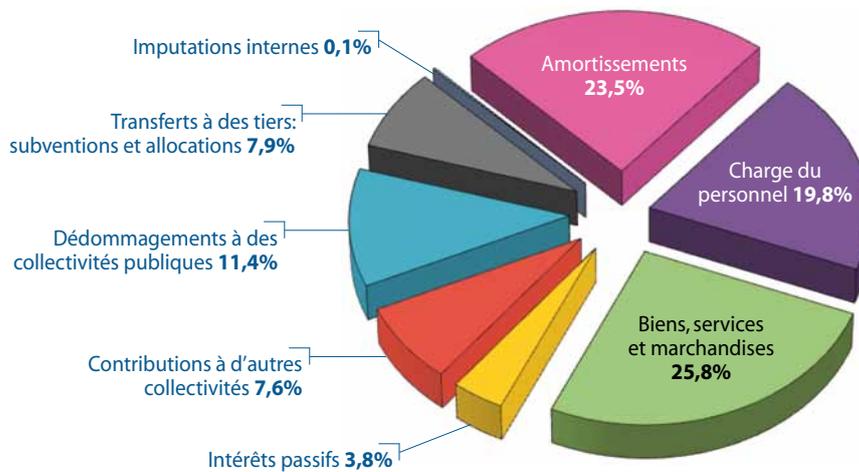


Charges

Nos amortissements ont augmenté de CHF 1'241'533.15, soit une augmentation de 24.59% par rapport à 2012.

Année	Charges	Variations en %	Amortissements	Variation en %	Total	Variation en %
1997	7'644'246.00	+8.00	3'334'022.00	+7.00	10'978'268.00	+7.00
2002	11'383'656.16	+48.92	4'095'825.90	+22.85	15'479'482.06	+41.00
2007	15'386'846.38	+35.17	3'790'574.85	-7.45	19'177'421.23	+23.89
2008	16'223'816.60	+5.44	4'018'787.95	+6.02	20'242'604.55	+5.55
2009	13'715'391.30	-15.46	3'842'228.95	-4.39	17'557'620.25	-13.26
2010	18'337'517.49	+33.70	4'812'454.80	+25.25	23'149'972.29	+31.85
2011	19'119'029.03	+4.26	4'933'070.90	+2.51	24'052'099.93	+3.90
2012	20'975'848.43	+9.71	5'048'983.55	+2.35	26'024'831.98	+8.20
2013	24'094'392.98	+14.87	6'290'516.70	+24.59	30'384'909.68	+16.75

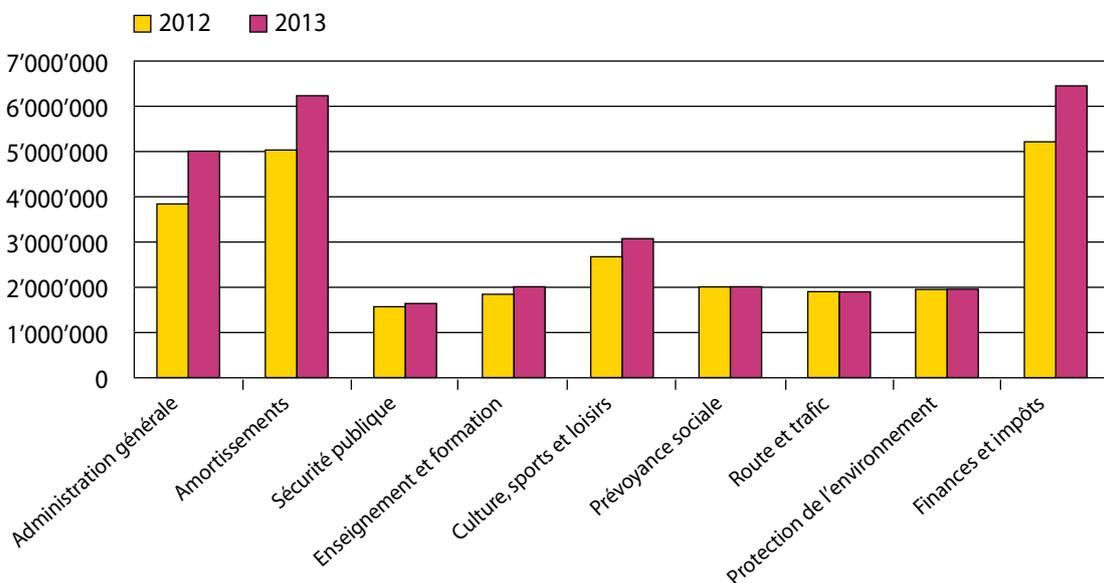
Structure des charges par nature



Dépenses de fonctionnement

Le Conseil administratif, conscient du développement de notre commune depuis quelques années, cherche des solutions pragmatiques afin de conserver une situation financière harmonieuse.

	2012	2013
Administration générale	3'843'585.15	5'003'606.82
Amortissements	5'048'983.55	6'290'516.70
Sécurité publique	1'576'840.16	1'634'207.92
Enseignement et formation	1'791'728.95	2'031'492.70
Culture, sports et loisirs	2'680'530.60	3'090'264.00
Prévoyance sociale	2'027'050.58	2'064'331.20
Route et trafic	1'878'097.45	1'866'020.40
Protection de l'environnement	1'932'491.82	1'937'990.29
Finances et impôts	5'245'523.72	6'466'479.65
Total	26'024'831.98	30'384'909.68



Compte de fonctionnement au 31 décembre 2013

Résumé du compte de fonctionnement 2013

(classification fonctionnelle)

		BUDGET 2013		COMPTES 2013		ECARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01	Conseil municipal	75 000	0	72 447.85	0.00	2 552.15-	0.00
02	Conseil administratif	234 600	0	234 599.40	0.00	.60-	0.00
05	Administration générale	3 801 019	50 500	4 197 316.52	170 648.09	396 297.52	120 148.09
08	Immeubles du patrimoine administratif	956 390	32 600	811 489.75	33 740.60	144 900.25-	1 140.60
09	Autres charges et revenus	30 550	540 000	24 516.30	502 185.60	6 033.70-	37 814.40-
10	Etat civil	162 433	84 000	144 039.33	101 060.05	18 393.67-	17 060.05
11	Police municipale	891 610	169 500	750 475.80	213 834.65	141 134.20-	44 334.65
14	Incendie et secours	811 540	66 000	761 063.94	76 216.70	50 476.06-	10 216.70
16	Protection civile	147 388	67 200	192 055.85	66 815.75	44 667.85	384.25-
21	Ecoles publiques	2 831 418	82 780	2 748 868.70	97 677.05	82 549.30-	14 897.05
30	Encouragement à la culture	1 234 987	45 700	1 247 740.50	48 483.00	12 753.50	2 783.00
33	Parcs et promenades	769 418	220 600	1 015 318.30	225 275.45	245 900.30	4 675.45
34	Sports	1 586 015	33 900	1 477 862.15	40 079.00	108 152.85-	6 179.00
35	Autres loisirs	247 393	0	254 305.50	0.00	6 912.50	0.00
54	Institutions pour la jeunesse	2 075 025	245 000	2 081 447.90	277 771.30	6 422.90	32 771.30
58	Aide sociale	403 948	45 510	392 984.30	45 510.00	10 963.70-	0.00
62	Routes communales	3 912 140	365 900	4 984 481.55	385 125.83	1 072 341.55	19 225.83
65	Trafic régional	274 334	47 000	320 121.70	50 160.00	45 787.70	3 160.00
71	Protection des eaux	325 545	100 000	236 376.70	193 163.10	89 168.30-	93 163.10
72	Traitement des déchets	1 563 620	34 000	1 566 303.79	38 536.20	2 683.79	4 536.20
74	Cimetières	65 596	18 500	48 284.75	20 150.00	17 311.25-	1 650.00
78	Environnement	191 850	14 500	127 271.50	782.80	64 578.50-	13 717.20-
79	Aménagement du territoire	279 333	0	229 057.95	0.00	50 275.05-	0.00
90	Impôts	3 089 441	21 314 010	3 721 015.10	22 465 864.23	631 574.10	1 151 854.23
94	Charges et revenus des capitaux	0	91 425	0.00	61 353.21	0.00	30 071.79-
95	Immeubles du patrimoine financier	2 614 867	5 329 685	2 745 464.55	5 450 233.97	130 597.55	120 548.97
	Totaux	28 575 460	28 998 310	30 384 910	30 564 667		
	Excédent de revenus	422 850		179 756.90			
		28 998 310	28 998 310	30 564 667	30 564 667		

Résumé du compte de fonctionnement 2013

(classification par nature)

	CHARGES	BUDGET	COMPTES	ECARTS
300	Autorités et commissions	231 000	230 916.60	83.40
301	Traitement du personnel	4 240 000	3 830 316.80	409 683.20
303	Assurances sociales	369 821	338 909.75	30 911.25
304	Caisses de pension et prévoyance	546 600	1 421 242.70	874 642.70-
305	Assurances maladie et accidents	201 442	145 739.45	55 702.55
306	Prestations en nature	16 000	14 234.65	1 765.35
309	Autres charges de personnel	59 500	47 419.90	12 080.10
310	Fournitures de bureau, imprimés	166 100	147 881.05	18 218.95
311	Mobilier, machines, véhicules	259 500	287 077.30	27 577.30-
312	Eau, énergie, combustibles	774 310	690 855.65	83 454.35
313	Achats de fournitures	120 500	110 529.45	9 970.55
314	Entretien des immeubles	3 339 460	3 191 058.80	148 401.20
315	Entretien d'objets mobiliers	119 300	86 252.85	33 047.15
316	Loyers, fermages et redevances	162 300	186 562.05	24 262.05-
317	Dédommagements	160 600	155 677.30	4 922.70
318	Honoraires divers	3 054 296	2 763 821.21	290 474.79
319	Frais divers	103 250	230 563.45	127 313.45-
321	Dettes à court terme	0	0.00	0.00
322	Dettes à moyen et long terme	1 132 902	1 139 546.10	6 644.10-
330	Amortissement patrimoine financier	380 000	857 900.18	477 900.18-
331	Amort.patrimoine administratif	5 055 261	4 958 822.85	96 438.15
332	Amort.compl.patrimoine administratif	0	1 331 693.85	1 331 693.85-
341	Péréquation financière intercom.	1 268 171	1 268 171.00	0.00
346	Compens.financ.aux comm.françaises	881 850	1 048 256.40	166 406.40-
351	Cantons	1 270 052	1 231 285.57	38 766.43
352	Communes	2 249 587	2 232 446.88	17 140.12
361	Cantons	245	244.80	0.20
363	Propres établissements	274 940	246 201.69	28 738.31
364	Sociétés d'économie mixte	71 300	73 496.90	2 196.90-
365	Institutions privées	1 624 189	1 628 721.15	4 532.15-
366	Personnes physiques	267 500	313 579.35	46 079.35-
367	Etranger	130 584	130 584.00	0.00
392	Imputations internes	44 900	44 900.00	0.00
	Totaux	28 575 460	30 384 910	-1 809 450

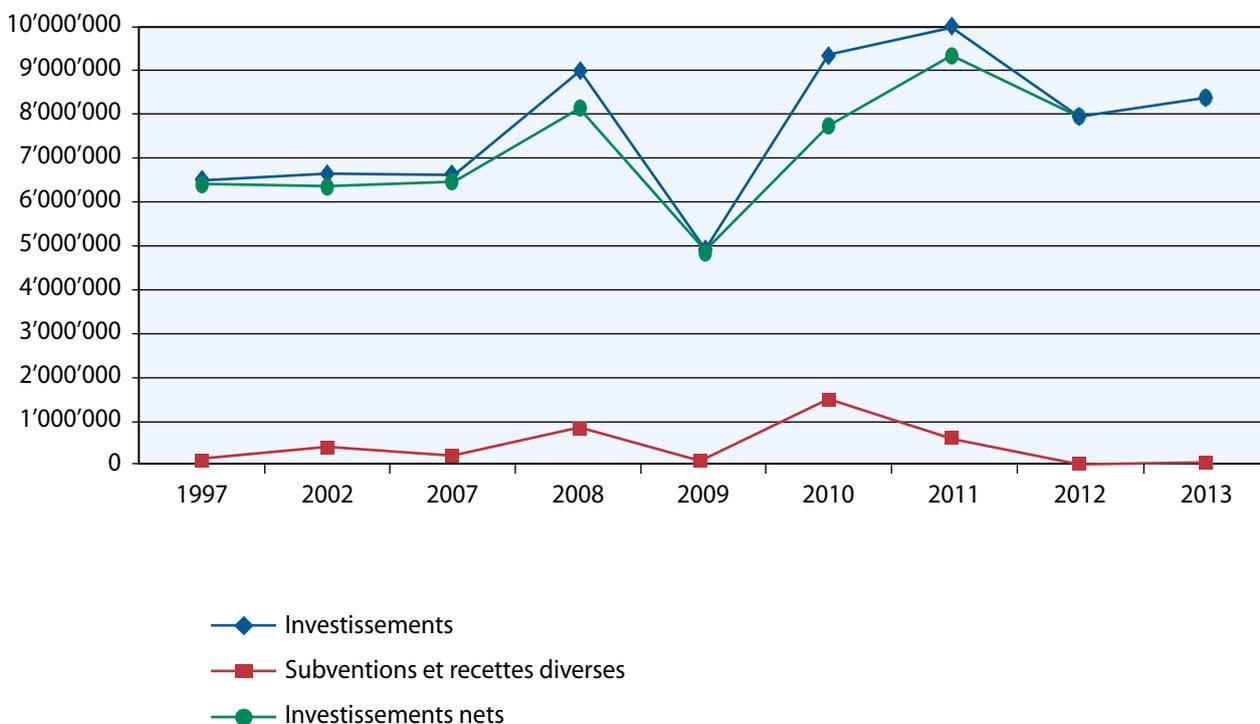
	REVENUS	BUDGET	COMPTES	ECARTS
400	Impôts s/revenus & fort.pers.phy.	20 700 000	21 224 791.74	524 791.74-
401	Impôts s/bénéfice & fort.pers.mor.	614 010	1 217 575.91	603 565.91-
422	Capitaux du patrimoine financier	865 207	829 929.76	35 277.24
423	Loyer imm. patrimoine financier	4 489 478	4 602 269.67	112 791.67-
424	Gains comptables sur les placements	0	8 784.00	8 784.00-
426	Participations permanentes	56 425	60 603.75	4 178.75-
427	Loyer imm.patrimoine administratif	1 498 900	1 524 047.78	25 147.78-
429	Autres revenus	80 000	103 496.58	23 496.58-
431	Emoluments administratifs	34 000	36 930.00	2 930.00-
434	Redevances d'utilisation	149 800	204 199.85	54 399.85-
435	Ventes de marchandises	34 000	38 536.20	4 536.20-
436	Dédommagements de tiers	20 880	142 858.20	121 978.20-
437	Amendes	55 000	81 574.85	26 574.85-
439	Autres contributions	73 510	95 578.94	22 068.94-
440	Parts à des recettes fédérales	2 000	782.80	1 217.20
441	Parts à des recettes cantonales	63 000	66 623.20	3 623.20-
450	Confédération	12 500	0.00	12 500.00
452	Communes	183 200	207 619.60	24 419.60-
460	Confédération	0	32 476.50	32 476.50-
461	Cantons	21 500	40 958.25	19 458.25-
469	Autres subventions et allocations	0	129.00	129.00-
492	Imputations internes	44 900	44 900.00	0.00
	Totaux	28 998 310	30 564 667	-1 566 357

Investissements du patrimoine administratif

Tableau des investissements du patrimoine administratif et leur part de subventionnement

(Les investissements immobiliers (locatifs, parking...) font partie de notre patrimoine financier et ne sont pas pris en considération dans notre analyse).

Année	Investissements	Subventions et recettes diverses	Investissements nets	Variation %
1997	6'555'772.45	136'722.95	6'419'049.50	+57.00
2002	6'691'045.30	330'309.55	6'360'735.75	-0.91
2007	6'601'188.60	184'249.80	6'416'938.80	+0.88
2008	8'963'103.50	864'277.20	8'098'826.30	+26.21
2009	4'927'337.10	41'307.00	4'886'030.10	-39.67
2010	9'293'602.95	1'558'283.80	7'735'319.15	+58.32
2011	9'990'662.95	597'460.00	9'393'202.95	+21.43
2012	7'976'173.00	0.00	7'976'173.00	-15.09
2013	8'694'491.70	10'000.00	8'684'491.70	+8.88



Patrimoine administratif

Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2013

Place de jeux préau Californie	Réaménagement préau école élémentaire	Etude et rénovation école enfantine	Equipements techniques Epicentre	Totaux	Objet
14.12.2009	16.05.2011	13.05.2008 26.01.2009	07.02.2011		Date délibération C.M.
62'000.00	440'000.00	3'800'000.00	150'000.00	4'452'000.00	Crédit voté par C.M.
0.00	140'000.00	25'902.00	0.00	165'902.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Dépenses effectives en 2013
58'692.05	436'186.80	3'780'940.45	133'199.60	4'409'018.90	Dépenses totales à fin 2013
				0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
				0.00	Recettes prévues en 2013
				0.00	Recettes effectives en 2013
				0.00	Recettes totales à fin 2013
6'200.00	44'000.00	130'833.00	15'000.00	196'033.00	Amortissements prévus en 2013
5'786.00	43'576.00	130'072.00	13'133.00	192'567.00	Amortissements effectifs en 2013
18'186.00	87'576.00	535'071.00	28'133.00	668'966.00	Amortissements cumulés à fin 2013
40'506.05	348'610.80	3'245'869.45	105'066.60	3'740'052.90	Solde au bilan au 31.12.2013

Patinoire mobile	2 Abris-bus	Collecteur Drainage Pallanterie	Totaux	Objet
04.04.2011	04.04.2011	04.12.2006		Date délibération C.M.
200'000.00	100'000.00	155'000.00	455'000.00	Crédit voté par C.M.
0.00	0.00	0.00	0.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	18'209.90	0.00	18'209.90	Dépenses effectives en 2013
178'577.00	96'604.10	117'596.70	392'777.80	Dépenses totales à fin 2013
			0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
			0.00	Recettes prévues en 2013
			0.00	Recettes effectives en 2013
			0.00	Recettes totales à fin 2013
20'000.00	10'000.00	5'166.00	35'166.00	Amortissements prévus en 2013
17'619.00	9'622.00	3'670.00	30'911.00	Amortissements effectifs en 2013
37'619.00	19'622.00	29'500.00	86'741.00	Amortissements cumulés à fin 2013
140'958.00	76'982.10	88'096.70	306'036.80	Solde au bilan au 31.12.2013

Patrimoine financier

Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2013

Rénovation immeuble 150, rte d'Hermance	Totaux	Objet
04.04.2011		Date délibération C.M.
400'000.00	400'000.00	Crédit voté par C.M.
	0.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	0.00	Dépenses effectives en 2013
389'497.60	389'497.60	Dépenses totales à fin 2013
	0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
	0.00	Recettes prévues en 2013
34'655.00	34'655.00	Recettes effectives en 2013
34'655.00	34'655.00	Recettes totales à fin 2013
	0.00	Amortissements prévus en 2013
	0.00	Amortissements effectifs en 2013
	0.00	Amortissements cumulés à fin 2013
354'842.60	354'842.60	Solde au bilan au 31.12.2013

Patrimoine administratif

Crédits d'engagement en cours à la fin de l'exercice 2013

Frais d'étude réseau chauffage	Etude et rénovation Mairie	Réfection école Passerelle	Prêt à la Fanfare de Collonge-Bellerive	Totaux	Objet
17.05.2010	27.06.2011 17.12.2012 24.06.2013	31.03.2008	05.11.2012		Date délibération C.M.
100'000.00	3'390'000.00	1'300'000.00	40'000.00	4'830'000.00	Crédit voté par C.M.
15'533.00	1'797'288.00	38'725.00	0.00	1'851'546.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	80'904.55	7'714.45	0.00	88'619.00	Dépenses effectives en 2013
87'334.90	221'905.95	1'265'790.10	40'000.00	1'615'030.95	Dépenses totales à fin 2013
				0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
				0.00	Recettes prévues en 2013
			10'000.00	10'000.00	Recettes effectives en 2013
			10'000.00	10'000.00	Recettes totales à fin 2013
		65'000.00		65'000.00	Amortissements prévus en 2013
		65'000.00		65'000.00	Amortissements effectifs en 2013
		325'000.00		325'000.00	Amortissements cumulés à fin 2013
87'334.90	221'905.95	940'790.10	30'000.00	1'280'030.95	Solde au bilan au 31.12.2013

Patrimoine administratif

Crédits d'engagement en cours à la fin de l'exercice 2013

Aménagement place Vieux-Vésenaz	Aménagement plage de la Savonnière	Crédit d'Etudes Port de Corsier	Frais d'Etudes nouveau point d'interrogation	Totaux	Objet
22.06.2009	27.09.2010	29.10.2001	14.12.2009		Date délibération C.M.
480'000.00	2'450'000.00	300'000.00	150'000.00	3'380'000.00	Crédit voté par C.M.
69'000.00	1'040'000.00	0.00	0.00	1'109'000.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	1'346'435.90	0.00	0.00	1'346'435.90	Dépenses effectives en 2013
410'272.70	2'441'813.15	199'158.35	70'830.90	3'122'075.10	Dépenses totales à fin 2013
				0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
				0.00	Recettes prévues en 2013
				0.00	Recettes effectives en 2013
	22'020.00	29'817.25		51'837.25	Recettes totales à fin 2013
24'000.00	122'500.00			146'500.00	Amortissements prévus en 2013
24'000.00	122'500.00			146'500.00	Amortissements effectifs en 2013
96'000.00	245'000.00			341'000.00	Amortissements cumulés à fin 2013
314'272.70	2'174'793.15	169'341.10	70'830.90	2'729'237.85	Solde au bilan au 31.12.2013

Frais d'Etudes et extension restaurant scolaire	Frais d'Etudes et réalisation crèche intercommunale	Aménagements crèche intercommunale	Aménagement CCCV	Totaux	Objet
14.12.2009 17.05.2010	06.03.2006 31.03.2008 19.11.2012	29.04.2013	15.05.2006 16.05.2011		Date délibération C.M.
1'900'000.00	6'000'000.00	100'000.00	1'921'000.00	9'921'000.00	Crédit voté par C.M.
0.00	100'000.00	0.00	465'000.00	565'000.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	37'696.80	75'689.55	1'252.80	114'639.15	Dépenses effectives en 2013
1'847'733.70	5'994'103.55	75'689.55	1'334'400.90	9'251'927.70	Dépenses totales à fin 2013
				0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
				0.00	Recettes prévues en 2013
				0.00	Recettes effectives en 2013
	1'020'187.90		2'000.00	1'022'187.90	Recettes totales à fin 2013
87'500.00	180'000.00		64'033.00	331'533.00	Amortissements prévus en 2013
87'500.00	180'000.00		64'033.00	331'533.00	Amortissements effectifs en 2013
262'500.00	900'000.00		370'731.00	1'533'231.00	Amortissements cumulés à fin 2013
1'585'233.70	4'073'915.65	75'689.55	961'669.90	6'696'508.80	Solde au bilan au 31.12.2013

Patrimoine administratif

Crédits d'engagement en cours à la fin de l'exercice 2013

Transformation appartement locaux IMAD	Etude et aménagt Traversée de Vézenaz	Canal fibres optiques	Divers routes 2012	Totaux	Objet
01.11.2010	13.09.1993 23.10.1995 28.10.1996 23.06.1997 27.03.2000 04.05.2009 29.04.2013	07.10.2002 27.01.2003 15.05.2006 16.06.2008	25.06.2012		Date délibération C.M.
215'000.00	27'250'000.00	1'400'000.00	400'000.00	29'265'000.00	Crédit voté par C.M.
0.00	7'600'000.00	40'000.00	250'000.00	7'890'000.00	Dépenses prévues en 2013
1'256.00	6'894'357.80	4'654.80	81'639.65	6'981'908.25	Dépenses effectives en 2013
192'012.80	21'760'368.80	1'221'024.55	258'617.45	23'432'023.60	Dépenses totales à fin 2013
				0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
				0.00	Recettes prévues en 2013
	0.00			0.00	Recettes effectives en 2013
	1'570'283.80			1'570'283.80	Recettes totales à fin 2013
10'750.00	934'999.00	140'000.00	40'000.00	1'125'749.00	Amortissements prévus en 2013
10'750.00	934'999.00	140'000.00	40'000.00	1'125'749.00	Amortissements effectifs en 2013
21'500.00	5'110'364.60	1'090'000.00	40'000.00	6'261'864.60	Amortissements cumulés à fin 2013
170'512.80	15'079'720.40	131'024.55	218'617.45	15'599'875.20	Solde au bilan au 31.12.2013

Giratoire ch. du Port-de-Bellerive	Rénovation parking Ch. des Rayes	Parking Pointe-à-la-Bise	Eclairage public	Totaux	Objet
16.12.2013	02.05.2011	16.12.2013	26.01.2009 18.03.2013		Date délibération C.M.
150'000.00	100'000.00	650'000.00	700'000.00	1'600'000.00	Crédit voté par C.M.
200'000.00	30'000.00	320'000.00	36'000.00	586'000.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	0.00	0.00	123'269.60	123'269.60	Dépenses effectives en 2013
0.00	33'858.00	0.00	661'267.05	695'125.05	Dépenses totales à fin 2013
				0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
				0.00	Recettes prévues en 2013
				0.00	Recettes effectives en 2013
				0.00	Recettes totales à fin 2013
	10'000.00		60'000.00	70'000.00	Amortissements prévus en 2013
	10'000.00		60'000.00	70'000.00	Amortissements effectifs en 2013
	20'000.00		240'000.00	260'000.00	Amortissements cumulés à fin 2013
0.00	13'858.00	0.00	421'267.05	435'125.05	Solde au bilan au 31.12.2013

Collecteur Praly	PGEE	Collecteur rte de Thonon	Réaménagement cimetière Vézenaz 2 ^{ème} étape	Totaux	Objet
22.06.2009	13.11.2006	20.02.2012	04.04.2011		Date délibération C.M.
350'000.00	354'000.00	550'000.00	295'000.00	1'549'000.00	Crédit voté par C.M.
0.00	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	0.00	21'409.90	0.00	21'409.90	Dépenses effectives en 2013
242'051.00	269'100.00	341'499.90	198'119.20	1'050'770.10	Dépenses totales à fin 2013
				0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
				0.00	Recettes prévues en 2013
				0.00	Recettes effectives en 2013
	189'974.20			189'974.20	Recettes totales à fin 2013
11'666.00	70'800.00	18'333.00	14'750.00	115'549.00	Amortissements prévus en 2013
11'666.00	0.00	18'333.00	14'750.00	44'749.00	Amortissements effectifs en 2013
46'664.00	78'325.80	18'333.00	29'500.00	172'822.80	Amortissements cumulés à fin 2013
195'387.00	800.00	323'166.90	168'619.20	687'973.10	Solde au bilan au 31.12.2013

Plan Directeur	Totaux	Objet
28.04.2008 27.06.2011		Date délibération C.M.
350'000.00	350'000.00	Crédit voté par C.M.
20'000.00	20'000.00	Dépenses prévues en 2013
0.00	0.00	Dépenses effectives en 2013
282'121.40	282'121.40	Dépenses totales à fin 2013
	0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
	0.00	Recettes prévues en 2013
	0.00	Recettes effectives en 2013
	0.00	Recettes totales à fin 2013
70'000.00	70'000.00	Amortissements prévus en 2013
62'120.40	62'120.40	Amortissements effectifs en 2013
282'120.40	282'120.40	Amortissements cumulés à fin 2013
1.00	1.00	Solde au bilan au 31.12.2013

Patrimoine financier

Crédits d'engagement en cours à la fin de l'exercice 2013

Rénovation auberge communale	Crédit d'étude parcelle Valentino	Crédit d'étude Quadrilatère	Totaux	Objet
17.05.2010 16.05.2011 27.06.2011 17.12.2012 24.06.2013	10.12.2007 22.03.2010	10.12.2007 19.12.2011 29.04.2013		Date délibération C.M.
6'236'000.00	11'350'000.00	1'520'000.00	19'106'000.00	Crédit voté par C.M.
			0.00	Dépenses prévues en 2013
521'340.40	355'942.40	237'697.90	1'114'980.70	Dépenses effectives en 2013
994'480.40	10'380'975.65	1'056'840.65	12'432'296.70	Dépenses totales à fin 2013
			0.00	Excédent du crédit voté par rapport au montant dépensé
			0.00	Recettes prévues en 2013
25'229.20			25'229.20	Recettes effectives en 2013
25'229.20			25'229.20	Recettes totales à fin 2013
			0.00	Amortissements prévus en 2013
			0.00	Amortissements effectifs en 2013
			0.00	Amortissements cumulés à fin 2013
969'251.20	10'380'975.65	1'056'840.65	12'407'067.50	Solde au bilan au 31.12.2013

Tableau de la dette communale consolidée pour l'exercice 2013

Loi ou arrêté	Créancier	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Soldes au 31.12.2012	(Remboursement) Augmentation	Amortissement	Soldes au 31.12.2013	Taux	Echéance Intérêts	Intérêts payés en 2013
I. IMMEUBLES LOCATIFS «Grand-Clos 6-8-10»										
27.07.1994	UBS SA	02.08.2023	1'669'500.00	834'500.00		83'500.00	751'000.00	1.60%	trim.	23'872.55
27.07.1994	UBS SA	13.11.2015	2'087'000.00	2'087'000.00			2'087'000.00	1.50%	trim.	31'739.75
			3'756'500.00	2'921'500.00		83'500.00	2'838'000.00			55'612.30
II. IMMEUBLES LOCATIFS «Pointe de Vésénaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12»										
02.09.1998	Banque Cantonale de Genève	17.10.2015	7'700'000.00	7'700'000.00		0.00	7'700'000.00	2.35%	trim.	183'463.25
			7'700'000.00	7'700'000.00		0.00	7'700'000.00			183'463.25
III. IMMEUBLES LOCATIFS «Pré-de-la-Croix 6-8»										
22.02.2007	Banque Cantonale de Genève	23.05.2022	4'110'000.00	4'110'000.00			4'110'000.00	1.50%	trim.	62'506.25
			4'110'000.00	4'110'000.00	-		4'110'000.00			62'506.25
III.	TOTAL GENERAL		15'566'500.00	14'731'500.00	-	83'500.00	14'648'000.00			301'581.80

Bilans comparés aux 31 décembre 2013 et 2012

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
ACTIF		
Patrimoine financier		
Caisse, Postfinance	1'324'650.59	1'508'459.28
Banques, comptes courants	12'483'531.58	14'064'718.57
Comptes courants :		
-Administration des Finances de l'Etat	3'102'803.74	5'607'154.29
-Département de la sécurité et de l'économie		
Protection civile contributions de remplacement	685'040.50	616'526.50
-Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie		
Compte taxe d'équipement	1'328'610.00	1'313'908.00
-Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture	2'933'563.00	2'798'488.35
Impôts à encaisser	14'645'764.57	13'179'620.90
Autres débiteurs	706'487.42	687'147.79
Actifs transitoires	1'096'636.89	832'951.04
Autres créances	2'483.55	3'983.55
Actions et parts sociales	120'207.00	111'423.00
Immeubles	75'757'138.58	74'702'042.08
Marchandises et approvisionnement	167'871.40	169'827.80
Total patrimoine financier	114'354'788.82	115'596'251.15
Patrimoine administratif		
Investissements	62'740'600.15	60'303'372.15
Prêts et participations permanentes	3'319'610.00	3'329'610.00
Subventions d'investissement	99'760.35	133'013.35
Total patrimoine administratif	66'159'970.50	63'765'995.50
Total de l'actif	180'514'759.32	179'362'246.65
PASSIF		
Engagements courants	2'421'367.74	2'112'788.69
Dettes à moyen et long termes	14'648'000.00	14'731'500.00
Fonds divers	1'822'459.96	1'828'657.46
Provisions	13'700'377.80	13'032'614.38
Engagements envers les financements spéciaux	29'706'283.54	29'620'172.74
Fortune nette	118'216'270.28	118'036'513.38
Total du passif	180'514'759.32	179'362'246.65

Tableau de clôture à différents degrés 2013

Compte de Fonctionnement (90)			
Charges	24'094'392.98	Revenus	30'564'666.58
Amortissements	6'290'516.70		
Excédent de revenus	179'756.90		
	30'564'666.58		30'564'666.58

Investissements nets (910)			
Investissements terminés	18'209.90	Recettes d'investissements et autres recettes	10'000.00
Investissements en cours	8'676'281.80	Augmentation des investissements nets	8'684'491.70
	8'694'491.70		8'694'491.70

Financement (911)			
Augmentation des investissements nets	8'684'491.70	Reprise des amortissements	6'290'516.70
		Reprise de l'excédent de revenus	179'756.90
		Insuffisance de financement	2'214'218.10
	8'684'491.70		8'684'491.70

Variation de la fortune nette (912)			
Insuffisance de financement	2'214'218.10	Report au bilan	8'694'491.70
Report au bilan	6'300'516.70		
Augmentation de la fortune nette	179'756.90		
	8'694'491.70		8'694'491.70

Rapport de la commission des finances sur les comptes 2013 de la commune de Collonge-Bellerive

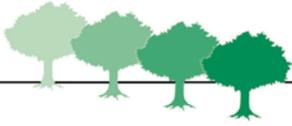
En exécution du mandat qui lui a été confié, la Commission des finances a pris connaissance, en date du 14 avril 2014 du rapport de la vérification des comptes de l'exercice 2013, établi par la Fiduciaire Privée S.A. à Genève.

Après étude de ce document et après avoir obtenu de M. Marcel GOEHRING, Maire, tous les renseignements désirés, la Commission propose d'accepter :

- **Le compte de fonctionnement :**
présentant aux dépenses un montant de **30'384'909.68 F**, et aux recettes un montant de **30'564'666.58 F**, laissant apparaître un excédent de revenus de **179'756.90 F** qui sera porté en augmentation de la fortune nette de la Commune qui atteindra alors **118'216'270.28 F**.
- **Le compte d'investissement:**
comportant aux dépenses **8'694'491.70 F** et aux recettes **10'000.00 F**

Les soussignés : Nadine BENE, Eliane HOSTETTLER, Carole LAPAIRE, André KAELIN, Serge NORDMANN, Ruth ZWYSSIG-VESTI en remplacement de Laurent OBERSON, Jérôme PONTI, engagent le Conseil municipal à donner décharge au Conseil administratif et au personnel de l'administration de leur gestion, en les remerciant de la qualité du travail qu'ils accomplissent :

Collonge-Bellerive, le 14 avril 2014



FONDATION
DE LA PALLANTERIE
COLLONGE-BELLERIVE
MEINIER

Exercice 2013



FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE
6, route de Compois - 1222 Vérenaz, Tél. 022 772 01 01 - Fax 022 772 01 09
za-pallanterie@za-pallanterie.ch TVA N° 553 485

Organisation

COMPOSITION DU CONSEIL DE FONDATION (Période du 01.01.2012 au 31.12.2015)

Nommé par l'Exécutif de Collonge-Bellerive

Philippe MAILLEFER

Olivier CERUTTI

Francine de PLANTA

Nommé par le Conseil municipal de Collonge-Bellerive

Jérôme BENE *, Vice-président

Pierre AMBROSETTI *, Secrétaire

Thierry LENOIR

* forment le comité de direction

Nommé par l'Exécutif de Meinier

Moreno SELLA *, Président

Luc DUMONT

Etienne MURISIER

Nommé par le Conseil municipal de Meinier

Isabelle MEIER

Pierre-Yves BRUN

Olivier MORZIER

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Juridique

Président

Olivier CERUTTI

Membres

Luc DUMONT

Moreno SELLA

Hors conseil

Claude ABERLE

Technique

Président

Jérôme BENE

Membres

Pierre AMBROSETTI

Philippe MAILLEFER

Olivier MORZIER

Etienne MURISIER

Finances

Président

Thierry LENOIR

Membres

Jérôme BENE

Isabelle MEIER

Moreno SELLA

Marketing & gestion des bâtiments

Président

Pierre-Yves BRUN

Membres

Olivier CERUTTI

Luc DUMONT

Thierry LENOIR

Extension zone

Président

Moreno SELLA

Membres

Pierre AMBROSETTI

Pierre-Yves BRUN

Hors conseil

Francine de PLANTA

Marc MICHELA

ORGANE DE CONTRÔLE

MICHEL DE PREUX & ASSOCIES SA, Rampe du Pont-Rouge 5a - 1213 Petit-Lancy

RESPONSABLE TECHNIQUE

Loris Tomasino, Route de Compois 6 - 1222 Vésenaz



Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Conseil de la

**Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la
Pallanterie**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision de votre Fondation, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de pertes et profits, annexes), de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Le total des fonds propres s'élève au 31 décembre 2013 à CHF 3'283'796.98

Michel de Preux & Associés SA

Michel de Preux
Réviseur responsable

Eric de Preux, CFA

Experts-réviseurs Agréés

Lancy, le 17 mars 2014
MP/MS/13Z042/B26

Annexes : - comptes annuels
(bilan CHF 16'453'913.07, compte de pertes et profits, annexes)

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	2013 CHF	2012 CHF
Actifs circulants		
Liquidités	642'341.66	356'975.40
Impôt anticipé	145.75	787.55
Débiteurs	24'518.06	91'284.91
Total des actifs circulants	667'005.47	449'047.86
Comptes de régularisation		
Actifs transitoires	60'954.67	10'473.75
Actifs immobilisés		
Mobilier et installations	12'379.33	20'993.21
Participation	200.00	200.00
Comptes bancaires fonds de rénovation	237'264.09	368'795.79
Bâtiments	13'150'110.25	14'000'499.82
Terrains	1'908'058.00	1'908'058.00
Zone actuelle: aménagements extérieurs, études	32'954.88	27'895.08
Extension de la zone: études	384'986.38	177'523.41
Total des actifs immobilisés	15'725'952.93	16'503'965.31
TOTAL DE L'ACTIF	16'453'913.07	16'963'486.92
PASSIF		
Fonds étrangers		
<i>Dettes à court terme</i>		
Passifs transitoires	83'062.11	121'482.02
Dépôts de garantie	7'531.00	7'481.00
Créanciers	23'758.89	0.00
Total des dettes à court terme	114'352.00	128'963.02
<i>Dettes à long terme</i>		
Prêts Raiffeisen	4'840'000.00	5'340'000.00
Prêts BCGe	7'935'500.00	8'110'800.00
Total des capitaux étrangers à long terme	12'775'500.00	13'450'800.00
<i>Autres fonds étrangers</i>		
Fonds de rénovation	280'264.09	411'795.79
Total des fonds étrangers	13'170'116.09	13'991'558.81
Fonds propres		
Capital au début de l'exercice	2'971'928.11	2'719'456.72
Résultat de la période	311'868.87	252'471.39
Total des fonds propres	3'283'796.98	2'971'928.11
TOTAL DU PASSIF	16'453'913.07	16'963'486.92

Compte de pertes et profits 2013

	2013 CHF	2012 CHF
Produits d'exploitation		
Loyers	1'266'418.60	1'327'872.38
Rentes de droit de superficie	282'540.60	282'540.60
Total produits d'exploitation	1'548'959.20	1'610'412.98
Charges d'exploitation		
Entretien et conciergerie	336'105.63	154'407.89
Services Industriels	30'968.68	16'975.35
Assurances	26'850.74	31'649.18
Frais de régie et divers	71'320.11	75'097.01
Dotations aux fonds de rénovation	52'430.39	52'016.80
Droits de superficie	31'998.68	33'266.34
Intérêts sur prêts bâtiments	398'539.84	414'530.39
Total charges d'exploitation	948'214.07	777'942.96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	600'745.13	832'470.02
Hors exploitation		
Autres produits divers	(12'798.36)	(11'524.40)
Intérêts bancaires	(289.00)	(595.55)
Charges exceptionnelles	652.62	303.50
Total des produits hors exploitation	(12'434.74)	(11'816.45)
Frais de fonctionnement		
Conseil de Fondation	101'415.83	134'287.22
Secrétariat & administration	215'430.13	191'147.92
Assurances	5'269.30	5'191.70
Comptabilité	28'100.00	30'000.00
Honoraires	14'279.15	10'763.00
Révision	5'000.00	5'000.00
Autres frais de fonctionnement	1'702.39	2'334.40
Frais de publications	3'650.00	3'010.00
Total des frais de fonctionnement	374'846.80	381'734.24
Amortissements		
Mobilier, installations, études	16'136.72	125'328.47
Bâtiments	178'615.82	200'712.81
Total amortissements	194'752.54	326'041.28
Total des charges hors exploitation	557'164.60	695'959.07
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	43'580.53	136'510.95
Dissolution de provision	175'000.00	115'960.44
Dissolution amortissements études en cours	93'288.34	0.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	311'868.87	252'471.39

Commentaires

ACTIF

BILAN

Actifs circulants

Les liquidités sont l'avoir en comptes courants bancaires.

Les débiteurs sont constitués principalement des soldes disponibles à recevoir conformément aux différents comptes de gestion des régies.

Actifs transitoires

Montants à recevoir en 2014 relatifs à l'exercice 2013, soit: loyers ouverts, TVA à recevoir, indemnités BP à recevoir, ...

Immobilisations

Participation

Une part sociale de la Banque Raiffeisen Arve et Lac.

Cptes bancaires fonds de rénovation

Ces comptes collectent les liquidités destinées aux fonds de rénovation. Le paiement des travaux entrant dans le cadre d'une rénovation doit être effectué par le débit de ces comptes.

Bâtiments

Coût total de construction des bâtiments, y compris les taxes et les frais financiers, à l'exception de la valeur du terrain, soit :

	2013 CHF	2012 CHF
Bâtiment parcelle N° 4		
Coût de construction	9'572'690	9'572'690
./. Ventes cumulées	(8'180'373)	(8'180'373)
./. Amortissements cumulés	(428'119)	(414'119)
	964'198	978'198
Bâtiment parcelle N° 5		
Coût de construction	3'751'845	3'751'845
./. Ventes cumulées	(664'498)	(664'498)
./. Amortissements cumulés	(169'600)	(138'600)
	2'917'746	2'948'746
Bâtiment parcelle N° 6		
Coût de construction	10'015'775	10'015'775
Aménagements extérieurs	53'425	53'425
Travaux 2e étage	76'120	
./. Amortissements cumulés	(1'498'958)	(1'386'370)
	8'646'362	8'682'830
Bâtiment parcelle N° 7		
Coût de construction	2'077'556	2'077'556
./. Ventes cumulées	(1'352'236)	(604'342)
./. Amortissements cumulés	(142'600)	(134'600)
	582'720	1'338'614
Parkings parcelle N° 9		
Coût d'aménagement	184'030	184'030
./. Amortissements cumulés	(144'946)	(131'918)
	39'084	52'112
Valeur comptable :	13'150'110	14'000'500

Terrains

Le poste contient la totalité de la valeur des terrains acquis ou reçus en dotation, y compris les frais de notaire.

Zone actuelle: aménagements extérieurs, études

Aménagement parcelle 1645		
Total des frais engagés	16'314	16'314
./. Amortissements cumulés	(9'789)	(6'526)
	6'526	9'789
Bassin de rétention P8/P9		
Total des frais engagés	3'241	3'241
./. Amortissements cumulés (1)	0	(648)
	3'241	2'593
Etude zones P8 & P9		
Total des frais engagés	23'188	19'392
./. Amortissements cumulés (1)	0	(3'878)
	23'188	15'514
Valeur comptable :	32'955	27'895

Extension de la zone: études et gazoduc

Extension de la zone		
Part des jetons de présence	42'468	27'468
Part des frais de secrétariat	18'036	5'151
Honoraires externes	245'874	233'667
	306'378	266'285
./. Amortissements cumulés (1)	0	(88'762)
	306'378	177'523
Déplacement du gazoduc		
Part des jetons de présence	12'963	0
Part des frais de secrétariat	12'885	0
Honoraires externes	52'760	0
	78'609	0
Valeur comptable :	384'986	177'523

(1) Un changement de méthode de présentation de ces rubriques a eu lieu en 2013. En effet les amortissements effectués au cours de l'exercice 2012 pour un montant de **CHF 93'288.-** ont été dissous en 2013 afin d'attendre la mise en exploitation des différents objets concernés.

Fonds étrangers

Le détail des fonds étrangers figure ci-après.

	2013 CHF	2012 CHF
Dettes à court terme		
Passifs transitoires		
Soldes dus conformément aux différents comptes de gestion, loyers reçus d'avance et engagements à payer.	58'659	50'783
Engagements relatifs aux études en cours	48'162	70'699
Total dû au 31 décembre	106'821	121'482
Dépôts de garantie		
- Garantie loyer	4'501	4'501
- Apports locataires pour garanties badges des parkings	3'030	2'980
Dépôts de garantie au 31 décembre	7'531	7'481

Créanciers

Les créanciers sont constitués des soldes disponibles à payer conformément aux différents comptes de gestion des régies.

Dettes à long terme

	2013		2012	
	Crédits à l'origine	Crédits utilisés	Crédits à l'origine	Crédits utilisés
Prêts				
	CHF	CHF	CHF	CHF
Raiffeisen (Bâtiment 4)	1'000'000	200'000	1'000'000	400'000
Raiffeisen (Bâtiment 4)	965'000	965'000	965'000	965'000
Raiffeisen (Bâtiment 5)	1'375'000	1'375'000	1'375'000	1'375'000
Raiffeisen (Bâtiment 5)	1'500'000	1'100'000	1'500'000	1'300'000
Raiffeisen (Bâtiment 7)	1'500'000	1'200'000	1'500'000	1'300'000
BCGe (Bâtiment 6)	8'765'000	6'135'500	8'765'000	6'310'800
BCGe (Bâtiment 6)	1'800'000	1'800'000	1'800'000	1'800'000
Totaux	16'905'000	12'775'500	16'905'000	13'450'800

Les crédits à l'origine correspondent aux prêts bancaires actuels, renégociés au fur et à mesure de leurs échéances.

Les prêts bancaires sont garantis de la manière suivante :

Garanties de la commune de Meinier

Prêts	Banque	Arrêté du Conseil d'Etat du	Garantie à l'origine	Utilisé au 31.12.2013
Bâtiment 7	Raiffeisen	19.01.2000	400'000	0
Bâtiment 7	Raiffeisen	25.07.2001	1'350'000	1'200'000
Bâtiment 5	Raiffeisen	29.08.2007	3'823'750	2'475'000
Bâtiment 4	Raiffeisen	12.11.2003	6'600'000	1'165'000
			12'173'750	4'840'000

Garanties de la commune de Collonge-Bellerive

Prêts	Banque	Arrêté du Conseil d'Etat du	Garantie à l'origine	Utilisé au 31.12.2013
Bâtiment 6	BCGe	03.09.1997	8'765'000	6'135'500
Bâtiment 6	BCGe	24.10.2001	1'995'435	1'800'000
			10'760'435	7'935'500

La Fondation avertit régulièrement les communes lors de remboursements extraordinaires afin que celles-ci puissent procéder à l'ajustement de leurs engagements.

A compter de l'exercice 2007, la Fondation rémunère ces garanties à hauteur de 0,25% l'an sur le montant effectivement utilisé.

- Cédules hypothécaires Une cédule hypothécaire de CHF 11'000'000.- grevant le Bâtiment 6 a été constituée le 23 novembre 2004 et enregistrée au registre foncier le 20 janvier 2005. Cette cédule a été remise à la commune de Collonge-Bellerive comme garantie des engagements de celle-ci en faveur de la Fondation. Des cédules hypothécaires de CHF 1'965'000.- grevant le Bâtiment 4 et de CHF 1'500'000.- grevant le Bâtiment 7 ont été constituées en juin 2010 et enregistrées au registre foncier. Ces cédules ont été remises à la communes de Meinier comme garantie des engagements de celle-ci en faveur de la Fondation. La création de cédules pour le Bâtiment 5 est à l'étude.
- Remboursements La trésorerie courante a permis de procéder à un remboursement extraordinaire partiel, de CHF 200'000.- contracté pour le Bâtiment 4, de CHF 200'000.- contracté pour le bâtiment 5, de CHF 100'000.- contracté pour le Bâtiment 7. Un remboursement contractuel de CHF 175'300.- est par ailleurs effectué chaque année pour le Bâtiment 6.

Fonds de rénovation	2013 CHF	2012 CHF
Fonds Bâtiment 4 constitué au 1 ^{er} janvier	123'875	113'732
Attribution de l'exercice	10'000	10'000
Rémunération des comptes de dépôts	136	143
Fonds Bâtiment 4 constitué au 31 décembre	134'011	123'875
Fonds Bâtiment 6 constitué au 1 ^{er} janvier	199'054	174'839
Attribution de l'exercice	24'000	24'000
Utilisation de l'exercice	(175'000)	0
Rémunération des comptes de dépôts	183	215
Fonds Bâtiment 6 constitué au 31 décembre	48'237	199'054
Fonds Bâtiment 7 constitué au 1 ^{er} janvier	88'866	79'713
Attribution de l'exercice	9'000	9'000
Rémunération des comptes de dépôts	150	153
Fonds Bâtiment 7 constitué au 31 décembre	98'016	88'866
Fonds de rénovation au 31 décembre	280'265	411'796

En plus des attributions directes aux fonds de rénovation par la Fondation, les copropriétés du Bâtiment 4 et du Bâtiment 5 procèdent également à une attribution à laquelle la Fondation participe en qualité de copropriétaire.

Attributions aux fonds de rénovation

Attributions directes de la Fondation	43'000	43'000
Attribution de la copropriété Bâtiment 4	7'168	6'755
Attribution de la copropriété Bâtiment 5	2'262	2'262
	52'430	52'017

Fonds propres

Répartition des fonds par commune, les résultats sont répartis proportionnellement à leurs apports.

Fonds propres Collonge-Bellerive		
Capital de dotation	600'000	600'000
Résultat reporté cumulé	917'581	788'659
Résultat de la période	159'252	128'922
Fonds propres	1'676'833	1'517'581
Fonds propres Meinier		
Capital de dotation	575'000	575'000
Résultat reporté cumulé	879'348	755'798
Résultat de la période	152'617	123'550
Fonds propres	1'606'965	1'454'348
Fonds propres	3'283'797	2'971'928
Capital de dotation (Collonge-Bellerive et Meinier)	1'175'000	1'175'000
Résultats reportés au bilan	2'108'797	1'796'928
Total comme ci-dessus	3'283'797	2'971'928

Comptes de pertes et profits

Détail de certains frais de fonctionnement

	2013 CHF	2012 CHF
Conseil de Fondation		
Jetons de présence	78'640	70'728
Charges sociales	12'288	10'786
Frais de voyage & de représentation	10'487	52'774
	101'416	134'287
Secrétariat & administration		
Charges salariales	131'418	114'303
Charges sociales	36'872	30'251
Loyers & SIG	22'667	22'991
Surveillance - sécurité	3'600	3'600
Frais de port	1'082	793
Télécommunications	3'519	3'097
Frais de bureau	14'426	11'134
Frais de banque	403	678
Leasing & frais photocopieur	1'442	4'302
	215'430	191'148

Dissolution de provision

Cette dissolution correspond à celle du fonds de rénovation. En effet, CHF 175'000 ont été dissous afin de financer des travaux relatifs au bâtiment Compois 6.

Annexe

Valeur d'assurance incendie (Communiquées par les assurances)	2013 CHF	millièmes Fondation	2012 CHF
Bâtiment 4	9'292'400	225.15	9'292'382
Bâtiment 5 (montant correspondant aux sous-sols uniquement)	4'092'218	549.65	4'092'218
Bâtiment 6	12'100'550	1.000.00	12'046'690
Bâtiment 7 (montant correspondant aux sous-sols uniquement)	2'241'585	724.55	2'231'608

Les valeurs indiquées concernent les bâtiments dans leur intégralité

Engagement leasing	Contrat photocopieur Canon	-	280
Litiges en cours	Aucun		
TVA	La Fondation est assujettie à la TVA depuis le 1 ^{er} janvier 2002		
Informations diverses	La durée des baux à loyer des ateliers et dépôts contractés s'étale de cinq à dix ans.		

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, MEINIER

EXERCICE 2013





société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de contrôle
à l'attention du Conseil intercommunal du

Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la légalité de la gestion financière et administrative du *Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau* pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels ainsi que de la légalité de la gestion financière et administrative incombe au Bureau du Conseil intercommunal, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation et l'administration sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la légalité de la gestion financière et administrative sont conformes à la loi sur l'administration des communes (LAC) et à ses règlements d'application, à la LGAF et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 mars 2014

Société fiduciaire d'expertise
et de revision s.a.

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé
(responsable de la révision)

David Salvador
Réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels de l'exercice 2013
- Liste des vérifications effectuées

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2013 CHF	2012 CHF
Disponible		
Caisse	1'146.95	473.40
Banque Raiffeisen	124'548.95	60'792.80
	125'695.90	61'266.20
Réalisable		
Actifs transitoires	600.00	350.00
Impôt anticipé à récupérer	201.60	186.00
C/c Restaurant le Rouelbeau	1'600.00	500.00
	2'401.60	1'036.00
Actif immobilisé		
Mobilier	131'735.00	131'735.00
./. Fonds d'amortissement	-82'334.30	-65'867.45
Mobilier net	49'400.70	65'867.55
Climatiseur	16'610.00	16'610.00
./. Fonds d'amortissement	-12'457.50	-8'305.00
Climatiseur net	4'152.50	8'305.00
Eclairage marquise	11'812.70	0.00
./. Fonds d'amortissement	-2'953.18	0.00
Eclairage marquise net	8'859.52	0.00
Total de l'actif immobilisé	62'412.72	74'172.55
Total de l'actif	190'510.22	136'474.75
PASSIF		
Exigible à court terme		
Commune de Collonge-Bellerive	52'260.91	58'091.86
Commune de Meinier	19'382.91	13'956.04
Compte de régularisation passif	38'866.40	14'426.85
Fonds de rénovation	30'000.00	0.00
	140'510.22	86'474.75
Fonds propres		
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
	50'000.00	50'000.00
Total du passif	190'510.22	136'474.75

Comptes de fonctionnement de l'exercice

PRODUITS	2013 CHF	2012 CHF
Contributions des communes membres :		
Versement Collonge-Bellerive	114'000.00	113'156.00
Affectation au compte exigible à court terme	5'830.95	-15'451.60
Participation Collonge-Bellerive	119'830.95	97'704.40
Participation Meinier	639'380.03	553'658.30
	759'210.98	651'362.70
Revenus	28'900.00	29'850.00
Intérêts bancaires	44.50	121.25
	28'944.50	29'971.25
Total des produits	788'155.48	681'333.95
CHARGES		
Dédommagement commune de Meinier :		
Amortissement	287'804.00	267'446.00
Intérêts	160'593.00	151'949.00
	448'397.00	419'395.00
Facturation employés voirie	56'760.00	57'180.00
Facturation employés administratifs	6'623.75	7'423.50
Fournitures diverses	0.00	53.80
Achat marchandises	1'210.55	171.10
Achat mobilier, machines, matériel	2'457.10	6'059.35
Amortissement mobilier	23'572.53	20'619.35
Eau, Electricité	23'319.87	21'606.20
Gaz	13'723.08	15'206.48
<i>Entretien mobilier :</i>		
- contrats d'entretien	15'583.20	12'921.30
- bâtiment et immobilier commun	39'050.90	29'825.95
- terrain de tennis	16'304.65	16'304.65
- terrain de football	49'636.90	52'481.05
- restaurant et salle pour sociétés	1'840.85	0.00
Entretien mobilier football, tennis et commun	25'362.60	5'423.25
Assurances et frais administratifs	10'965.55	10'565.95
Subvention versée	1'500.00	0.00
Frais d'études	15'498.00	0.00
Frais divers	6'311.55	6'061.47
Intérêts et frais bancaires	37.40	35.55
Attribution fonds de rénovation	30'000.00	0.00
	339'758.48	261'938.95
Total des charges	788'155.48	681'333.95
Résultat de l'exercice	0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

1. Général

Les statuts du «Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau» indiquent que les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive ont constitué un groupement intercommunal au sens des articles 51 à 60 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et que le siège du Groupement est à la mairie de Meinier.

Le Conseil d'Etat a approuvé, par un Arrêté du 21 mai 2008, la délibération du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive du 3 mars 2008 prévoyant la constitution de ce groupement intercommunal.

La fortune du Groupement est formée des apports financiers initiaux des communes membres destinés à constituer un fonds de roulement de CHF 50'000, à hauteur de CHF 25'000 par la commune de Meinier et CHF 25'000 par la commune de Collonge-Bellerive.

La fortune comprendra également tout le matériel mobilier d'exploitation qui viendra à être acquis par le Groupement. La fortune du Groupement comprendra en outre l'ensemble des bâtiments et installations qui lui seront cédés en propriété par les communes membres.

Les organes du Groupement sont :

- a) le Conseil intercommunal ;
- b) le Bureau du Conseil ;
- c) l'organe de contrôle.

Le Groupement a pour but d'exploiter un centre sportif au lieudit Rouelbeau comportant les installations suivantes :

- 3 terrains de football ;
- 5 terrains de tennis ;
- 1 espace de pétanque ;
- 1 terrain de beach volley ;
- 1 espace athlétisme / gymnastique ;
- 1 terrain de basket ;
- 1 restaurant et 1 salle pour sociétés ;
- 8 vestiaires.

2. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescriptions statutaires en la matière.

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Les investissements mobiliers du Groupement, de même que les frais de fonctionnement du Groupement (y compris le loyer selon l'article 6), sont couverts par des contributions des communes membres, dès lors qu'ils ne peuvent être assumés par les recettes propres du centre sportif ou d'autres sources de financement selon l'article 9.

Le poste «dédommagement commune de Meinier» résulte de la mise à disposition des installations dont la commune est propriétaire.

Les frais d'investissement et de fonctionnement sont répartis à raison de :

- a) 85 % à charge de la commune de Meinier ;
- b) 15 % à charge de la commune de Collonge-Bellerive.

Toutefois, le Conseil intercommunal a décidé que les frais d'études concernant l'extension de la zone sportive seront répartis à hauteur de 50 % entre les deux communes.

Les ressources financières du Groupement sont constituées par :

- les contributions des communes membres ;
- les recettes d'exploitation du centre sportif, notamment liées au loyer du restaurant ;
- les subventions ;
- les emprunts ;
- les fonds mis à disposition par des tiers privés dans le cadre de conventions de partenariat ;
- les dons et legs.

Liste des vérifications effectuées

Contrôle de la gestion financière et administrative, des comptes et des patrimoines conformément aux critères du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05 01) et des directives, en fonction des prescriptions du manuel de comptabilité publique et selon les principes généralement reconnus en matière de révision.

BILAN

Contrôles généraux

Contrôle de la concordance des soldes du bilan au 1^{er} janvier 2013 avec les comptes au 31 décembre 2012 ressortant du rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2012.

Contrôle de la concordance entre les soldes au 31 décembre 2013 ressortant de la comptabilité générale et les états financiers de l'exercice 2013.

Banque Raiffeisen, compte N°74362-0188

Le solde au 31 décembre 2013 de CHF 124'548.95 est en concordance avec le relevé de compte établi à la même date. Vérification par sondages des mouvements de l'exercice 2013.

Contrôle du compte de l'impôt anticipé retenu sur les intérêts 2013.

Contrôle du compte courant « Restaurant le Rouelbeau », respect de l'échéancier de l'avance.

Investissements

Un éclairage complémentaire sous la marquise a été réalisé en 2013 pour un montant de CHF 11'812.70. Nous avons procédé à la comparaison des amortissements pratiqués par rapport à ceux budgétisés, approuvés par le Conseil intercommunal en date du 28 août 2012. Ces derniers sont légèrement supérieurs au vu de l'investissement ci-dessus non budgétisé.

Exigible à court terme

Nous avons procédé à la vérification des mouvements et du solde du poste « compte de régularisation passif ».

Nous avons obtenu les confirmations des mouvements enregistrés sur les comptes courants des communes de Meinier et Collonge-Bellerive.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Vérification par sondages des montants comptabilisés dans les comptes de fonctionnement sur la base des pièces justificatives.

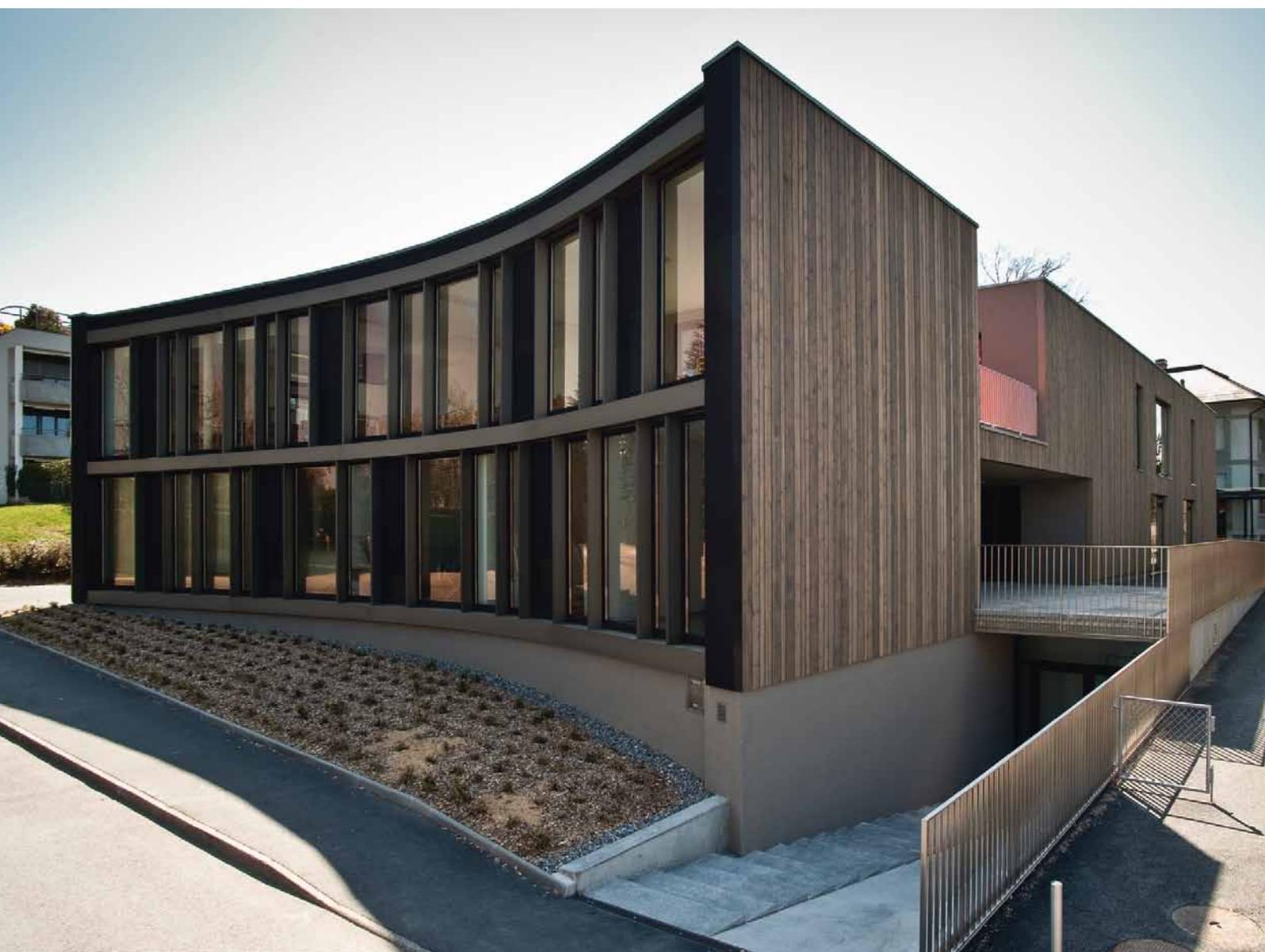
Vérification des budgets et des dépassements éventuels.

Vérification du calcul et de la comptabilisation de la contribution des communes membres.

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

Crèche « L'île aux Mômes »

COLLONGE-BELLERIVE



RAPPORT DE REVISION

Etats financiers

31 décembre 2013

Rapport de révision
à l'attention du Conseil intercommunal
du Groupement Intercommunal de la
CRECHE « ILE AUX MOMES », COLLONGE-BELLERIVE
pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013

Genève, le 26 mars 2014

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de perte et profits) du Groupement intercommunal de la CRECHE « ILE AUX MOMES », COLLONGE-BELLERIVE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règles de la loi sur l'administration des communes et la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Rose-Mary Garcia Cabrini
Expert réviseur agréée

Annexe : comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2013 et 2012

ACTIF	2013 CHF		2012 CHF	
Actif circulant				
Liquidités		1'275'833.90		1'224'437.04
Débiteurs (nets d'une provision de CHF 1'217.60 en 2011)		116'486.85		7'182.75
Impôt anticipé à récupérer		164.15		482.00
Actifs transitoires		64'380.30		549.95
Total de l'actif circulant		1'456'865.20		1'232'651.74
Actif immobilisé				
Frais de 1 ^{er} établissement	116'174.20		116'174.20	
Amortissement	(116'174.20)		(116'174.20)	
Machines, informatique et buanderie	36'586.20		36'586.20	
Amortissement	(29'269.60)		(21'952.20)	
Agencement de cuisine et d'espace	104'511.70		104'511.70	
Amortissement	(54'394.30)		(42'027.50)	
Mobilier	246'177.46		246'177.46	
Amortissement	(200'937.90)	102'673.56	(151'702.40)	171'593.26
Total de l'actif immobilisé		102'673.56		171'593.26
TOTAL DE L'ACTIF		1'559'538.76		1'404'245.00

PASSIF

Fonds étrangers à court terme				
Fournisseurs créanciers		107'561.70		79'710.75
Produits constatés d'avance		163'478.20		44'177.15
Charges à payer		83'924.31		213'530.24
Total des fonds étrangers à court terme		354'964.21		337'418.14
Fonds propres				
Capital de dotation		655'400.00		655'400.00
- Collonge-Bellerive	384'519.00		384'519.00	
- Corsier	93'147.00		93'147.00	
- Anières	129'582.00		129'582.00	
- Hermance	48'152.00		48'152.00	
Fortune du Groupement		411'426.86		152'560.25
Résultat de l'exercice		137'747.69		258'866.61
Total des fonds propres		1'204'574.55		1'066'826.86
TOTAL DU PASSIF		1'559'538.76		1'404'245.00

Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

PRODUITS	2013 CHF	2012 CHF
Taxes d'inscription et d'écolages	1'456'641.05	1'366'501.65
Subventions des communes et de l'OFAS	1'783'625.80	2'186'289.25
Produits d'intérêts	358.25	604.65
Autres produits	3'069.65	11'141.44
Total produits	3'243'694.75	3'564'536.99
 CHARGES		
Salaires et charges sociales	2'288'506.90	2'435'483.60
Loyer et charges d'immeuble	350'504.93	339'954.69
Jetons de présence et frais de représentation	18'662.45	16'662.70
Frais d'animation, de matériel et de gestion	234'510.36	285'172.42
Frais généraux d'administration	41'567.22	65'805.52
Honoraires professionnels	101'947.35	83'460.00
Pertes sur débiteurs	21.85	-
Amortissements	68'919.70	78'523.10
Frais bancaires	1'306.30	608.35
Total des charges d'exploitation	3'105'947.06	3'305'670.38
 RESULTAT NET	 137'747.69	 258'866.61
Allocation à la fortune du Groupement	-	(122'458.73)
 RESULTAT AU BILAN	 137'747.69	 136'407.88

RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER

2013



Mairie de Collonge-Bellerive

Chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier:
case postale 214
1222 Vézenaz

Heures d'ouverture de la réception

Lundi, mardi, mercredi

matin 8h00 - 12h00

après-midi 14h00 - 17h00

Judi

non-stop 11h00 - 18h30

Vendredi

matin 8h00 - 12h00

après-midi 14h00 - 16h00

Tél.: 022 722 11 50

Fax : 022 722 11 66

www.collonge-bellerive.ch
info@collonge-bellerive.ch